

*Coureur*

BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

4<sup>e</sup> Année — 1898

---

1<sup>re</sup> LIVRAISON

---



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1898

## SOMMAIRE DU 1<sup>er</sup> BULLETIN DE 1898

Statuts et règlement de la Société. . . . .	Page v
Liste des membres. . . . .	xi
Conseil d'administration, bureau, comité de publication	xviii
Compte rendu des séances . . . . .	xx
Les Sculptures du clocher de Brunoy, par M. Ch. MOTTHEAU . . . . .	1
La Fête de la Fédération à Montgeron (14 Juillet 1790), par M. C. GATINOT. . . . .	13
Relation de la réception faite à Philippe V, roi d'Espagne, à son passage à Etampes (5 décembre 1700), par M. Paul PINSON . . . . .	18
Châtres-sous-Monthéry érigé en marquisat en octobre 1720 et devenant Arpajon, par M. Alphonse BOULÉ.	24
La date de la mort de Dom Basile Fleureau, par M. Paul PINSON. . . . .	31
Le Journal d'un Bourgeois de Corbeil, par M. A. D. .	33
GRAVURES : Sculptures du Clocher de Brunoy :	
Hors texte . . . . .	2 et 4
Dans le texte . . . . .	2, 4, 6, 7, 9, 10 et 11.

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. LASNIER, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.



BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE  
CORBEIL, D'ÉTAMPES  
ET DU  
HUREPOIX

---

IMPRIMERIE G. BELLIN, A MONTDIDIER

---

BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

4<sup>e</sup> Année — 1898

---

1<sup>re</sup> LIVRAISON

---



4537

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1898

pen

1<sup>o</sup> 37

SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

---

STATUTS

*Approuvés par arrêté préfectoral en date  
du 19 février 1895*

---

ARTICLE I. — Une Société est fondée à Corbeil sous le titre de SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX.

Elle a pour but les études, les recherches et les publications concernant l'histoire et l'archéologie de notre contrée et des régions circonvoisines, ainsi que la description et la conservation des monuments anciens situés dans ces mêmes régions.

Elle a son siège à Corbeil et tiendra ses séances soit à la Sous-Préfecture, soit à la Mairie, avec l'autorisation préalable du Sous-Préfet ou du Maire.

ART. II. — La Société s'interdit toutes discussions ou publications politiques ou religieuses.

ART. III. — La Société se compose de tous les fondateurs et, en nombre illimité, des personnes qui, adhérant aux Statuts, sont admises par le Conseil sur la présentation de deux membres.

Le Conseil peut aussi désigner des membres correspondants qui seront nommés par l'Assemblée générale.

Les mineurs ne seront admis dans la Société que sur le consentement soit de leurs parents, soit de leur tuteur.

ART. IV. — Le titre de fondateur est acquis : 1<sup>o</sup> aux signataires des présents statuts, 2<sup>o</sup> à tout membre qui fait don à la Société d'une somme de cent francs au moins.

ART. V. — Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de dix francs : cependant cette cotisation est réduite à cinq francs pour les personnes appartenant au clergé et à l'enseignement.

ART. VI. — Tout membre adhérent qui aura effectué un versement de cent francs au moins sera exonéré du paiement des cotisations annuelles.

ART. VII. — La Société est administrée par un Conseil composé de vingt-et-un membres, élus pour trois ans en Assemblée générale. Ce Conseil se renouvelle chaque année par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. VIII. — Le Conseil, sur la proposition du Comité de publication, statue sur l'impression des travaux et la composition des Bulletins : il soumet aux auteurs les modifications qu'il juge nécessaires et détermine l'ordre des insertions.

ART. IX. — Aucune dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil. Le trésorier ne doit effectuer aucun paiement sans le visa du Président ou d'un Vice-Président.

ART. X. — La Société se réunit tous les ans au mois de mai, en Assemblée générale, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil.

Cette assemblée nomme les Membres du Conseil.

Elle entend les rapports qui lui sont présentés par le Conseil et qui sont relatifs à l'état des travaux et à la situation financière de la Société.

Elle délibère sur toutes les propositions qui lui sont soumises par le Conseil.

ART. XI. — La Société pourra organiser des excursions archéologiques, faire exécuter des fouilles, établir une bibliothèque, un musée, acquérir, recueillir ou recevoir, à titre de dons manuels, tous les objets et documents qui l'intéressent. Toutes ces questions seront décidées par le Conseil.

ART. XII. — Les membres correspondants reçoivent les publications de la Société et sont affranchis de toute cotisation.

ART. XIII. — En cas de dissolution de la Société, les membres titulaires, réunis en une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet, seront appelés à statuer sur la liquidation de l'actif social et sur la destination des collections appartenant à la Société.

ART. XIV. — Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée générale, sur une proposition écrite et signée de dix membres au moins, mais aucune modification ne deviendra exécutoire qu'après avoir été autorisée par l'autorité compétente, en exécution de l'article 291 du Code pénal.

ART. XV et dernier. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts et le bon fonctionnement de la Société.

Vu par le Vice-Président:

P. BOUCHER.

Vu et soumis à l'approbation de  
Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

Le Sous-Préfet de Corbeil,

G. DE LINIÈRE.

Le Préfet de Seine-et-Oise, Chevalier de la Légion d'honneur, autorise la « Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix » à se constituer légalement, en vertu de l'article 291 du Code pénal et conformément aux présents Statuts.

Fait à Versailles, le 19 février 1895.

*Pour le Préfet,*

Le Secrétaire-général délégué,

DUFOIX.



# RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

*Arrêté par l'Assemblée générale du 4 Décembre 1894*

---

ARTICLE I. — Messieurs les Sous-Préfets de Corbeil et d'Étampes sont Présidents d'honneur de la Société.

ART. II. — Le Conseil, conformément à l'article VII des statuts, désigne, chaque année parmi ses membres, un Président, deux ou plusieurs vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire rédacteur et un Trésorier.

ART. III. — Le Président ouvre et dirige les séances, maintient l'ordre dans les discussions, fait exécuter les statuts et les décisions de la Société, la convoque pour les séances ordinaires et extraordinaires et ordonnance les dépenses.

En cas d'absence des Président et vice-Présidents, le Conseil est présidé par le plus âgé des membres présents.

ART. IV. — Le Secrétaire général est chargé, sous la direction du Conseil, de la composition et de la rédaction du bulletin ; il veille à l'impression et à la correction de toutes les publications de la Société ; il se met en rapport avec les auteurs et leur soumet, s'il y a lieu, les observations approuvées par le Conseil, sur le rapport du Comité de publication. Il fait annuellement à l'assemblée générale un rapport sur les travaux de la Société ; enfin il remplit les fonctions d'archiviste.

ART. V. — Le Secrétaire rédacteur rédige les procès-verbaux des séances et est chargé de tout ce qui se rapporte à la correspondance.

ART. VI. — Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations annuelles ; il paie les dépenses ordonnancées et donne chaque année, à la séance générale, un état de la situation financière de la Société.

ART. VII. — Le Conseil se réunit tous les trois mois ; cependant le Président peut le convoquer chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

ART. VIII. — Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages ; pour qu'elles soient valables, sept membres au moins doivent être présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. IX. — Le Conseil statue sur les demandes d'admission et désigne la catégorie à laquelle doit appartenir chaque candidat admis, afin de déterminer le montant de sa cotisation, conformément à l'article V des statuts.

Les délibérations du Conseil ont lieu au scrutin secret, et les noms des candidats refusés ne sont pas inscrits au procès verbal.

ART. X. — Les décisions du Conseil ordonnant une dépense sont transmises sans retard au Trésorier par un extrait du procès-verbal, signé du Secrétaire rédacteur.

ART. XI. — Les fonds disponibles de la Société seront déposés à la caisse d'épargne de Corbeil ou dans toute autre caisse désignée par le Conseil.

ART. XII. — L'ouverture de l'année sociale est fixée au 1<sup>er</sup> janvier.

Tout candidat admis doit sa cotisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de son admission.

ART. XIII. — La Société publiera un bulletin périodique et, si ses ressources le lui permettent, elle pourra également publier des mémoires et des documents.

ART. XIV. — Un Comité de publication, composé d'un vice-Président et du Secrétaire général, membres de droit, et de cinq membres choisis par le Conseil et renouvelables chaque année, proposera la publication, sous les auspices de la Société, des mémoires et documents dont il aura apprécié la valeur réelle.

ART. XV. — Les Sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société à partir de l'année de leur admission.

ART. XVI. — Tous les Sociétaires peuvent assister aux séances du Conseil, mais ils ne peuvent prendre part aux votes.

Le Président peut leur donner la parole quand ils ont à faire des communications qui rentrent dans l'ordre des travaux de la Société.

Cependant le Conseil peut se former en Comité secret sur la demande de deux de ses membres.

ART. XVII. — Les auteurs pourront faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux publiés par la Société.

Tout tirage à part devra porter la mention du volume dont il aura été extrait.

Aucun tirage à part ne pourra être mis en circulation avant la publication par la Société du travail dont il est l'objet.

ART. XVIII. — Les demandes de modifications aux statuts devront être adressées au Président quinze jours au moins avant l'assemblée générale; il en sera fait mention sur les lettres de convocation.

ART. XIX et dernier. — Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil sur la proposition et à la majorité de sept membres au moins.



## LISTE DES MEMBRES

---

Les noms précédés d'un astérisque (\*) sont ceux des MEMBRES FONDATEURS qui ont racheté leur cotisation.

---

- MM. ALLAIN, Maire de Soisy-sous-Étiolles.  
ALLIOT (l'Abbé), curé de Bièvres.  
ALLORGE, Professeur de dessin à Montlhéry.  
\*AUBRY-VITET, Archiviste-Paléographe, 9, rue Barbet de Jouy, à Paris.
- BARREAU (Eugène), Juge au tribunal de commerce de Corbeil, à Ris-Orangis.  
BARTHÉLEMY (André), à Villeneuve-le-Roi, par Ablon.  
BARTHÉLEMY (Jules), Géomètre-expert, rue Féray, à Corbeil.  
BARTISSOL, Maire de Fleury-Mérogis, par Saint-Michel.  
BASSERIE (Mlle), 49, rue St Vincent, au Mans (Sarthe).  
BAZIN, au château de Villegenis, par Massy.  
BEGLET (Armand), à Corbeil et, à Paris, 162, boulevard Haussmann.  
\*BÉRANGER (Charles), 82, avenue des Champs-Élysées, Paris.  
BESSIN, Conseiller d'arrondissement, à Corbeil.  
La BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE CORBEIL, représentée par M. DUFOUR, bibliothécaire.  
\*BIZEMONT (le Vte Arthur de), au Château du Tremblois, par Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).  
BLAVET, Président de la Société d'Horticulture d'Étampes, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Etampes,

MM. BLONDEAU, entrepreneur de travaux à Corbeil.  
 BONNEFILLE, Sénateur de Seine-et-Oise, à Massy.  
 BONNIN (l'Abbé), Curé d'Ablon.  
 BOUCHER (le Dr Paul), Médecin en chef de l'Hôpital de  
 Corbeil.  
 BOUJU-TANDOU (J. Albert), au Château du Tremblay, à Corbeil  
 et, à Paris, 45, avenue Marceau.  
 BOULÉ (Alphonse), Juge de paix, à Pontoise.  
 BUFFIER (Gaston), 146, rue des Vallées, à Brunoy.

CALLIET, Président du tribunal de Commerce, à Corbeil.  
 CAUVIGNY (l'Abbé), Curé de Ballancourt.  
 CAUVILLE (Paul de), Sénateur, au château des Tourelles, par  
 Évry-Petit-Bourg; à Paris, place d'Iéna, 8.  
 CAYRON (l'Abbé), Curé de Lardy.  
 CHAMBON, avoué à Corbeil.  
 \*CHATONEY (Eugène), 8, rue Rembrandt, à Paris.  
 CHÉRON, à Lardy.  
 CHERRIÈRE (le Dr), à Essonnes.  
 CHEUVREUX, à Étiolles, par Corbeil, et 41, avenue de Fried-  
 land, à Paris.  
 CHEVALIER (Léon), Conseiller-Maître à la Cour des Comptes,  
 à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 216, rue de Rivoli.  
 CIBIEL (Alfred), Député de l'Aveyron, au château de Tigery,  
 et 53, rue St-Dominique, à Paris.  
 CLÉMENT, Architecte de l'arrondissement d'Étampes, à Étampes.  
 COCHIN (Henry), Député du Nord, au château de Wetz, à  
 St-Pierre-Brouck, par Bourbourg (Nord), et à Paris, 114,  
 rue de la Boétie.  
 COLAS (l'Abbé), Curé de Soisy-sous-Étiolles.  
 COLAS (Albert), propriétaire à Villeneuve-le-Roi.  
 COLLARDEAU DU HEAUME (Philéas), 6, rue Halévy, à Paris.  
 COTHEREAU, Président du tribunal civil à Corbeil.  
 \*COURCEL (le Baron Alphonse de), Ambassadeur et Sénateur,  
 au château d'Athis-Mons, et à Paris, 10, boulevard Mont-  
 parnasse.  
 \*COURCEL (George de), à Vigneux, et à Paris, 178, boulevard  
 Haussmann.

MM. \*COURCEL (Valentin de), Maire d'Athis-Mons, et à Paris, 20, rue de Vaugirard.

\*CROS (Louis), Conseiller général de Seine-et-Oise, à Corbeil.

DANGER, géomètre, à Étampes.

\*DARBLAY (Aymé), au château de St-Germain, par Corbeil.

DARBLAY (Paul), au château de St-Germain, par Corbeil.

DARNET (Jérôme), Greffier en chef du tribunal de Corbeil.

DEBLED, artiste-peintre à Linas, par Montlhéry.

DELBESSARD (Edouard), Avoué honoraire près le Tribunal de la Seine, à Ris-Orangis.

DELBESSARD (Ernest), Ingénieur civil, à Lardy.

DEPOIN (Joseph), Secrétaire général de la Société historique de Pontoise, 50, rue Basse, à Pontoise, et à Paris, 150, boulevard St Germain.

DESRUES (l'Abbé), Curé Doyen de Limours.

DEVERRES (l'Abbé), Curé de Boigneville.

DEVOUGES (le D<sup>r</sup>), Président de la Société d'Horticulture de l'arrondissement, rue Feray, à Corbeil.

DION (le Comte de), Président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury.

DUFAURE (Amédée), ancien député, au Château de Gillevoisin, par Etréchy, et 11, avenue Percier, à Paris.

DUFOUR (M. A.), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

DURANDET (l'Abbé), Curé de Ris-Orangis.

\*DUVAL (Rubens), Professeur au Collège de France, à Morsang-sur-Seine, et à Paris, 11, rue de Sontay.

FÉRAY (Ernest), 5, rue de Stockolm, à Paris.

\*FÉRAY (Georges), 58, Boulevard Malesherbes, à Paris.

FLAMMARION (Camille), Directeur de l'Observatoire de Juvisy, à Juvisy, et à Paris, 16, rue Cassini.

FORTEAU (Charles-Marie), Trésorier de la Caisse d'Épargne d'Étampes, à Étampes.

MM. FOUDEUR (l'Abbé), Curé de Morsang-sur-Orge, par Savigny-sur-Orge.

FRICTSCH (l'Abbé), Curé d'Étréchy.

GALLET (le Chanoine), 16, rue Royale, à Versailles.

GARNIER (Paul), 16, rue Taitbout, à Paris.

GATINOT, inspecteur-primaire honoraire, à Montgeron.

GÉHIN (l'Abbé), Curé de Chilly-Mazarin, par Longjumeau.

GENET (l'Abbé), Curé de Méréville.

GENTY (l'Abbé), Curé de Livry.

GÉRARD (Octave), avoué à Corbeil.

GIBERT, ancien percepteur, à Corbeil.

GIBOIN, rue Orbe, à Libourne (Gironde).

GIRARD Conservateur des Hypothèques à Corbeil.

GLIMPIER (l'Abbé), Curé de Santeny.

GRAND (Émile), avoué à Corbeil.

GRANGE (le Marquis de la), Maire de Montgeron.

GUÉBIN (Edmond), Avoué à Corbeil.

GUÉNIN (Eugène), Critique d'art et sténographe au Sénat, Villa des Fresnes, à Juvisy.

GUILBERT (Denys), Avocat, au Château du Colombier, au Breuillet, par St-Chéron, et à Paris, 12, rue de Tournon.

GUYOT (Joseph), au Château de Dourdan.

HARO (Henri), Peintre-Expert, 20, rue Bonaparte, à Paris.

† HAURÉAU (Barthélemy), Membre de l'Institut.

HOUSOY (le Comte du), au Château de Frémigny, par Bouray, (S.-et-O.) et 81, rue de Lille, à Paris.

HUMBERT-DROZ, Imprimeur à Étampes.

\*JACQUEMOT (l'Abbé), Curé-Doyen d'Argenteuil.

JEANCOURT-GALIGNANI, Maire d'Étiolles, par Corbeil, et à Paris, 82, rue du faubourg St Honoré.

JARRY (Henri), Pharmacien, Membre du Conseil départemental d'hygiène, à Corbeil.

JOZON (Maurice), Notaire à Corbeil.

- MM. LACHASSE (Auguste), Adjoint au Maire de St-Germain-lès-Corbeil.
- LACOMBE (Paul), Trésorier de la Société de l'histoire de Paris, 5, rue de Moscou, à Paris.
- LADMIRAL (le D<sup>r</sup>), au Château d'Étiolles, par Corbeil.
- LAINÉY, Directeur des grands Moulins de Corbeil, 5, rue du Louvre, à Paris.
- LAROCHE (Mme Jules), rue Saint-Spire, à Corbeil.
- LASNIER (E.), Receveur des Finances en non activité, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.
- LECACHEUR (Mme), rue Saint-Spire, à Corbeil.
- LÉGER (l'Abbé), Curé de Domont.
- LEGROS, Notaire, Maire de Boissy-St-Léger.
- LEMAIRE (Jules), homme de lettres, rue Féray, à Corbeil.
- LE PAIRE (Jacques-Amédée), à Lagny (S. et M.)
- LEPROUST (l'Abbé), 3, rue Pavée, à Étampes.
- LEROY (Jules), juge au tribunal de commerce de Corbeil.
- LORIN, Avoué, Secrétaire général de la Société historique de Rambouillet, à Rambouillet.
- 
- MAILLE ST-PRIX, au Château de la Grange, par Evry-Petit-Bourg, et à Paris, 11, Square de Messine.
- MAINGUIN, professeur, à Corbeil.
- MALLET, Conseiller d'Arrondissement, à Corbeil.
- MARCHEIX, Bibliothécaire à l'École des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard, à Paris.
- MAREUSE (Edgar), Secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, Boulevard Haussmann, à Paris.
- MARSAUX (le Chanoine), à Beauvais (Oise).
- MARTELLIÈRE, ancien Magistrat, à Pithiviers (Loiret).
- MASSUCHETTI (l'Abbé), Curé de Viry-Châtillon.
- \*MAUBAN (Georges), à Soisy-sous-Etiolles, et à Paris, 5 bis, rue de Solférino.
- MICHELEZ (Léon), propriétaire à Lardy.
- MONTGERMONT (le Comte G. de), 62, rue Pierre Charron, à Paris, et au château de Montgermont, par Ponthierry (S. et M.)
- MORIZET (Emile), à l'Hôtel des Arquebusiers, à Corbeil.

MM. MOTTHEAU, 4, place St-Médard, à Brunoy, et à Paris, 18, rue le Verrier.

MURET (l'Abbé), Curé de Brunoy.

OUADIOU, Architecte de la ville, avenue Darblay, à Corbeil.

PAILLARD (Julien), architecte, à Corbeil.

PALLAIN, gouverneur de la Banque de France, Hôtel de la Banque, à Paris.

PANNIER (le Pasteur Jacques), avenue Carnot, à Corbeil.

PAPIN, agent des assurances générales à Corbeil.

PASQUET (Alfred-Marc), Architecte de l'arrondissement, à Corbeil.

PASTRÉ (Aymé), au Château de Beauvoir, par Evry-Petit-Bourg, et à Paris, 29, rue du faubourg St Honoré.

PÉRIN (Jules), Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Docteur en droit, Archiviste-Paléographe, à Ris-Orangis, et à Paris, 8, rue des Écoles.

PINARD (André), au château de Champcueil, par Mennecy.

PINAT, architecte à St-Germain, par Corbeil.

PINSON (Paul), d'Étampes, 39, rue de Valenciennes, à Douai (Nord).

PRESTAT, Receveur des finances de l'arrondissement de Corbeil.

PRIVÉ, Directeur du moulin français à Salonique (Turquie).

RABOURDIN (Charles), Maire de Paray, à la ferme de Contin, par Athis-Mons.

RADOT (Émile), industriel, à Essonnes.

RAVAUT (Paul), 94, avenue Victor Hugo, à Paris.

RICHERAND (le Baron), Maire de Villecresnes.

RILLY (le Comte de), au château d'Oyzonville, par Sainville (Eure-et-Loir), et 1, rue de la Chaise, à Paris.

ROUSSELIN (l'Abbé), curé de Périgny (par Mandres).

SABATIER, Maire de Viry-Châtillon.

SAINT-MARC-GIRARDIN (Henri), au château de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 15, rue du Cirque.

MM. SELVE (le marquis de), au château de Villiers, par la Ferté-Alais (S.-et-O.), et 36, avenue Hoche, à Paris.

SÉRÉ-DEPOIN, Président de la Société historique de Pontoise, 56, rue Charles Laffitte, à Neuilly (Seine).

SIMON (Paul), Architecte, à Villeneuve-St-Georges.

SIMON (l'Abbé), vicaire à Argenteuil.

SOUPAULT, Maire de Villeneuve-le-Roi, par Ablon.

SWARTE (Victor de), Trésorier-Payeur-Général du Nord, à Lille.

TANON (M. L.), Président de Chambre à la Cour de Cassation, 90, rue d'Assas, à Paris, et au château du Clos-Bernard, à Soisy-sous-Etiolles.

TETON (Gabriel), instituteur à Épinay-sous-Senart, par Brunoy.

TOURNEUX (Maurice), 14, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris.

TOURNEVILLE, ancien juge de paix de Corbeil, à Lyons-la-Forêt (Eure).

\*TREUILLE (Raoul), 156, rue de Rivoli, à Paris.

TREILHARD (le Comte), au château de Marolles-en-Hurepoix, et 45, rue de Courcelles, à Paris.

VACQUER, Architecte, chargé du service archéologique de la ville de Paris, 2, rue Boutarel, à Paris.

VALLET (l'Abbé), Curé de Fleury-Mérogis, par St-Michel.

VAUFRELAND (le Baron de), Maire de Morsang-sur-Seine, au château des Roches, commune de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 38, avenue Gabriel.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (la Commune de).

VOLLANT (Louis), ingénieur civil, Villa Rochefort, à Saint-Germain-lez-Corbeil.

WARIN, Directeur des papeteries d'Essonnes, à Essonnes.



## MEMBRES HONORAIRES-CORRESPONDANTS

- MM. BOURNON (Fernand), Archiviste-Paléographe, 12, rue Antoine Roucher, à Paris.  
 COÛARD (Emile), Archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles.  
 DUTILLEUX (A.), Chef de division honoraire à la Préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles.  
 LEGRAND (Maxime), Avocat, rue de la Porte-dorée, à Étampes.  
 MARQUIS (Léon), d'Étampes, 32, rue de la Clef, à Paris.  
 PHARISIER, Rédacteur en chef de l'*Abeille de Seine-et-Oise*, à Corbeil.  
 QUESVERS (Paul), à Montereau-faut-Yonne (Seine-et-Marne).  
 STEIN (Henri), Archiviste aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac, à Paris.

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- | MM.                             | MM.                            |
|---------------------------------|--------------------------------|
| BARTHÉLEMY (Jules), de Corbeil. | JARRY (Henri), de Corbeil.     |
| BLAVET, d'Étampes.              | LASNIER (E.), de Corbeil.      |
| BONNIN (l'Abbé), d'Ablon.       | LEGRAND (Maxime), d'Étampes.   |
| BOUCHER (le Dr P.), de Corbeil. | LEMAIRE (Jules), de Corbeil.   |
| COLAS (l'Abbé), de Soisy.       | MAREUSE (Edgar), de Paris.     |
| COURCEL (G. de), de Vigneux.    | MARQUIS (Léon), d'Étampes.     |
| COURCEL (V. de), d'Athis-Mons.  | MARTELLIÈRE, de Pithiviers.    |
| DEPOIN (Joseph), de Pontoise.   | MOTTHEAU, de Brunoy.           |
| DUFOUR (M. A.), de Corbeil.     | PASQUET (A. Marc), de Corbeil. |
| DUTILLEUX (A.), de Versailles.  | PÉRIN (Jules), de Ris-Orangis. |
| GENTY (l'Abbé), de Livry.       |                                |



## BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

## Présidents d'honneur :

M. le Sous-Préfet de Corbeil. — M. le Sous-Préfet d'Étampes.

---

Président : M. François COPPÉE, de l'Académie française.  
 Vice-Présidents : M. le D<sup>r</sup> P. BOUCHER, Médecin en chef de  
 l'hôpital de Corbeil.  
 M. G. de COURCEL, ancien officier de marine.  
 M. BLAVET, Président de la Société d'horticulture d'Étampes.  
 Secrétaire-Général : M. DUFOUR, Conservateur de la bibliothèque  
 et des archives de la ville de Corbeil.  
 Trésorier : M. LASNIER, Receveur des finances en non  
 activité.  
 Secrétaire-Rédacteur : M. JARRY, Membre du Comité départe-  
 mental d'hygiène.

---

## COMITÉ DE PUBLICATION

MM. le D<sup>r</sup> P. BOUCHER, vice-Président, membre de droit.  
 A. DUFOUR, Secrétaire général, membre de droit.  
 V. DE COURCEL, d'Athis-Mons.  
 H. JARRY, Secrétaire rédacteur, de Corbeil.  
 J. LEMAIRE, de Corbeil.  
 J. PÉRIN, de Ris-Orangis.  
 Léon MARQUIS, d'Étampes.



SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Tenue à la Sous-Préfecture de Corbeil, le 3 mai 1898.*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> BOUCHER, Vice-Président.

Etaient présents: MM. le D<sup>r</sup> Boucher, Lasnier, Dufour, G. de Courcel, Barthélemy, J. Lemaire, Marc Pasquet, Mottheau, V. de Courcel, Mareuse, l'abbé Colas et Jarry.

Absents excusés: MM. J. Depoin et l'abbé Genty.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président annonce le décès de M. Thomas Lot, de Brunoy; il est certain d'être l'interprète de tous ses collègues en exprimant les regrets causés par la perte de ce distingué collègue. Il espère que M. André Lot, son frère, maire d'Épinay-sous-Senart, voudra bien consentir à remplacer M. Thomas Lot comme membre de la Société. M. Mottheau de Brunoy est chargé de cette négociation.

Le Conseil prononce l'admission, comme membres adhérents, de :

M. Cothureau, président du tribunal civil de Corbeil, présenté par MM. Boucher et Dufour;

M. le comte Meunier du Houssoy, au château de Fremigny, par Bouray (S.-et-O.), présenté par MM. de Montgermont et Aymé Darblay;

M. le comte de Rilly, au château d'Oysonville, par Sainville (Eure-et-Loir), présenté par MM de Montgermont et Dufour;

M. le marquis de Selve, au château de Villiers, par la Ferté-Alais (S.-et-O.), présenté par MM. de Montgermont et Dufour;

M. Allorge, architecte à Montlhéry, présenté par MM. Boucher et Dufour;

M. Cibiel (Alfred), au château de Tigery, présenté par MM. Raoul Treuille et Aymé Darblay;

M. l'abbé Simon, vicaire à Argenteuil, présenté par MM. Boucher et Dufour;

M. le comte Treilhard, au château de Marolles en Hurepoix, présenté par MM. Aymé Darblay et Charles Béranger.

Le secrétaire général informe le Conseil qu'il a été offert à la Société 19 volumes ou brochures dont il donne les titres. Ces ouvrages seront inscrits au catalogue de la bibliothèque de la Société, dont la première partie sera insérée dans un des prochains bulletins.

Des remerciements sont votés aux généreux donateurs.

Le Conseil décide ensuite que tous les volumes appartenant à la Société seront estampillés au moyen d'un timbre spécial dont le modèle reste à décider.

M. le Président rappelle au Conseil que la réunion générale de 1897 n'a pu avoir lieu par suite de circonstances indépendantes de la volonté du Conseil, parmi lesquelles il faut compter la durée prolongée des travaux de l'église St-Jean; ces travaux étant maintenant terminés, il y a lieu de fixer dès à présent l'époque de la réunion générale de 1898, qui devra coïncider avec l'inauguration et l'ouverture du musée de St-Jean.

Le Conseil consulté, décide de donner le plus d'éclat possible à cette cérémonie, en fixe la date au 13 juin prochain et dit que la réunion générale aura lieu dans l'église St-Jean en même temps que l'inauguration du Musée.

Le Conseil délègue ensuite à une commission de sept membres la mission d'élaborer le programme de la journée du 13 juin prochain et d'en surveiller les préparatifs. Cette commission est ainsi composée: MM. Boucher, Dufour, Lasnier, Barthélemy, J. Lemaire, Marc Pasquet et Jarry.

M. le Trésorier donne ensuite des renseignements sur la situation

financière de la Société au premier mai 1898. Cette situation est satisfaisante et se résume ainsi :

Attribution au musée . . . . .	198.60
Attribution à la Société. . . . .	3.443.25
Total. . . . .	<u>3.641.85</u>

M. Barthélemy entretient le Conseil des recherches qu'il a faites sur l'emplacement de l'ancien prieuré de Notre-Dame des Champs, à Essonnes ; il ajoute qu'il serait désirable que des fouilles fussent entreprises dans toute l'étendue du Champ attenant à la gendarmerie d'Essonnes, où il existe un grand nombre de sépultures anciennes. Le Conseil voudrait pouvoir donner satisfaction à M. Barthélemy, mais il ne croit pas devoir statuer immédiatement sur cette question, attendu qu'il y a en jeu des intérêts privés.

Parlant des travaux de la Société, M. le Secrétaire général annonce qu'il s'occupe en ce moment de la préparation du premier bulletin de l'année courante. Il indique les différentes notices que, d'accord avec le Comité de publication, il a l'intention d'y faire figurer. Il ajoute qu'il s'occupe aussi de la publication du tome II des mémoires de la Société, dans lequel paraîtra l'ouvrage de M. le Pasteur Pannier, qui a pour titre : *Etudes historiques sur la Réforme à Corbeil et aux environs au XVI<sup>e</sup> siècle*. Ces propositions sont approuvées par le Conseil.

Monsieur l'abbé Colas, curé de Soisy, fait une communication intéressante sur des pièces de monnaie trouvées dans la propriété de Mousseau ; il ajoute que M. Henry Cochin a l'intention d'offrir ces pièces à la Société. Le Conseil vote des remerciements à M. l'abbé Colas pour sa communication et à M. Henry Cochin pour ses bonnes intentions envers la Société.

M. le Secrétaire général informe le Conseil que M. le curé de Boigneville prépare un travail historique sur Milly, qu'il a l'intention d'offrir à la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



# LES SCULPTURES

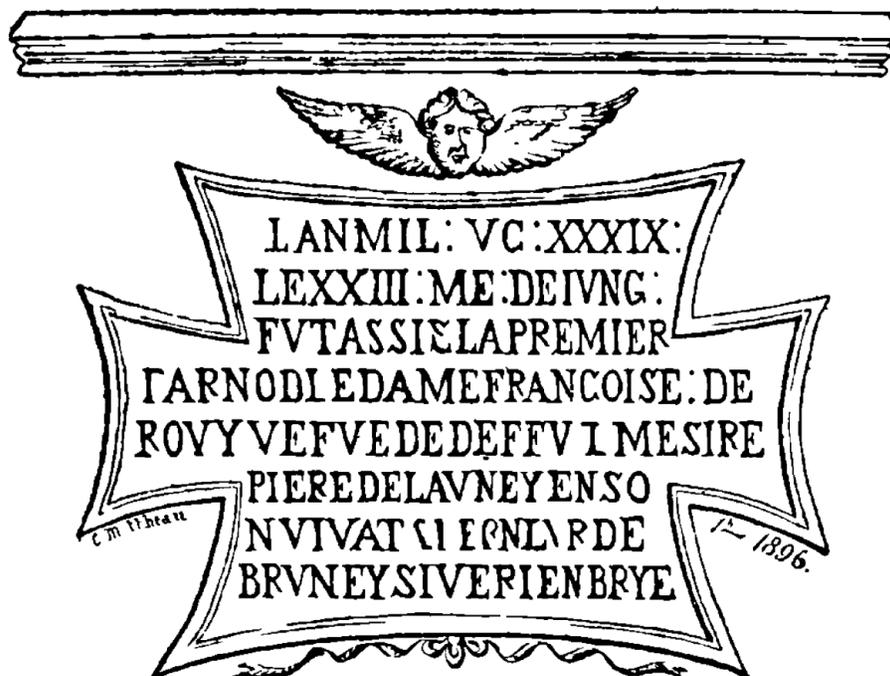
DU

## CLOCHER DE BRUNOY

Le joli village de Brunoy, situé à 24 kilomètres de Paris, dans la belle vallée de l'Yerre et tout près de la forêt de Sénart, jouit auprès des Parisiens d'une réputation méritée; aussi l'étranger qui vient visiter ce petit Eden est-il surpris à la vue des coquets châlets et des élégantes villas qui se succèdent sans interruption et dont le nombre s'accroît sans cesse. Ce n'est pas d'aujourd'hui que Brunoy jouit de cette faveur, car, sans remonter bien loin, nous trouvons parmi ses seigneurs, le grand financier Pâris de Montmartel, dont le fils fut ce légendaire marquis de Brunoy qui étonna le monde par ses extravagantes folies. Le comte de Provence, qui fut plus tard Louis XVIII, devint ensuite possesseur de la terre et du château de Brunoy. Talma, le grand tragédien, habitait aussi ce charmant village. Mais, depuis la Révolution, les splendeurs de Brunoy ont disparu; on remarque encore dans l'église quelques vestiges des fantaisies ruineuses du trop célèbre marquis, et ceux qui visitent en détail s'arrêtent surpris en voyant sur le clocher des sculptures anciennes dont on ne s'est pas assez occupé jusqu'à présent et qui semblent un majestueux point d'interrogation posé devant les yeux surpris des visiteurs. C'est donc en vue de répondre à des questions souvent posées que, profitant des récents travaux de restauration de la tour, nous avons étudié de près ces curieuses sculptures qui ont été pour nous l'occasion de nombreuses recherches dans les dépôts d'archives; c'est le résultat de ces recherches que nous donnons ci-dessous, avec l'espoir que

nous aurons réussi à faire la lumière sur un point d'histoire locale, enveloppé d'obscurité, et à appeler l'attention sur ces sculptures du clocher de Brunoy, restées presque inconnues jusqu'à présent.

Au milieu de la face ouest de ce clocher, on remarque un cartouche portant l'inscription suivante, qu'une restauration récente et maladroite a rendue incompréhensible :



Cette inscription doit être ainsi restituée :

L'an mil cinq cent trente-neuf,  
le vingt-troisième de Juin,  
fut assise la première (*pierre*)  
par noble dame Françoise de  
Rouy, veuve de défunt messire  
Pierre de Lannoy (1) en son  
vivant seigneur de  
Brunoy, Sivry-en-Brie. (2)

Sur le contrefort droit de cette face on voit un écusson aux sept fusées ou fuseaux, trois, trois et un, dans une couronne de

(1) Nous avons trouvé ce nom de Lannoy écrit quelquefois Laulnoy, Laulnay, Laulney, Launoy, Launay, Launey; mais tous signaient Lannoy.

(2) Sivry, Seine-et-Marne, canton du Châtelet.



CLOCHER DE BRUNOY, SCULPTURE DU CONTREFFORT GAUCHE, COTE OUEST.

laurier, supportés par un chérubin; les émaux ne sont pas indiqués.

Celui de gauche porte un écusson en abîme accompagné de huit coquilles en orle. Ecu penché et soutenu par deux griffons, surmonté d'un heaume cimé d'une tête de griffon; le tout dans un vol de palmes.

Enfin sur le contrefort droit de la face nord, les mêmes deux écus mi-parti sont reproduits dans le même ordre, avec cette particularité que les fuseaux ont un support, tandis que les coquilles n'en ont pas.

Pour un amateur, même peu versé dans la science héraldique, il est clair que les sept fuseaux sont les armes de la dame, comme les huit coquilles sont celles du mari; la règle constante étant de mettre les armoiries de la dame à droite et celles du mari à gauche; et puis, ces dernières étant surmontées d'un heaume, il ne peut y avoir confusion.

Voilà ce que le raisonnement indiquait à Monsieur Jeannest-Saint-Hilaire quand, dans son ouvrage sur Brunoy et ses environs, il disait :

*« Sur les deux piliers de face sont sculptées en pierre les armes de la famille de Lannoy ».*

Mais il avait mal vu ou ses souvenirs le servaient mal quand il ajoutait :

*« Sur le pilier septentrional se trouve un écusson sculpté portant huit coquilles; la barre du petit écu est en bosse.*

*« Je crois que ces armes sont celles du prince d'Elbeuf » (1).*

Sans aucun doute cet auteur ignorait quelles étaient les armes de Charles de Lorraine, prince d'Elbeuf, né à Paris le deux novembre mil six cent cinquante et mort en seize cent quatre-vingt-dix. Il était fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France, gouverneur de Picardie et de Montreuil-sur-Mer, et de Anne Elisabeth, comtesse de Lannoy de la Boissière, veuve en premières noces de Henry-Roger du Plessis-Liancourt, comte de la Roche-Guyon et fille unique de Charles, comte de Lannoy, chevalier des ordres, gouverneur de Montreuil, morte à Amiens, à vingt-huit ans, le trois octobre seize cent cinquante-quatre.

(1) *Itinéraire de Paris à Sens, Brunoy et ses environs, Paris, 1848.*

Nous reproduisons ci-dessous son blason, d'après le Père Anselme (1).



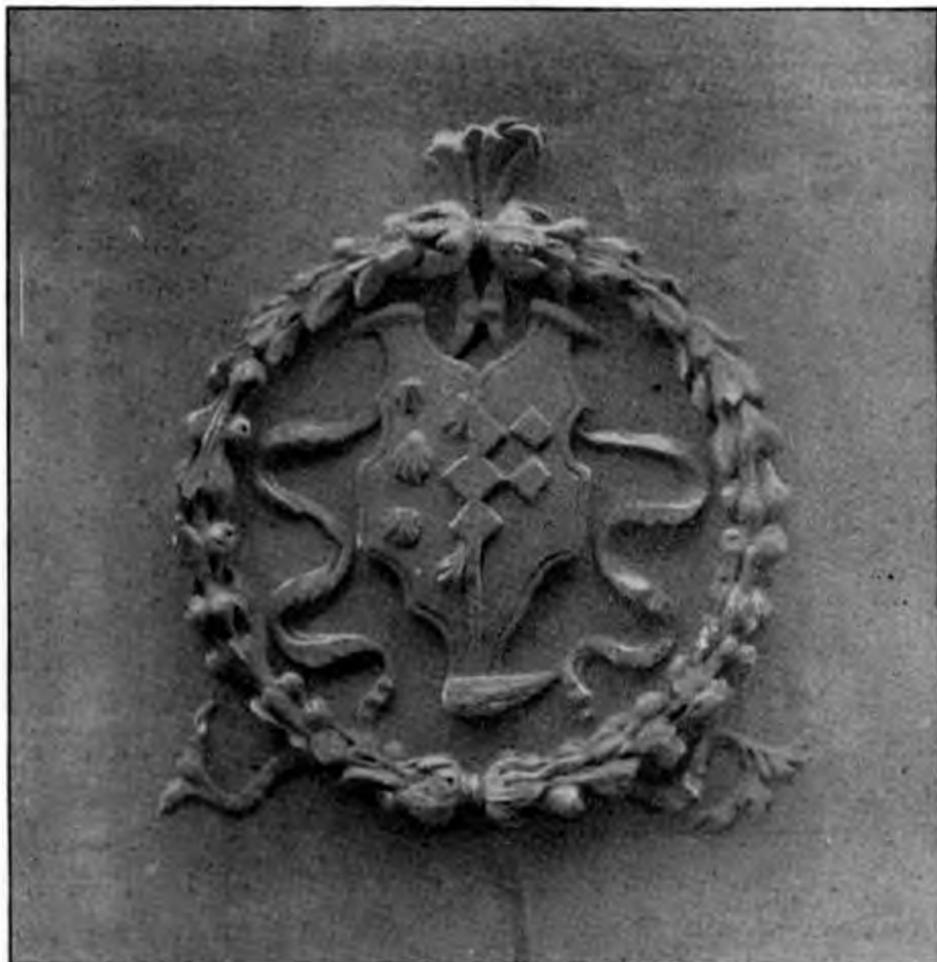
Nous partageons l'avis de M. Jeannest-Saint-Hilaire quant aux écus de la face ouest et, nous appuyant sur l'inscription centrale, nous inférons que l'écu en abîme et les huit coquilles en orle étaient les armes de Lannoy et les sept fuseaux celles de Rouy ; que l'écusson de la face nord était la confirmation de notre induction, puisque ces mêmes armes y sont reproduites mi-parti.

Le malheur a voulu que le Père Anselme ait donné au comte Charles de Lannoy, arrière-petit-fils de Pierre et de Françoise de Rouy, les armes des Lannoy de Flandres (Trois lions de sinople, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules) (2).



(1) T. 2, page 494.

(2) Les Grands officiers de la Couronne, par le P. Anselme, T. 8, p. 72.



CLOCHER DE BRUNOY. SCULPTURE DU CONTREFORT DROIT, COTÉ NORD.

Comment contredire l'affirmation d'un auteur qui jouit d'une très grande autorité et qui écrivait presque au temps où vivait le comte de Lannoy de la Boissière?

Tous les archivistes et bibliothécaires, auxquels nous soumettions notre avis et tout ce qui milite en sa faveur, nous répondaient :

« Parce qu'il y a sur un clocher de village un écusson en abîme  
« et huit coquilles en orle, va-t-on prétendre, sans apporter de  
« documents irréfutables, que ce sont là les armes de la famille de  
« Lannoy de la Boissière que le Père Anselme aurait confondue  
« avec les Lannoy de Flandres ? »

Vainement nous avons consulté tous les ouvrages traitant des armoiries, tous les généalogistes, l'armorial de Picardie, celui de Normandie et les anciens aveux de l'Île-de-France.

Après trois années de patientes recherches, comme nous désespérions de trouver jamais la preuve que nos déductions n'étaient pas chimériques, le hasard nous fit mettre la main sur l'inventaire, fait par G. Demay, des sceaux de la collection Clairambault, et à la lettre L nous trouvions la description des titres ci-après (1).

5066 — DE LANNOY, Guillaume, chevalier, seigneur de la Boissière, enseigne de 80 lances sous le duc de Vendôme. Signet rond de 15 mill., Ecu à l'écusson en abîme, accompagné de huit coquilles en orle, sans légende.

C'est un reçu de gages, daté de 1550, dont voici la copie exacte (2) :

« Nous Guille de Laulnoy, chevalier, seigneur de la Boissière,  
« porte-enseigne de quatre-vingts lances fournies des ordonnances  
« du roi notre seigneur, étant sous la charge et conduite de Mon-  
« sieur le duc de Vendosmois, confessons avoir eu et reçu comp-  
« tant de maistre Jacques Veau, conseiller du roi et trésorier  
« ordinaire de ses guerres, par les mains de *Eustace* de Corbie,  
« payeur de la dite compagnie, la somme de cent cinquante livres  
« tournois tant pour nostre estat et gaiges anciens de porte-enseigne  
« de la dite compagnie que pour l'acquisition puis naguères  
« ordonnée par ledit seigneur à sa gendarmerie au lieu des vivres  
« en espèces que souloit ci-devant fournir le peuple es-garnisons,

(1) Bibliothèque nationale, département des manuscrits.

(2) Collection des sceaux de Clairambault, reg. 171, cote 81.

« et ce pour le quartier de juillet, aoust et septembre mil cinq cent  
« cinquante devant passé. De laquelle somme de cent cinquante  
« livres tournois nous nous sommes tenu et tenons pour content  
« et bien payé et en avons quitté et quittons lesdits trésoriers Veau  
« et Corbie payeur, dessus nommés.

« En témoing de ce nous avons signé les présentes de nostre  
« main et a ycelles faict mectre le cachet de nos armes le troisieme  
« jour de novembre mil cinq cens cinquante ».

(Signé) G. de Lannoi.



Ce Guillaume était le fils aîné de Pierre de Lannoy et de Françoise de Rouy. A la mort de son père, il fit l'aveu au roi des fief et seigneurie de Brunoy, à Paris le vingt novembre quinze cent trente-huit (1).

5065. — DE LANNOY, Christophe, seigneur de la Boissière, gentilhomme ordinaire de la chambre, guidon de soixante lances sous monsieur de Villequier. Ecu en abime accompagné de huit coquilles en orle, entouré de trois palmes; sans légende.

Reçu de gages daté de 1581.

« Nous *Christophe* de Launoy, seigneur de la Boissière, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, guidon de la compagnie de soixante lances de ses ordonnances sous la charge de monseigneur de Villequier, gouverneur de Paris et élu de France, confessons avoir eu et reçu comptant de maistre Estienne Galmet, conseiller du dit seigneur et trésorier de l'ordonnance de ses guerres, par les mains de Prosper Brosseau payeur de ladite compagnie, la somme de quatre-vingt-six écus deux tiers, en quarts d'écus de quinze sols parisis, à nous ordonnée pour nostre estat et place de guidon susdit, de deux mois dix-huit

(1) Archives nationales, série P. 3, cote 15.

« jours du présent quartier d'avril, mai et juin, en moins les treize  
« jours dudit mois d'avril, et finissant le dernier jour de juin en  
« suivant, qui est à raison de soixante écus pour ledit quartier et  
« quarante sols par jour de notre dict état de guidon et de quarante  
« écus pour ladite place aussi à raison de vingt-six sols six deniers  
« par jour. De laquelle somme de quatre-vingt-six écus nous nous  
« tenons content et en avons quitté et quittons ledit Galmet tré-  
« sorier susdit et tous autres.

« En témoing de quoi nous avons signé le présent de nostre  
« main le dix-septième jour dudict mois de juin mil cinq cent qua-  
« tre-vingt et un (1).

(Signé) Crestofle de Lannoy.



[Tous les sceaux de la collection Clairambault ayant été sur-  
moulés sur les originaux et ces moulages déposés aux archives  
nationales, nous nous sommes fait délivrer un exemplaire de chacun  
des signets de Guillaume et Christophe de Lannoy, lesquels ont  
servi à la reproduction ci-dessus].

Enfin aucun doute ne pouvait plus subsister, les armoiries sculp-  
tées sur le pilier gauche de la face ouest de notre clocher sont in-  
contestablement celles de Lannoy de la Boissière.

Restait à établir aussi incontestablement que l'écu aux sept fusées  
sont celles de Rouy. C'est ce que nous avons tenté sans avoir en-  
core su y parvenir.

Tout ce que nous avons pu découvrir de relatif à cette famille,  
c'est que: Jean de Rouy, seigneur de la Boissière, colonel des  
légions de Picardie, maria sa fille Barbe, par contrat du 19 dé-  
cembre 1525, à Antoine de Conflans (souche des vicomtes  
d'Ouchy, seigneurs d'Armentières) (2).

(1) Collection des sceaux de Clairambault, reg. 171, cote S1.

(2) Les Grands officiers de la couronne, T. 6, p. 148.

Françoise de Rouy, qui nous occupe, était, tout probablement, la fille aînée de ce Jean et devint, après lui, dame de la Boissière (1). Elle laissa cette seigneurie à son fils aîné Guillaume de Lannoy qui, le premier des seigneurs de Brunoy, est qualifié de seigneur de la Boissière.

Aucun ouvrage généalogique, et nous les avons tous consultés, ne parle de cette famille de Rouy de la Boissière. L'armorial de Picardie, établi et révisé en 1688, n'en souffle mot; ce qui laisse à croire que Jean fut le dernier du nom.

On ne peut contester que l'écu aux sept fusées ne soit celui d'une dame mariée à un de Lannoy, seigneur de Brunoy, puisque nous voyons sur le premier contrefort de la face nord ces mêmes sept fusées mi-parti avec les coquilles de Lannoy. Les fusées seules reposent sur un sol; ce qui semblent signifier que la dame était veuve; or, l'inscription que nous avons citée au début de cette notice nous apprend que le vingt-troisième de juin 1539 noble dame Françoise de Rouy était veuve de défunt messire Pierre de Lannoy.

N'est-ce pas vraisemblable ?

Veut-on prétendre que les sculptures du pilier droit de la face ouest et celles de la face nord sont antérieures à 1539, ou bien qu'elles ont été exécutées postérieurement ?

Tout d'abord nous ferons remarquer que les ornements qui accompagnent ces écussons semblent indiquer l'époque de la Renaissance et que (nous appuyons sur cette circonstance), aucune des dames alliées à la famille de Lannoy, avant ou après Pierre, n'avait de fuseaux dans ses armes.

Pour l'édification du lecteur, nous lui soumettons par ordre chronologique la nomenclature des dames de Brunoy, de 1447 à 1649, année de la mort du dernier du nom de Lannoy, avec la reproduction des armes de chacune d'elles.

1447. — **Isabeau de Braye**, fille d'Arthus et de Jehanne de Gailloannel, du chef de son père et de sa mère dame de Brunoy en partie, du Colombier (2), de Villememain (3), de Civry, et de Dannemois (4), mariée à Jehan de Lannoy dit Lamon,

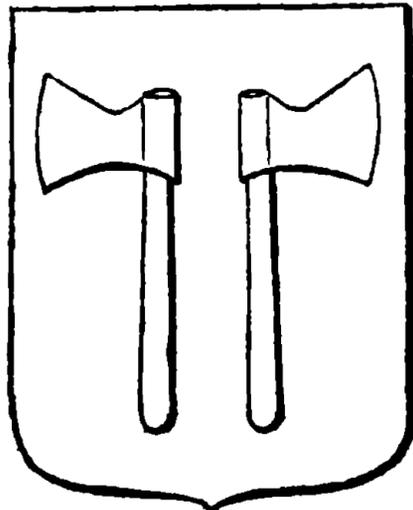
(1) La Boissière, village de la Somme entre Montdidier et Roye.

(2) Le fief du Colombier était situé à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

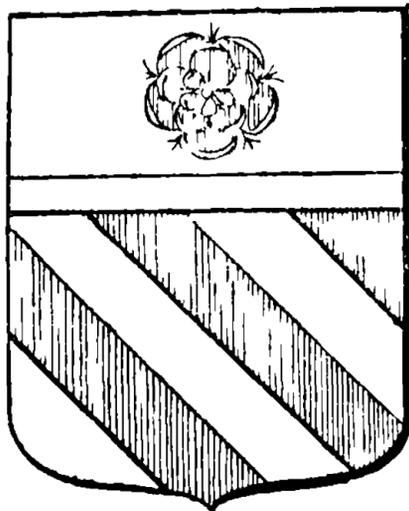
(3) Villememain, aujourd'hui Villemain, terre et château près Brie-comte-Robert.

(4) Dannemois, autrefois Dampenois, sur la rivière d'Ecole (Seine-et-Marne).

écuyer puis chevalier. Elle portait de... à deux haches de...  
adossées et posées en pal (1).



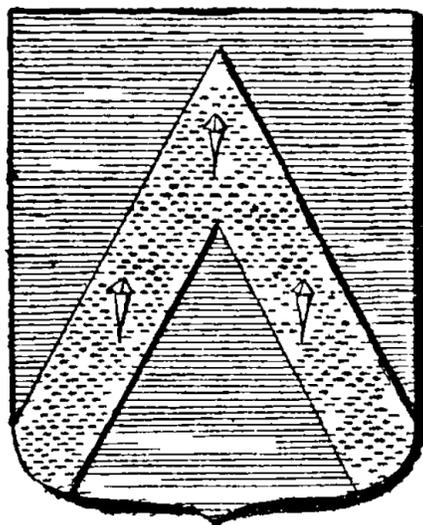
1477. — **Marie de Braye**, mariée à Rogerin de Lannoy dit Lamon, chevalier, seigneur de Brunoy, du Colombier, et de Civry. Mêmes armoiries que la précédente.
1515. — **Françoise de Rouy**, mariée à Pierre de Lannoy, seigneur de Brunoy, de Civry et du Colombier.
1548. — **Anne Jouvenel des Ursins**, mariée en 1548 (2) à Guillaume de Lannoy, sgr de Brunoy et de la Boissière, veuve en 1561. Bandé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'argent chargé d'une rose de gueules, boutonnée d'or, soutenue de même (3).



(1) Collection Clairambault, reg. 22, D. 1576.  
(2) Archives de Seine-et-Oise, serie A. n° 1189.  
(3) Les Grands officiers de la couronne, Tome 6, page 406.

Remariée à Louis d'Ongnies, comte de Chaulnes, elle prend alors les armoiries ci-dessous.

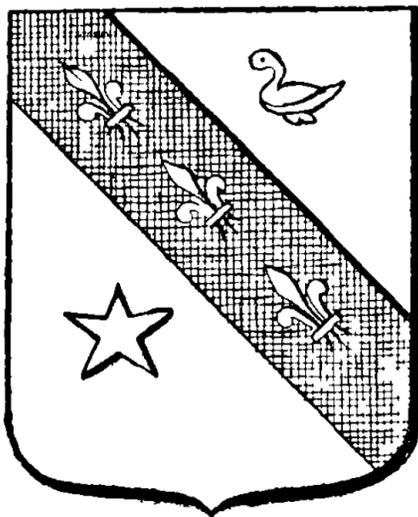
D'azur au chevron d'or chargé de trois clous d'argent (1).



Anne des Ursins a joui de la terre de Brunoy et de celle de Civry jusqu'à sa mort arrivée en août 1597 (2).

1580. — Charlotte de Villers-Saint-Pol, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche et gouvernante de Madame Henriette, sœur de Louis XIII, mariée à Christophe de Lannoy, seigneur de Brunoy et de la Boissière.

D'argent à la bande de sable chargée de trois fleurs de lis d'or et accompagnée d'une merlette en chef et d'une étoile en pointe (3).



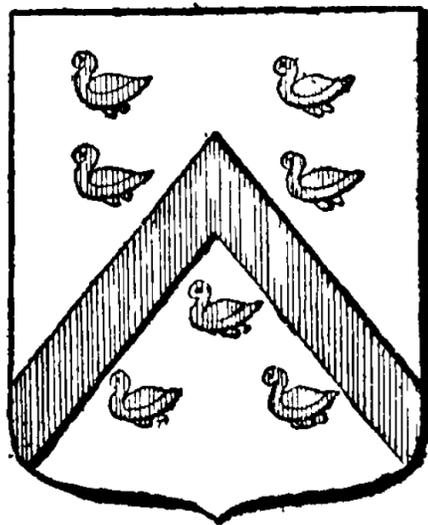
(1) Nobiliaire de Picardie.

(2) Archives de Seine-et-Oise, série A, n° 1189.

(3) Collection Clairambault, reg. 114, D. 9536.

1610. — **Anne d'Aumont**, veuve d'Antoine Potier, seigneur de Bourg-la-Reine, mariée à Charles comte de Lannoy de la Boissière.

D'argent à un chevron de gueules, accompagné de sept merlettes de même, posées quatre en chef, deux et deux, et trois en pointe, une et deux (1).



1649. — **Anne Élisabeth comtesse de Lannoy**, fille unique du comte Charles, avec laquelle s'éteint le nom de Lannoy de la Boissière.

De l'examen de ces blasons ne découle-t-il pas que les armes sculptées sur le contrefort droit de la face ouest du clocher de Brunoy ne peuvent être attribuées à aucune des dames de Brunoy mariées à un Lannoy si ce n'est à Françoise de Rouy ?

Nous ajouterons, pour ne laisser subsister aucun doute, que nous avons recherché les armoiries des seigneurs et des dames de Brunoy depuis 1333 jusqu'à la révolution et que pas un de ces blasons ne se rapproche de celui aux sept fusées.

Donc, pour nous et jusqu'à preuve irréfutable du contraire, l'écusson aux sept fusées est celui de Françoise de Rouy, veuve de Pierre de Lannoy.

Profitant des échafaudages nécessités par les réparations faites l'an dernier au clocher, nous avons, avec l'aide de quelques habitants de Brunoy, que nous remercions de la sympathie qu'ils nous

(1) Le P. Anselme, T. 4, page 876.

ont toujours témoignée, fait surmouler les armes de Lannoy tout en regrettant que nos ressources ne nous aient pas permis de mieux faire.

Trois exemplaires de ces armoiries ont été exécutés sous la direction et avec le concours de Monsieur Paul Simon, architecte à Villeneuve-Saint-Georges. L'un de ces moulages doit rester au presbytère de Brunoy, un autre fait partie des collections du musée Saint-Jean de Corbeil et le troisième va être envoyé à Versailles pour faire partie du musée de la commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

Les amateurs auront donc ainsi les plus grandes facilités pour étudier ce panneau, qui, sans remonter à une haute antiquité, n'en est pas moins curieux comme document héraldique de la fin de la chevalerie.

Ch. MOTTHEAU.

Brunoy, septembre 1897.



# LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION

## A MONTGERON

(14 juillet 1790)

La révolution de 1789 fut accueillie avec enthousiasme par la population de cette commune, qui entrevoyait par là le terme de ses souffrances, exprimées dans le cahier des États généraux de la paroisse.

L'allégresse générale atteignit son apogée lors de la fête de la Fédération, premier anniversaire de la prise de la Bastille.

A cet effet, la municipalité de Paris avait adressé une circulaire à toutes celles du royaume les priant de s'unir personnellement à elle pour « le pacte auguste et solennel que la nation allait contracter. »

« Ce sera, disent ces instructions, le 14 juillet, à l'heure précise de midi, que le signal de la cérémonie sera donné à Paris. La commune de la capitale invite toutes les municipalités du royaume à rassembler le même jour et à la même heure les communes respectives, conjointement avec les troupes de ligne qui se trouveraient dans leurs arrondissements, afin que le serment fédératif soit prononcé de concert et au même instant par tous les habitants et dans toutes les parties de cet empire... ».

En communiquant cet avis à ses concitoyens, le procureur de la commune de Montgeron déclare que cela n'était pas nécessaire pour stimuler leur civisme et leur patriotisme; mais que, cependant, pour donner aux frères de Paris un témoignage de l'affection sincère qu'on leur porte et qu'ils ont si bien méritée puisqu'ils sont les premiers restaurateurs de la liberté, il demande que la municipalité fasse publier et afficher une ordonnance tendant à ce que:

« 1<sup>o</sup> à compter de ce jour, M. le commandant de la garde nationale ordonne de monter la garde, nuit et jour, autant pour recevoir, comme il convient, les frères fédérés qui passeront par cette

route pour se rendre à la confédération générale que pour en imposer, par l'appareil de la force, aux brigands qui pourraient désertier Paris dans la circonstance et se répandre dans les environs.

« 2° vu la solennité du grand jour, 14 juillet, expresses inhibitions et défenses soient faites à tout citoyen de ce lieu de vaquer à aucune œuvre servile ;

« 3° l'on célèbre ce jour par une fête aussi complète que peuvent le permettre les faibles moyens de la grande partie des habitants. »

Ce réquisitoire fut exécuté à la lettre ainsi que le constate le rapport suivant envoyé aux administrateurs du district :

« La garde nationale demandée a été accordée ; et c'est avec le plus vif plaisir que nous avons vu nos frères fédérés nous payer par leur reconnaissance au delà de ce que nous pouvions leur offrir.

« La fête a été annoncée à quatre heures du matin, par une salve de notre petite artillerie (1), par le son de nos cloches et par le bruit de nos tambours. A cet appel, les cultivateurs, oubliant les instruments aratoires, le marchand négligeant son commerce, tous, sans distinction d'âge, de sexe et de condition, à l'imitation de nos concitoyens de Paris, se sont rendus à notre place d'armes pour y travailler à la construction de l'autel champêtre sur lequel devait être fait le pacte fédératif.

« L'autel de la patrie élevé, la garde nationale, réunie à la maréchaussée, vers les onze heures du matin, s'est transportée à l'hôtel commun pour prendre MM. de la municipalité et diriger sa marche vers l'église paroissiale. De là le cortège s'est rendu, suivi de tous les citoyens, au lieu où devait être célébrée la fête de la Fédération.

« Trois coups de canon ont annoncé le commencement, le lever Dieu et la fin de la messe. Après le dernier, le célébrant, aumônier de la garde nationale, vicaire de la paroisse de Montgeron (2) a prononcé le remarquable discours suivant :

Chers Concitoyens,

« C'est dans ce jour à jamais mémorable, jour dont l'époque tiendra la première place dans l'histoire de la liberté des peuples, qu'appelés de toutes les

(1) Espèce de boîtes, enlevées par les Allemands, en 1870.

(2) C'était l'abbé Pigeard qui, plus tard, devint prêtre constitutionnel et « abdiqua publiquement le sacerdoce ».

parties de l'empire, nos frères d'armes, nos compatriotes et trois de nos concitoyens à qui leurs vertus civiques ont mérité le titre glorieux de français confédérés, se rallient courageusement autour de la loi et s'obligent par le plus solennel et le plus sacré des serments à favoriser de tous leurs moyens le maintien d'une constitution qui assure notre bonheur comme elle fait notre gloire.

« C'est dans ce moment précieux que se fait cette civique et fraternelle union de tous les citoyens, de tous les soldats de la liberté, de toutes les troupes destinées à la défense de notre commune patrie !

« C'est à ce moment qu'ils mettent à l'abri de leurs drapeaux et sous la garde de leurs armes la nation, la loi, le roi ; qu'ils jurent en présence de l'Éternel, de ne plus former qu'une garde nationale, animée d'un même esprit pour défendre les libertés publiques, pour faire respecter la loi de l'empire et l'autorité légitime du monarque.

« Quel beau jour que celui de l'alliance des Français, un peuple de frères, les régénérateurs de l'empire, un roi citoyen, réunis pour un serment commun à l'autel de la patrie ! Quel spectacle imposant et nouveau pour les nations !

« Quelle gloire pour nos législateurs d'entendre autour d'eux un peuple immense répéter à l'envi le cri de : Vive la loi ! cette loi, chef-d'œuvre de l'humaine sagesse, fruit de leurs pénibles veilles et de leurs infatigables travaux !

« Quelle jouissance pour notre auguste monarque de voir l'élite de ses enfants se presser autour de lui, élever un cri de : vive le roi ! prononcé par l'amour !

« Ah ! cette fête à jamais célèbre nous unit tous par les liens les plus sacrés et les plus doux ; les 25 millions d'âmes qui couvrent la surface de la France ne vont plus former qu'une société, qu'une famille.

« Soumission à la loi et au roi, son organe, voilà désormais notre devoir ; amour et fraternité, voilà les sentiments qui doivent nous animer. C'est sur ces bases que reposent la paix, la prospérité, le salut de l'État. Notre union fait notre force, resserrons-en aujourd'hui les nœuds de la manière la plus authentique.

« Ce vœu est celui qu'expriment en ce moment, sous les murs de la capitale, tous nos frères et confédérés, tous nos concitoyens, de toutes les parties de ce vaste royaume.

« Réunissons-nous à eux d'esprit et d'intention. Que le cri général, que le cri unanime soit aujourd'hui celui de : Vive la nation, la loi, et le roi ! Que ce cri soit à jamais celui de ralliement des amis de la patrie, et la terreur de ses ennemis !

« Oui, pénétrés de la nécessité où nous sommes d'être tous inséparablement unis pour voir, avec l'anéantissement des coupables espérances des malveillants, renaître partout le calme et la tranquillité qui font le bonheur public, nous jurons tous, sur l'autel de la patrie et en présence de l'Être suprême, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi !

« Vous, nos dignes chefs, investis par nos suffrages d'une partie de l'autorité

publique, vous jurez d'exécuter et de faire exécuter les décrets de l'assemblée nationale, sanctionnés ou acceptés par le roi !

« Vous milice citoyenne, gardes nationaux à qui la vertu civique a fait prendre les armes, vous jurez de prêter main forte à l'exécution des mêmes décrets, sur la réquisition des officiers civils ; d'obéir fidèlement à vos chefs et à toutes les règles de la discipline militaire ; d'être inviolablement attachés au grand principe de la liberté individuelle ; de protéger les propriétés particulières et les propriétés déclarées nationales ; d'assurer et de scander la perception de tous les impôts ordonnés pour le maintien de la chose publique ; de rétablir partout où vous serez appelés l'ordre, l'harmonie, la concorde, la paix, sans lesquels les sociétés se détruisent au lieu de se perpétuer !

« Vous, pères et mères, citoyens et citoyennes de toutes les classes et de toutes les conditions, vous jurez de rappeler à leurs devoirs, par vos sages avis, ceux de vos enfants indociles, ceux de nos frères égarés qui confondent la liberté avec la licence. Ah ! ils ignorent sans doute que *la liberté élève l'âme*, pour ainsi dire, *au-dessus d'elle-même*, dirige et soutient invariablement l'homme dans le chemin de la vertu et de l'honneur, symboles caractéristiques du vrai patriote, et que *la licence* au contraire, *l'avilit et le dégrade, le précipite d'abus en abus, de crimes en crimes*, et le rend pernicieux dans la société ! (1).

« Nous jurons, enfin, tous, de regarder, comme ennemis de la patrie et de la constitution, tous ceux qui se porteraient à des excès indignes de l'homme, indignes du chrétien.

« Et vous, Seigneur, qui tenez en vos mains la destinée des nations et de chacun des individus qui les composent, daignez agréer nos vœux, daignez recevoir nos serments ; ils sont, nous n'en doutons pas, conformes à l'esprit de la religion sainte, que nous avons le bonheur de professer. Confirmez au milieu de nous l'ouvrage que nous avons si heureusement commencé avec vous ; daignez surtout nous affranchir de la servitude de nos passions, source de tous les désordres, et nous fixer dans la pratique de toutes les vertus qui nous sont nécessaires dans ce nouvel ordre de choses !

Ainsi soit il !

Conformément à cet appel, tous, officiers civils, gardes nationaux et citoyens, les enfants même, à l'exemple de leurs pères, se sont avancés vers l'autel de la patrie et ont prêté serment, ainsi qu'il est indiqué plus haut.

« Le pacte fédératif ainsi conclu, l'aumônier qui avait célébré la messe a entonné, au pied de l'autel, le *Te Deum* en actions de grâces, pendant lequel il a été fait différentes décharges d'artillerie ; après quoi le clergé fut reconduit à l'église pour se dé-

(1) Paroles prophétiques qui ne tarderont pas à recevoir leur accomplissement.

pouiller de ses habits sacerdotaux. Le même cortège revint sur la place d'armes où chaque chef de maison, riche et pauvre, sans aucune distinction, avait eu soin de faire apporter la quantité de comestibles que lui permettaient de fournir ses facultés. Neuf cents âmes environ ont participé à un repas frugal qui a paru d'autant meilleur qu'il était assaisonné par cette gaieté naturelle qu'inspirait un aussi beau jour. Ce repas n'a été interrompu que pour crier: Vive la constitution! pour porter des santés à l'assemblée nationale, au roi et à nos bons frères de Paris. Il a été suivi d'une danse champêtre, où les plus habiles se tenaient autour des restes de l'autel de la patrie. »

« Cette fête ayant été commencée par un hommage rendu à l'Être suprême, on ne crut pouvoir la mieux finir qu'en se réunissant le soir dans le même ordre à l'église paroissiale pour y célébrer un salut solennel, suivi du *Te Deum*, annoncé par différentes décharges d'artillerie. Après le salut, la danse a recommencé, et les rues de notre village ont été illuminées. »

« De tous lesquels faits nous avons dressé le présent procès-verbal à Montgeron, lesdits jour et an, à neuf heures et demie du soir et avons signé :

Paque; Vigoureux; Lemoine, maire; Loriot, Landrieux, Delaporte, officiers municipaux ».

Il est à croire que ce rapport n'a pas été rédigé le 14 juillet, car ce ne fut qu'en novembre et après une lettre de rappel qu'il fut envoyé aux commissaires du district de Corbeil. Ces derniers faisaient observer que « cette fête ayant été celle de la réunion de tous les bons citoyens, il serait honteux qu'une municipalité ne mît pas de gloire à trouver son nom inscrit dans le procès-verbal qui sera fait de cette célèbre fédération. »

C. GATINOT.

(Extrait d'une monographie, en préparation).



RELATION  
DE LA RÉCEPTION FAITE  
A PHILIPPE V, ROI D'ESPAGNE  
A SON PASSAGE A ÉTAMPES  
(5 Décembre 1700)

M. Maxime de Montrond, dans ses *Essais sur la ville d'Étampes*, a consacré quelques pages aux différents passages dans la ville, pendant le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, des princes et princesses de la famille royale. Le premier en date dont il parle est celui de l'Infante, Marie-Anne-Victoire d'Espagne, âgée de cinq ans, venue en France en 1722 pour épouser Louis XV (1).

Mais antérieurement au passage de cette princesse, la ville d'Étampes avait reçu dans ses murs le roi d'Espagne, son père, lorsqu'il rejoignit ses États, et si l'auteur des *Essais* n'en parle pas, il est à présumer qu'il n'en a point eu connaissance ou qu'il n'a trouvé aucune pièce dans les archives de la ville pouvant le renseigner sur cet événement. Ayant en notre possession deux documents qui nous permettent de combler en partie cette lacune, nous croyons devoir les faire connaître à nos compatriotes.

Par son testament du 2 octobre 1700, Charles II, roi d'Espagne, appela à lui succéder, Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et deuxième fils du Dauphin, à la condition qu'il renoncerait pour lui et ses héritiers à tous ses droits sur la couronne de France.

Vingt-huit jours après avoir signé cet acte qui déshéritait sa maison, Charles mourut âgé de 39 ans. Le testament ayant été accepté par Louis XIV, décision terrible qui devait entraîner tant de guerres, de malheurs et placer Louis XIV au bord d'un abîme,

(1) *Essais historiques sur la ville d'Étampes* (Seine-et-Oise), avec des planches, des notes et des pièces justificatives. Étampes, 1836-1837, 2 vol. in-8°.

le nouveau roi d'Espagne prit le nom de Philippe V, et le 4 décembre 1700, il se mit en route pour rejoindre ses États, accompagné du duc de Bourgogne, père de Louis XV, du duc de Berry et d'une foule de seigneurs de la Cour. C'est au journal du voyage de ce prince qui se trouve inséré dans un ouvrage devenu rare, publié à Paris en 1769, sous le titre de *Curiosités historiques*, que nous allons emprunter les détails qui suivent concernant le passage à Etampes du roi d'Espagne (1).

« Nous partîmes de Versailles le samedi quatrième décembre 1700, sur les onze heures, dans le carrosse du roi qui nous accompagna jusqu'à Sceaux. Là, étant entré dans le château, le roi d'Espagne lui dit adieu, et nous prîmes congé de lui avec beaucoup de larmes versées de part et d'autre. Nous montâmes alors dans nos carrosses. En sortant de Sceaux, nous trouvâmes, une grande demi-lieue durant, le chemin plein de beaucoup de monde, qui était venu pour voir le roi d'Espagne encore une fois. Nous traversâmes la plaine de Long-Boyou, nous passâmes à Longjumeau et à Linas, nous arrivâmes sur les quatre heures du soir à Châtres, petite ville à huit lieues de Paris et à sept de Versailles, qui fut notre première couchée (2).

(1) Il existe une autre relation du voyage du roi d'Espagne faite par Joseph-François Duché de Vanci, secrétaire du comte d'Ayen, qui l'accompagna jusqu'à l'île de la *Conférence*, frontière d'Espagne. et publiée sous ce titre: *Lettres inédites de Duché de Vanci*. Paris, 1830, in-8°.

(2) Voici ce que raconte Duché au sujet de l'arrivée du roi à Arpajon. « Le carrosse du roi d'Espagne et des Princes ayant été arrêté par un embarras sous la porte de Linas, cela leur donna l'idée de dessiner la tour de Montlhéry. Ce n'est plus qu'un reste d'une ancienne tour, dont il est fort parlé dans les anciennes guerres de Paris; ils n'en firent alors qu'une ébauche qu'ils mirent au net aussitôt qu'ils furent arrivés à Châtres. Le roi d'Espagne a été logé dans une maison assez jolie appartenant à M. Petit, valet de chambre du roi, et les Princes dans une hôtellerie vis-à-vis.

« Le roi d'Espagne alla jouer après son souper aux échecs chez le duc de Bourgogne, avec M. le Comte d'Ayen, et les Princes jouèrent au brelan avec quelques-uns des jeunes Seigneurs qui les suivent dans ce voyage. Il n'a pas mal gelé cette nuit, mais nous avons fait bon feu. On nous a traités un peu roide sur le paiement, et on nous fait espérer que cela durera ainsi quelque temps sur cette route. On se lève le matin à 8 heures chez les Princes; je suis levé dès cinq heures. J'ai entendu la messe du père Confesseur. M. le marquis d'O et M. de la Marnallière y ont communé.

« Le roi entendit la messe à la paroisse de Châtres. Il y eut un motet chanté par

« Il arriva dès ce jour du désordre dans les équipages, car les gens de Monsieur le maréchal de Noailles (1) ayant pris le chemin de Chartres pour celui de Châtres (2), n'arrivèrent qu'à dix heures du soir. Il serait difficile de remarquer la quantité d'équipages qui suivirent dans ce voyage, et je n'entreprends pas d'en faire le dénombrement : je me contenterai de dire seulement que le roi d'Espagne et moi nous avions chacun un carrosse du corps et deux

des musiciens que le comte d'Ayen a pris soin de faire suivre. C'est Gaye qui est maître de cette musique et qui la conduit. L'abbé Gastelier, curé de Châtres, fit un compliment à S. M. C. à la porte de son église, qui fut assez approuvé ; mais les rieurs font courir le bruit qu'il tint ce discours : « Sire, j'ai entendu dire que de longues harangues étaient souvent incommodes et ennuyeuses : V. M. me permettra de lui en faire une très courte », et qu'il se mit à chanter ces paroles :

*« Les bourgeois de Châtres et de Montlhéry  
Mènent tous grande joie de vous trouver ici ;  
Petit-fils de Louis, que Dieu vous accompagne  
Et qu'un prince si bon  
Don, don,  
Cent ans et par de-là  
Là, Là  
Règne dedans l'Espagne.*

« Au sortir de la messe, le roi et les princes montèrent tous trois en carrosses, S. M. C. à droite et le duc de Bourgogne à gauche dans le fond, le duc de Berry sur le devant vis-à-vis du roi, et le maréchal de Noailles à côté de ce prince. Quand le duc de Beauvilliers nous aura rejoints, il partagera cet honneur avec lui ; l'autre aura la portière droite, et la gauche est alternativement pour MM. de Saumery et d'O, seigneurs qui sont par honneur auprès du duc de Bourgogne, MM. de Louville et de Razilly, comme sous-gouverneurs du duc de Berry.

(1) Anne-Jules de Noailles, pair et maréchal de France, capitaine de la première compagnie des gardes du Corps, fut honoré par Louis XIV d'accompagner le roi d'Espagne jusqu'à la frontière de ses Etats. Ce maréchal mourut à Versailles le 2 octobre 1708, âgé de 59 ans.

(2) On a remédié à l'inconvénient que causait l'équivoque de ces deux villes en érigeant par lettres patentes, en date du mois d'octobre 1720, Châtres en marquisat en faveur de Louis de Séverac, lieutenant général, marquis d'Arpajon, mort au mois d'août 1736. Par les mêmes lettres, ce seigneur obtint que Châtres s'appellerait à l'avenir Arpajon, et voici comment s'y prit le marquis pour vaincre la résistance que lui opposait une longue et vieille coutume : il se promenait souvent dans les terres, et quand il rencontrait quelqu'un, il lui demandait comment s'appelait la petite ville qu'on voyait là. Si on lui répondait Châtres, il s'emportait et donnait des coups de canne ; si on lui répondait Arpajon, il vidait sa bourse et ne tarissait pas de flatterie. Ce moyen-là lui réussit et Châtres n'est plus dans le souvenir de personne.

de suite; et que M. de Beauvilliers (1) et M. de Noailles avaient aussi chacun quatre carrosses, et que plusieurs autres gens de qualité en avaient à eux, ou les avaient loués; il y avait beaucoup de chaises à une et à deux personnes.

« Le lendemain, dimanche 5, nous partîmes de Châtres à onze heures, et après avoir passé par Étréchy-le-Larron, nous arrivâmes sur les deux heures à Estampes. Cette ville est située sur la rivière de Juine ou d'Estampes, car la ville lui donna ce nom et est assez raisonnable, elle est fort longue et n'a presque qu'une rue. Nous y fûmes complimentés par les officiers du bailliage. Cette même ville est célèbre par le combat qui y fut donné du temps de la guerre civile (2).

« Le lundi 6, nous partîmes d'Estampes à dix heures et nous entrâmes dans les plaines de la Beauce, après avoir passé par Monerville et Angerville; nous arrivâmes sur les trois heures à

(1) Paul, duc de Beauvilliers, pair de France, grand d'Espagne, était alors gouverneur de Philippe V, de Louis, duc de Bourgogne et de Charles, duc de Berry, ses frères. C'était en cette qualité qu'il était de ce voyage. Ce grand seigneur, qui ne fut pas d'avis que le duc d'Anjou acceptât le trône d'Espagne, mourut en 1714.

(2) Voici la relation de Duché relative à l'arrivée du roi d'Espagne à Étampes.

« Nous partîmes de Châtres à 9 heures, et nous arrivâmes à Étampes à midi: journée aussi longue que la première, mais plus beau chemin et aussi beau temps. Étampes est une petite ville située sur un ruisseau qui n'a point d'autre nom que la rivière d'Étampes. Depuis la porte de la ville jusques à l'hôtellerie des Trois-Rois, où le roi d'Espagne a logé, toute la bourgeoisie était sous les armes. Les trois rois que porte l'enseigne de cette hôtellerie, sont les trois derniers rois de France, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, parce que tous les trois y ont couché dans leurs voyages.

« Après que S. M. C. fut entrée dans sa chambre, les Echevins vinrent la haranguer et lui offrir pour presens de ville, du pain, du vin et des écrevisses que la rivière dont j'ai parlé produit en abondance, et les meilleures du monde.

« Le roi et les Princes s'étaient amusés pendant quelques momens à tirer sur des pigeons; il y en eut trois de tués; et S. M. envoya trois pistoles à la maîtresse du logis pour l'en dédommager. Les Princes, après souper, mirent au net les dessins qu'ils avaient ébauchés en chemin: c'est une des choses auxquelles ils doivent s'occuper tous les jours dans leur voyage.

« Les Cent Suisses de la garde prétendent qu'il leur est dû un minot de sel toutes les fois que le Roi passe par quelque ville où il y a un grenier à sel établi, et ils crurent le pouvoir exiger en cette occasion. Le receveur leur ayant contesté ce droit, l'affaire fut portée devant le roi d'Espagne, qui jugea que, supposé que cela fût dû aux Suisses, ce ne pourrait être que lorsque le Roi y était en personne; que pour lui il n'était qu'un roi étranger. On trouvera cette décision très judicieuse pour un jeune prince qui n'a encore eu aucun usage des affaires ».

Toury, qui n'est qu'un gros village à dix lieues d'Estampes, etc. etc. »

On voit d'après ce qui précède que les officiers du bailliage d'Estampes complimentèrent le roi à son arrivée; mais le duc de Bourgogne, dans son journal, ne reproduit aucun passage des discours qui furent prononcés. Nous étions loin de penser, quand l'ouvrage dont nous avons parlé nous est tombé sous la main, d'avoir un jour la bonne fortune de connaître ces discours et même d'en posséder le brouillon, lorsque le hasard nous fit acquérir dans une vente publique de documents historiques, faite à Paris, un lot contenant un certain nombre de pièces sur la ville d'Estampes, plus ou moins intéressantes, parmi lesquelles nous avons trouvé les harangues prononcées par M. Liénard, Lieutenant général du bailliage, que nous reproduisons littéralement avec l'orthographe du temps:

Sire,

« Nous venons mesler notre joie aux acclamations des deux plus puissants peuples de l'Europe. Nous venons nous réjouir avec la France de l'élévation de Votre Majesté au Trosne d'Espagne, et féliciter en mesme temps les Espagnols de leur prochain bonheur d'être gouvernés par un prince tel que vous. La France, en vous perdant, ne peut que s'applaudir de vous avoir fait naître pour le bonheur de nos voisins et l'Espagne, dans la perte qu'elle vient de faire de son roy, a de quoy se consoler dans le choix judicieux qu'il a fait de Vostre Majesté pour lui succéder dans le gouvernement de ses États.

« La France admire en vous cette fierté noble et cette vivacité sage que l'on vante tant chez elle; et l'Espagne trouvera chez vous cette grandeur d'âme et cette gravité modeste qui a toujours été son partage. La nature a fait en vous l'heureux assemblage de tant de grandes qualités, le sang d'Espagne s'est meslé tant de fois avec celui de vos ayeulx que vos sujets peuvent vous regarder comme un précieux dépost conservé parmi nous.

« Ces deux grands peuples, Sire, attendent de Votre Majesté de grandes choses. Vous devez à la France un prince digne de Louis-le-Grand et de votre illustre Père; et vous devez à l'Espagne un Roy qui soit l'amour de ses Peuples; cette qualité, Sire, renferme toutes les autres: elle est la seule que doit ambitionner un grand Roy. Nous félicitons par avance les peuples qui vont être sous

votre domination du bonheur dont ils vont jouir ; pour nous, nous allons faire mille vœux pour la durée de votre Empire, et pour la conservation d'un prince sy chéry du ciel. »

Comme l'on rend les mêmes honneurs aux Princes qu'au Roi d'Espagne, le lieutenant-général leur fit la harangue que voici :

« Messieurs,

« Nous tenons tous à grand honneur d'être des premiers à venir vous rendre nos hommages ; notre propre intérêt nous y conduit agréablement, flattés que nous sommes par le plaisir de voir en vous des princes qui sont aujourd'hui l'espoir de toute la France, et qui doivent faire un jour le plus parfait bonheur des cœurs vraiment français. »

Paul PINSON.



# CHATRES-SOUS-MONTLHÉRY

ÉRIGÉ EN MARQUISAT EN OCTOBRE 1720

## ET DEVENANT ARPAJON (1)

La petite ville d'Arpajon (arrondissement de Corbeil) portait, avant 1720, le nom de Châtres-sous-Monlhéry, lequel apparaît dans notre histoire dès le XI<sup>e</sup> siècle. D'abord simple seigneurie, dépendant de la châtellenie de Monlhéry, Châtres lui-même devint châtellenie et finit par être érigé en marquisat. Il reçut en 1720 le nom d'Arpajon, qu'il quitta quelque temps, aux pires jours de la Révolution, pour celui de *Franc-Val*.

Les premiers seigneurs de Châtres descendaient de Bouchard I<sup>er</sup>, baron de Montmorency, par Thibaut, dit File-Étoupe, son fils puîné. Après avoir été possédé par divers seigneurs, puis par le roi, auquel il avait fait retour, Châtres le fut par les Montagu, les Graville, les Balzac d'Entragues, auxquels succéda, en 1606, Camus de Saint-Bonnet.

Les héritiers de ce dernier vendirent, en 1656, la seigneurie de Châtres à Jean Brodeau, seigneur de Candé, grand maître des eaux et forêts de France. Ce nouveau propriétaire commença à porter le titre de marquis de Châtres, sans doute de son autorité privée.

En 1691, Jean-Baptiste du Deffand, marquis de la Lande, colonel de dragons et lieutenant général du roi dans ses provinces d'Orléanais, Dunois et Vendômois, fit l'acquisition de la terre de Châtres et continua de s'en intituler marquis, l'étant déjà de la Lande. Du Deffand et son fils vendirent, le 15 avril 1720, la terre de Châ-

(1) Cette notice, due à notre confrère M. A. Boulé, a paru une première fois dans le bulletin de la Société de l'histoire de Paris; nous avons obtenu l'autorisation de la reproduire dans le nôtre, en raison du grand intérêt qu'elle offre pour notre région.

tres à Louis d'Arpajon moyennant 347.000 livres en principal et 5.000 livres de pot-de-vin.

Ce nouveau propriétaire possédait déjà la Bretonnière et d'autres terres situées dans le voisinage, telles que la prévôté de Saint-Germain, les fiefs du Mesnil-Brécourt, les grands et les petits Cochets. Au mois d'octobre 1720, il obtint des lettres patentes, enregistrées le 12 décembre suivant au Parlement, séant alors accidentellement à Pontoise, et, le 19 du même mois, à la Chambre des comptes (1). Les lettres du roi érigeaient Châtres, la Bretonnière, Saint-Germain et tous leurs fiefs en marquisat, sous le titre de marquisat d'Arpajon, nom que la ville de Châtres devait porter à l'avenir. Ce nom, dès lors, allait appartenir à deux paroisses du royaume (il y avait, en effet, un autre Arpajon près Aurillac).

Louis d'Arpajon avait succédé, le 12 août 1715, au duc de Noailles comme gouverneur des duché et province de Berry, fonctions qu'il garda jusqu'en 1736.

Il appartenait à une famille issue des anciens comtes de Toulouse. Fils de Jean-Louis d'Arpajon, marquis de Séverac et vicomte de Calmont, il avait pour grand-père Louis d'Arpajon, comte de Rodez, marquis de Séverac, vicomte de Montal, baron de Salvagnac et duc de Montclar. Ce dernier avait été un des remarquables hommes de guerre qui secondèrent Louis XIII et Louis XIV dans leur lutte contre la maison d'Autriche (2). Louis XIII, pour récompenser ses services, l'avait fait, en 1633, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, et, en 1651, Louis XIV avait érigé en duché-pairie, sous le nom d'Arpajon, le marquisat de Séverac, la vicomté d'Hauterive et les baronnies de Dolan et de Saint Chely (3).

Comme son grand-père, Louis d'Arpajon avait pris part à de nombreuses campagnes. En 1691, il était au siège de Mons, en 1692, à celui de Namur, en 1693, à la bataille de Nerwinde. Fait colonel du régiment-infanterie de Chartres en 1696, puis brigadier en 1703, il se trouva à la bataille d'Hochstett de cette année et à celle du même nom de 1704. Devenu maréchal de camp en 1709, il alla servir en Espagne jusqu'après la paix d'Utrecht, qui fut

(1) Le texte de ces lettres a été imprimé tout au long dans *l'Histoire généalogique* du P. Anselme (1730), t. V, p. 884-887. Cf. aussi *l'Histoire du diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf (1757), t. X, p. 228.

(2) Saint-Simon en parle dans ses *Mémoires*.

(3) *Histoire généalogique* du P. Anselme, t. V, p. 878-882.

signée le 11 avril 1713. Philippe V, roi d'Espagne, le fit chevalier de l'Ordre de la Toison d'or. Il assista encore au siège de Barcelone, dont la capitulation (13 septembre 1714) devait signaler la fin de la guerre dite de la Succession d'Espagne, et il couronna sa carrière militaire par le grade de lieutenant général des armées du roi, lequel venait après celui de maréchal de France. Ce fut le Régent qui le lui conféra, le 8 mars 1716. Son mariage (mars 1715) avec Anne-Charlotte Lebas de Montargis, fille de Claude Lebas de Montargis, conseiller d'État, le fit se fixer dans le Hurepoix. Son beau-père y possédait le Bouchet, Valgrand, Valpetit, Montaubert, Lespine, les Renouillières et autres lieux.

D'après un plan du marquisat d'Arpajon, gravé par Lucas et malheureusement sans date, en tout cas postérieur à 1721, plan conservé à la Bibliothèque nationale, Arpajon était fortifié et comptait six portes, dites :

de Paris;	Saint-Denis;
Maurant (on écrit aujourd'hui Morand);	de Corbeil;
d'Étampes;	Saint-Germain.

Son enceinte fortifiée s'arrêtait à un bras de la Remarde (après la porte Maurant), et reprenait à la rive gauche de l'Orge, un peu avant la fausse porte ouvrant sur le chemin allant au moulin Cerpied, pour continuer jusqu'à la porte d'Étampes. Entre cette dernière et la porte Saint-Denis existait une autre fausse porte sur le chemin d'Avrainville dite de la Fontaine. De la porte de Corbeil à la porte Saint-Germain, l'enceinte cessait d'exister, tout l'emplacement intermédiaire étant occupé par le château d'Arpajon-la-Ville et ses jardins.

L'église Saint-Clément avait déjà son parvis, tel qu'il existe aujourd'hui, dégagé des constructions anciennes.

De nombreuses auberges bordaient surtout la grand'rue (dite d'un bout rue de Paris et de l'autre rue Étampoise), d'autres les abords de la halle (la légende du plan les nomme pour la plupart); c'étaient :

Les Trois-Maillets,	Les Singes,
Le Grand-Monarque,	Les Bons-Enfants,
La Licorne,	Le Duc-de-Berry,
Les Trois-Maures,	La Duchesse-de-Berry,
Les Trois-Roys,	La Ville-d'Arpajon,

La Croix-Blanche,	Saint-Louis,
Saint-Christophe,	La Fontaine,
Le Lyon-d'Or,	Le Vert-Galant,
L'Ours,	La Herse,
Le Mouton,	Le Sauvage,
Le Bœuf-Couronné,	La Vache-Noire,
La Croix-d'Or,	Et les Trois-Marchands.
L'Image-Saint-Pierre,	

Le fief de Marivat, la halle, l'auditoire, au coin méridional de la place de la halle et de la rue des Poulets (ou du Renard), la Humblotière (rue Saint-Denis, dernièrement propriété Masseau) et l'Hôtel-Dieu se retrouvent sur ce plan. Les écuries du château étaient le long de la rue du Clos (où, en 1875, existait la maison Laroumets).

La rivière de l'Orge, du moulin Cerpied à la place du Pont, n'allait pas, comme aujourd'hui, en ligne droite ; son cours traçait une courbe dont le point extrême se rapprochait du jardin du fief de Marivat. Le château s'élevait dans la prairie au nord et à la hauteur environ des écuries qui étaient voisines de la porte de Corbeil.

Saint-Germain-lès-Arpajon avait alors son église presque au milieu du cimetière et la cure semble avoir existé où, en 1875, était la maison du maire Simon. Le cimetière a été diminué dans son étendue et, sur une partie de son ancien emplacement, se trouvent pris aujourd'hui la place, la mairie, l'école, le nouveau presbytère, la ruelle qui longe et contourne l'église et le cimetière actuel.

Les moulins indiqués sont : le moulin Picot, près la porte Maurant, sur la Remarde, et, sur l'Orge, outre le moulin Cerpied, en amont d'Arpajon, en aval, les moulins dits :

du Pré (1),	Fourcon,
Baraillon,	et Daunois.
la Boisselle,	

Le chemin d'Olinville (Ollainville) tombait alors vers Arpajon, tout près et en deçà de Bel-Air. A la porte d'Étampes prenaient naissance le chemin d'Égly (le chemin Vert aujourd'hui), celui de Boissy-sous-Saint-Yon, celui d'Étampes (ayant à sa droite, pour le

(1) C'était, du temps de Louis d'Arpajon, le moulin le plus rapproché du château. Son gendre, Philippe de Noailles, duc de Mouchy, le supprima en le faisant reporter plus en aval sous le nom de moulin de Saint-Germain

voyageur se dirigeant sur cette ville, les anciens bâtiments de l'Ermitage de Saint-Blaise). De la porte Saint-Denis partaient, comme aujourd'hui, le chemin de la Ferté-Aleps, en longeant le parc de la Norville, et celui qui montait le long des murs de ce parc à la Norville. Au-devant de l'esplanade du château de la Norville, et du côté est, se trouvent amorcés le chemin de Marolles, celui du Bouchet, et, tracé en entier, le chemin de la Norville à Arpajon-le-Château.

Nous arrivons ici à un édifice important qui a disparu; c'est Arpajon-le-Château, sur l'emplacement duquel se trouvaient, en 1875, et se trouvent encore deux maisons qui appartenaient à la famille Laurent. Arpajon-le-Château jouissait au nord-ouest d'une vue splendide.

De la porte de Corbeil partaient, outre les boulevards qui existaient tout autour de l'enceinte fortifiée, un chemin montant à la Norville et un autre longeant le Barailon, lequel conduisait à Arpajon-le-Château, à partir de son point de rencontre avec la chaussée de la Boisselle. Un peu plus loin, ce chemin se bifurque pour, d'un côté, aller suivre les rives de l'Orge, par les moulins Fourcon et Daunois, et, de l'autre, conduire à Corbeil en longeant le côté nord d'Arpajon-le-Château.

Au-devant d'Arpajon-le-Château, s'ouvrait l'avenue du château de Villeroy, passant devant les Grands-Cochets, et au sud est était la Galanderie, aujourd'hui la Garenne du château de la Norville. Le chemin de Bretigny-sur-Orge arrivait à Arpajon-le-Château et s'amorçait sur le chemin de Corbeil.

Chanteloup et son parc figurent sur le plan tels qu'ils existent aujourd'hui; et le fief des dames religieuses de Saint-Eutrope est indiqué *intra muros* du parc, tout proche la grille le fermant du côté de Saint-Germain-lès Arpajon. La route de Paris à Arpajon suivait alors le chemin qui longeait Leuville (lequel se dirigeait sur Saint-Germain-lès-Arpajon), contournait le parc de Chanteloup au nord et arrivait à Arpajon par la porte de Paris, en passant devant le cimetière établi à sa droite.

Aucune construction n'existait alors, ni au lieu dit la Montagne, ni à la Petite-Folie. Le chemin de Limours ne s'y trouve pas indiqué et la Grande-Folie y figure avec quatre à cinq feux. A l'époque à laquelle remonte le plan, la route de Paris à Orléans ne la traversait pas encore; elle suivait les murs du parc de Chanteloup.

Louis d'Arpajon mourut en 1736 et fut inhumé, suivant sa volonté expresse (car c'était en l'église des Filles de la Croix, rue de Charonne, à Paris, qu'existait la sépulture de sa famille), dans le chœur de l'église de Saint-Clément à Arpajon.

Contre le mur, à l'entrée du bas-côté droit, sur une plaque en marbre noir, se trouve l'inscription suivante, qui a été publiée dans le recueil des *Inscriptions de la France* de M. de Guilhermy (t. IV, p. 11):

*D. O. M.*

*Cy gît*

*très haut et très puissant seigneur*

*Monseigneur*

*Louis, marquis d'Arpajon, etc., etc., etc.,*

*lieutenant général des armées du Roi,*

*chevalier*

*de la Toison d'or et de St-Louis,*

*chevalier né de l'Ordre de Malthe*

*gouverneur*

*de la province de Berry et des villes*

*de Bourges et d'Issoudun, etc.,*

*issu d'une des plus illustres et des plus puissantes*

*maisons du Rouergue,*

*il marcha sur les traces de ses ancêtres;*

*non content d'avoir donné des preuves de sa valeur*

*en Flandres, en Allemagne et en Italie,*

*il soumit en Espagne les forts d'Arens,*

*de Benasque, de Castillon et de Solon,*

*et les pays de Ribagorça et de Valldaran.*

*Après de si glorieux exploits,*

*il ne se reposa*

*que pour donner des preuves*

*de sa générosité à cette église*

*qu'il combla de bienfaits,*

*aux pauvres dont il étoit le père,*

*et sa protection particulière à cette ville*

*à qui il donna son nom*

*avec l'agrément du Roy.*

*Il rendit son âme aux (sic) Seigneur*

*le xxi août de l'an MDCCXXXVI,  
de son âge le LXVII<sup>ème</sup>,  
et est inhumé dans le coeur de cette église  
selon ses désirs.  
Requiescat in pace.*

Les armes de la maison d'Arpajon étaient : écartelé au 1 de gueules, à la croix de Toulouse d'or (Lautrec), au 2 d'argent à 4 pals de gueules (Séverac), au 3 de gueules à la harpe d'or (Arpajon), au 4 d'azur à 3 fleurs de lys d'or ; au bâton de gueules péri en barre (Bourbon-Roussillon), sur le tout de gueules à la croix d'argent (1). Louis d'Arpajon y ajouta, avec la couronne de marquis, le collier de l'Ordre de la Toison d'or.

Il ne laissa pas de descendance mâle, et sa veuve maria leur fille, Anne-Claude-Louise d'Arpajon, le 27 novembre 1741, à Philippe, comte de Noailles, deuxième fils du maréchal de Noailles. Philippe était appelé à être lui-même maréchal de France et encore duc de Mouchy et prince de Poix.

Alphonse BOULÉ.

(1) Le P. Anselme, T. V, p. 878. — Ce sont ces armes que la ville d'Arpajon (Seine-et-Oise) a prises pour elle.



## LA DATE DE LA MORT

DE

## DOM BASILE FLEUREAU

En 1873, notre savant compatriote, M. Ernest Dramard, conseiller à la cour d'appel de Limoges, publia dans le *Cabinet historique*, une notice biographique et bibliographique sur Dom Basile Fleureau, auteur des *Antiquités de la ville d'Etampes*. Malheureusement, dans cette notice, l'auteur ne nous apprend de l'existence de Dom Fleureau que ce que celui-ci a dit de lui-même dans la préface de son précieux livre, c'est-à-dire peu de chose.

Un savant du Gâtinais, M. Michel, mort il y a quelques années, fut plus heureux que M. Dramard, car il découvrit un ouvrage très rare en France, publié à Rome en 1836 par le barnabite Ungarelli, intitulé : *Bibliotheca scriptorum e congregatione Clerr. Regg. S. Paulli*, qui contient une notice biographique très concise sur l'historien étampois. D'après cet auteur, Basile Fleureau naquit à Etampes et entra dans la congrégation des Barnabites à l'âge de 19 ans, le 5 mai 1631, ce qui le fait naître en 1612. Cependant M. Michel déclare avoir en vain cherché son acte de baptême sur les registres de cette époque. Quant au lieu et à la date de sa mort, Ungarelli n'en parle pas. Toutefois M. Dramard infère qu'il mourut en 1668 ou peu de temps après.

Lorsque nous publiâmes *l'Histoire de l'abbaye de Notre-Dame-de-Villiers*, ouvrage inédit de notre vieil historien, nous fîmes connaître qu'il ne pouvait être mort en 1668, puisque le manuscrit de l'auteur porte cette mention : *Achevé le 25<sup>e</sup> d'octobre 1669*. En présence de cette preuve nous crûmes devoir ajouter que sa mort n'avait pu arriver qu'à la fin de l'année ou, ce qui est plus probable, l'année suivante. Mais si la date exacte de son décès était ignorée en 1893, il en était de même du lieu où il s'est produit. Était-ce à

Paris, à Montargis ou à Etampes, villes où il avait professé dans les collèges de l'ordre ? Personne jusqu'à ce jour n'a pu répondre.

On dit que le hasard produit souvent des surprises inattendues qui tranchent les questions les plus difficiles, en voici un exemple. Il y a quelques mois nous avons eu la bonne fortune de trouver un exemplaire des *Antiquités de la ville d'Etampes*, ouvrage dont la rareté est bien connue, car c'est à des intervalles très éloignés qu'on rencontre ce livre dans les ventes publiques, où il est toujours vivement disputé et payé très cher. Ainsi, à la vente de la bibliothèque du baron Pichon, faite au mois de mars dernier, son exemplaire qui était revêtu d'une très modeste reliure en veau ancien, a été vendu 110 francs sans les frais. Quant à notre exemplaire qui est également relié en veau ancien, il porte en tête de la première page un *ex dono* signé Petit de Mesières, famille Étampoise bien connue et dont un des membres était chanoine de l'église Notre-Dame. D'un autre côté, on trouve sur la marge de la page 293, en face de la charte confirmant les prérogatives des chanoines, une note très curieuse d'une écriture du temps au sujet des paroisses Notre-Dame et Saint-Basile.

Mais ce qui le rend précieux à nos yeux, c'est qu'on lit sur le titre, d'une écriture ancienne, cette mention : « *Mon oncle D. Fleureau est mort à Estampes au mois d'Avril 1674, signé : Boureaux* ».

Enfin, nous voilà fixés sur le lieu et la date de la mort de notre historien. Avec ce renseignement des plus explicites, il sera facile de trouver dans les registres paroissiaux l'acte de décès du savant Barnabite.

Paul PINSON.



# LE JOURNAL

## D'UN BOURGEOIS DE CORBEIL

En visitant un fort lot de vieux papiers, nous y avons rencontré des pages, écrites par un habitant de Corbeil, vers 1740. C'est une sorte de journal dans lequel l'écrivain anonyme a consigné les événements plus ou moins importants dont il est le témoin. L'auteur, un homme du peuple très probablement, s'occupe surtout des variations atmosphériques, des gelées, des récoltes, du prix des vivres, des inondations, des travaux entrepris dans le pays, etc.

Malheureusement ce journal est incomplet; nous n'en possédons que des fragments, des feuilles détachées qui ne se suivent pas toujours et qui sont dépourvues de pagination; nous n'avons même ni le commencement ni la fin, mais tels qu'ils sont et malgré leurs lacunes, ces fragments sont encore intéressants parce qu'ils nous montrent la vie que menaient autrefois nos pères dans notre bon pays de Corbeil et aussi les épreuves qui venaient les atteindre. C'est pourquoi nous avons tenu à reproduire ce journal dans notre bulletin afin de le sauver de l'oubli. On y rencontre en effet des renseignements et des détails qui ne se trouvent pas ailleurs et qu'il y a intérêt à conserver. Si ce document avait été complet, peut-être aurions-nous appris le nom de l'auteur, mais tel qu'il est il est anonyme et c'est par cette raison que nous l'avons intitulé : *Le Journal d'un bourgeois de Corbeil*. Le style est celui de l'époque où il a été écrit, très compréhensible cependant; l'orthographe laisse beaucoup à désirer (les lettrés étaient rares en ce temps), mais, autant que possible, nous avons respecté l'un et l'autre, afin de ne pas enlever à ces documents rétrospectifs cette couleur particulière de l'époque, qui ajoute encore à l'authenticité du récit.

A. D.

## JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE CORBEIL

En 1739 on commençoit à ne plus se sentir des fureurs de Bellonne, quoy que cependant les vivres estoient toujours très chères et principalement le pain, qui valloit jusqu'à trois sols et demy la livre, l'automne estant venu, on espéroit recueillir des bons vins, mais les pluyes estant venu très fréquentes on fit de très faibles vins, ce qui ne laissa pas de chagriner les vigneron des environs de Corbeil ; l'hyver ne nous paroissoit pas des plus rudes au commencement, on croyoit que les astres avoient changé leurs cours et que les saisons avoient permuté ensemble, de sorte qu'à la Toussaint on eut dit estre dans le cœur du printemps.

1740

Ce ne fut pas tout, car, comme disoient les bonnes gens du temps passé que l'hyver est bon compagnon, que s'il ne vient tôt il vient tard ; en effet le 6<sup>me</sup> janvier 1740, jour des Rois, il survint une gelée si grande, causé par un froid sy cuisant que le mesme soir il estoit presque impossible de metre le nez à la porte sans estre transy, ce froid fust si violent que le 8<sup>me</sup> la rivière fut couverte de glace et elle fut prise le 10<sup>me</sup> jusqu'au 14<sup>me</sup> qu'elle débasclat par la raison d'un bouillon d'eau qui survint, et cette débasclat ne dura qu'une heure et demy qui servit mesme de recharge. La Seine reprit donc le mesme jour 14<sup>me</sup> de janvier, à 4 heures et demy du soir et dura arrestée jusqu'au jour de l'annonciation (1) qui fut la grande débasclat, cependant ce n'estoit encore qu'un faux degelle, car nous avons eu huit fois de la glace sur la rivière.

Les bleds eurent fort à souffrir puisque le froid est venu à deux degrez près de l'année 1709 ; à Pasques on ne voyoit point profiter les bleds, on croyoit mesme qu'ils estoient gelez en terre. On dit ordinairement que le mois d'avril ne s'en va jamais sans espi : cela ne fut pas de mesme cette année là, car à la my may il n'y en avoit pas encore, on croyoit qu'ils ne pouroient jamais venir à

(1) Le 25 mars.

maturité. Il tomboit tous les jours des pluies continuelles, des neiges et frimats comme en plein cœur d'hiver, puisqu'il y eût un bon nombre de fermiers et laboureurs des environs qui se vinrent plaindre à MM. l'Abbé et chanoines de Saint Spire, dont estoient à la teste M. Garnier de Pourly, pour lors prévost de Corbeil et M. Petit procureur du Roy, accompagné d'un grand nombre d'habitans et de confrères, pour prier MM. les Chanoines de Saint Spire de vouloir bien faire des prières publiques pour implorer la miséricorde de Dieu, par l'intercession de Saint Spire et Saint-Leu. MM. les Chanoines accordèrent la demande qu'on leur fit; d'autre costé, Mgr l'Archevesque avoit ordonné à tous les prestres de réciter, dans le sacrifice de la messe, les oraisons pour la sérénité de l'air. On fit cette prière publique pendant l'espace de neuf jours, à sept heures du soir où on chantoit le répons : *Clamaverunt* avec un des pseumes de la pénitence avant le verset du dit répons, et tous les jours on changeoit de pseume, ensuite on chantoit *Domine non secundum, Sub tuum præsidium* et l'antienne de Saint Spire et Saint Leu. Cette prière se commença dans l'octave Saint Spire, pendant que les Châsses estoient descendues.

Il y eut plusieurs paroisses circonvoisines qui y vinrent en processions, quoy que cependant il y en vint tous les ans un bon nombre les jours des rogations, mais comme Mgr l'Archevesque avoit ordonné que les Curés fassent des processions extraordinaires et qu'ils visitent les églises les uns les autres, soit le matin ou l'après diné, c'est pourquoy l'église de Saint-Spire n'estoit point sans avoir quatre ou cinq processions à la fois soit le matin soit l'après diné.

Il faut croire que les prières des habitans de Corbeil n'estoient pas des plus ferventes, puisque le temps ne changeoit pas. Cependant on ne laissa que de remonter les châsses le jour ordinaire, quoy que cependant il y avoit plusieurs laboureurs et grand nombre d'habitans qui avoient demandé que l'on retardat la remontée des châsses et que l'on fit une procession generale, telle qu'en l'année 1719; mais la crainte que l'on avoit d'alarmer le peuple des pays esloignés, qui auroient pu penser que tous les biens estoient perdus, ou à peu près dans nos cantons, ce qui auroit occasionné les fermiers et marchands de bled des pays un peu loin de vendre leurs bleds très chers, quoy qu'il estoit déjà à un prix fort élevé, puisque le bled se vendoit déjà 50 livres le septier; par

ces raisons on jugea plus a propos de recommencer une seconde neuvaine de priere publique, ce qui fut fait, et on vit les airs changés, la saison devint bien favorable, puisque les bleds vinrent à maturité à leur temps ordinaire de la moisson, mais il vint des pluyes si fréquentes que l'on eut de la peine à les serrer, et c'est ce qui a fait que le bled a toujours esté d'un prix exorbitant.

On se resouviendra longtemps de l'année 1740, tant pour le rigoureux hyver que pour le pain cher, car on eut dit que Dieu nous avoit envoyé une famine pour fléau du ciel, puisque le pain y a vallu jusqu'à cinq sols la livre et que l'on voyoit les pauvres mourir autant du froid que de la faim; c'estoit deux ennemis à combattre sans armes; je ne parle pas seulement des pauvres mendians, mais des pauvres honteux qui n'osoient pas faire paroître la situation où ils estoient, sans pain, sans bois et sans argent, encore qu'en l'année 1709 nous ayons eu un grand hyver et une famine ensuite, l'argent y estoit commun, les bourgeois faisoient travailler et tout le monde vivoit, quoique à force d'argent; mais en 1740 il n'y avoit point d'ouvrage, point d'argent et le pain cher; encore s'il n'y avoit eu que le pain cher, mais tout l'estoit pareillement, le vin, les pois, fèves, enfin tous les légumes et potages (1) estoient hors de prix. L'eau-de-vie, les huiles, la chandelle et enfin toutes les marchandises estoient augmentées d'un tiers en sus et même de moitié, il n'y avoit que la peine du pauvre misérable qui estoit à bon marché, car il estoit bien tirannisé et surchargé de tailles et de nouveaux impôts.

Il y survint encore de plus de si fréquentes maladies dans les grandes personnes, que les chirurgiens firent bien leur moisson après que les laboureurs eurent serré leurs bleds, et gagnèrent plus que les moissonneurs; mesmes les enfans furent aussi attaqués de la petite vérolle, puisque dans Corbeil il n'en est pas resté un qui ne l'ait eue, aussy bien que dans les environs; il y a eu bien des grandes personnes qui en ont esté attaquées, puisque dans le village de Soisy-sous-Etiolles, il est mort de cette seule maladie de 24 à 25 habitants mariés, en moins de deux mois.

La récolte des bleds estant faite, il y avoit très belles apparences de belles vendanges et de faire de très bons vins, quoyque au

(1) Potages, produits du potager; les gros légumes poussaient plutôt en plein champ.

quinzième de May on n'avoit pas encore vü une boure sortir du cep de vigne, cependant le roisin estoit venu très beau, en quantité et presque en maturité et on eseroit une année entière, mais Dieu qui auroit peut-être esté offensé par l'yvrognerie, qui auroit pu estre plus fréquente qu'à l'ordinaire, nous a seulement fait voir cette belle récolte à faire et preste a vendanger, puisque le jour de saint François, quatrième octobre, il survint une gelée si grande que les roisins qui n'étoient pas encore parfaitement murs, restèrent cuits et en verjus, de sorte qu'il en resta une grande moitié dans les champs, car il estoit impossible d'en rien retirer de celuy qui estoit cuit de la gelée, ny de celuy qui estoit en verjus et qui ne pouvoit plus profiter, attendu que le bois mesme estoit gelé jusque dans la moelle; quant au roisin qui estoit déjà mür, il n'augmentoit pas et mesme il fannoit plustôt sur pied.

L'attente des bons vins fut donc perdue dans un seul jour, et pour recueillir sy peu qu'il y en avoit de bons, il fut assez difficile, puisqu'on estoit obligé de faire du feu dans les vignes pour chauffer les vendangeurs, car ce froid là ne dura pas pour un jour, puisqu'à la saint Martin qu'il y avoit encore des vendanges dans les champs, le roisin estoit si froid et sy transy, que le vin estoit jusqu'à douze jours dans les cuves sans s'eschauffer et qu'il se faisoit sans bouillir. Voyant cela vous devez juger par vous mesmes que ce vin ne pouvoit pas avoir de force ny de couleur, mais bien de la verdeur, et de plus il n'a pas pu s'éclaircir il est resté trouble et nébuleux.

Si les historiens anciens ont remarqué dans les annalles et dans les livres historiques les bonnes années et les heureux succès qui sont arrivés sous les règnes des Rois dans les années auxquels ils ont vescu et qu'il ont escrit, ils ont sans doute escrit aussy les facheuses et mauvaises années qui ont passé.

Sy c'est avec raisons qu'ils les ont mises au jour, je ne dois donc rien craindre jusqu'à présent d'avoir mis en lumierre ce que j'ay escrit cy-devant, mais voicy une calamité bien grande, sur laquelle je ne puis passer, sans en donner une description totale, sur le débordement des eaux, qui est pour ainsy dire un déluge universel puisque nous recevons des nouvelles de toutes parts que les rivieres dans toutes les provinces du Royaume de France, mesme des autres Royaumes, sont débordées, et comme le mal d'autruy ne peut nous donner aucun soulagement, c'est pourquoy je ne m'arrestera qu'à vous parler de la rivierre de Seine et de celle d'Es-

tampes, puisque c'est elles qui arrosent cette ville de Corbeil et qui sont les causes des dommages qui sont arrivés et mesme qui ne sont pas encore visibles (1). Il n'est pas estonnant de voir la rivierre de Seine augmenter dans le mois de décembre, mais tous les ans il n'y a pas une augmentation si terrible que celle-cy.

Il est vrai que dès le mois de novembre la rivierre estoit toujours dans son bassin et dans ses berges, elle s'est sous-tenue dans sa hauteur, mais le jour de Saint Nicolas, 6<sup>e</sup> de décembre, elle augmenta dans la nuit mesme de trois pieds de hauteur, de sorte que le coche de Corbeil (2) qui estoit allé à Paris, eut bien de la peine à remonter à Corbeil, à cause que la rivierre avoit monté plus haut que les berges; même sur la chaussée de Petit Bourg, il y en avoit plus d'un pied et demy. C'estoit beaucoup risquer pour les chartiers et les chevaux que de passer par des chemins que l'eau avoit effacés.

La rivierre augmenta de plus en plus jusqu'au 15<sup>me</sup> de décembre, et elle commença à diminuer parce que ce n'estoit que la rivierre d'Yonne qui donnoit cette crüe, comme c'est d'ordinaire que cette rivierre produise ses eaux avant que la Seine y songe. Le jour de Saint Thomas (3), il y avoit bien de la diminution, puisqu'elle estoit rentrée dans ses limittes, mais le lendemain c'estoit tout le contraire, car la rivierre estoit augmentée de quatre pieds et demy dans cette seule nuit, de manière que tous les moulins de Corbeil furent noyés. Le 22 l'eau montoit à vüe d'œil, puisqu'elle passoit sur le pavé de Nagis qui va à Essone. La place de Saint Guenault estoit aussy inondée, puisque M. le procureur du Roy fit amener un batteau pour passer les personnes qui avoient besoin aux envi-

(1) L'inondation de 1740 a fait époque; elle n'a cependant pas causé de grands malheurs comme ses devancières, celle de 1408, par exemple, qui enleva à Paris plusieurs ponts couverts de maisons. Voici ce que dit un historien du temps relativement à cette inondation de 1740: « le 14 décembre, l'eau était à 18 pieds 8 pouces, de sorte qu'elle entrait dans la place de la Greve, jusqu'au milieu de l'arcade de l'Hôtel-de-Ville. Le jour de Noel, elle monta à 24 pieds et le lendemain elle augmenta de 4 pouces et ne monta pas davantage. »

(2) Le coche de Corbeil, qui transportait les voyageurs et les marchandises de Corbeil à Paris et de Paris à Corbeil, était connu sous le nom de Corbillard; anciennement on l'appelait *Corbeillac*, puis *Corbillat*; le nom de Corbillard fut la dernière forme adoptée. On rapporte qu'il fut employé, lors d'une grande épidémie, à transporter les morts, que l'on enterrait nuitamment dans l'île des Cygnes, et que de là vint, dans la suite, le nom de Corbillard donné aux chars funèbres.

(3) 21 décembre.

rons du pont de la manufacture des buffles (1), quoy que cependant, en payant les batteliers, ce n'estoit pas le plus difficile passage, car comme les reverends Pères Recollets estoient submergés dans leur couvent (2), puisque l'eau estoit dans leur jardin et menaçoit d'entrer dans leur sacristie et mesme dans leur cuisine, ils furent obligés de faire déboucher les bresches qui sont faites à ce dessein dans les murs de leur enclos, et ces bresches sont cintrées (3) afin que cela ne fasse pas de plus grands dégâts qu'il ne seroit de besoin pour le passage de l'eau. Ils en avoient débouché de quatre costés, et le courant estoit sy rapide par ces bouches, que les batteliers avoient assez de peine à passer leurs batteaux depuis la grille des Recollets jusqu'au pont de la manufacture, et mesme la rivierre passoit dessus la première vanne qui est au-dessus du dit pont et que ce pont ne pouvoit pas suffire pour le passage de la rivierre, qui découloit par-dessus la digue et venoit se répandre vers les Récollets, dans toutes les maisons du fauxbourg de la porte de Paris (4). Toutes les maisons de ce fauxbourg estoient inondées de plus de quatre pieds de hauteur d'eau et les habitants qui demeuroient dans les bas de ces maisons furent d'obligation de déménager de chez eux, et de monter dans les chambres d'en haut, où ils faisoient leur tripotage avec ceux qui habi-

(1) La manufacture royale des buffles avait été installée à Corbeil par Louis XIV en 1667, pour fabriquer les buffleteries de l'armée: elle occupait les bâtiments où sont actuellement les grands moulins de Corbeil. Dans les fouilles que M. Darblay a fait faire pour les fondations de l'énorme bâtiment qui domine la Seine, on a retrouvé en grand nombre des cornes de buffles, seul vestige qui soit resté de cette importante fabrication.

(2) Le couvent des Récollets occupait à Corbeil un enclos anciennement connu sous le nom du clos du petit Saint-Jean. De nos jours cette propriété a été habitée par M. Magniant, qui fut longtemps Maire de Corbeil sous Louis-Philippe. Ce clos du petit St Jean, situé à l'entrée de la rue des Grandes bordes, avait été donné par la ville, en 1638, aux Récollets, en témoignage de reconnaissance envers ces religieux, qui étaient venus, en cette même année, prodiguer leurs soins aux habitants de Corbeil, décimés par une cruelle épidémie. L'un d'eux paya même de sa vie son dévouement à nos concitoyens, Les Récollets restèrent à Corbeil jusqu'à leur expulsion en 1793.

(3) On voit encore à la base de certains murs des propriétés de Corbeil ces petites voûtes que l'on débouchait lors des inondations, pour donner un libre cours au passage des eaux.

(4) Il s'agit ici du quai en aval de la rive gauche de la Seine, auquel on a maladroitement donné le nom de *l'apport-Paris* qui ne signifie rien, tandis que le nom primitif rappelait la porte qui s'ouvrait à cet endroit sur le chemin de Paris et dont tout ce faubourg avait pris le nom.

toient ces chambres, on a vu jusqu'à quatre et cinq ménages vivre et coucher ensemble, et chacun à son pain, et sy quelques uns d'entre eux en manquoient, les autres leur en fournissoient, mais quelquefois avec répugnance, de crainte d'en manquer eux-mesmes.

Sy les habitants de la porte de Paris estoient déménagés de leur azyle, ceux qui habitoient dans les Bordes n'avoient pas moins à craindre de l'inondation et ils furent obligés, aussy bien qu'eux, de remonter leur ménage dans les greniers et cimaus (1), car c'est la manière de construire ces maisons qui sont bâties de terre, couvertes de chaulme et n'ont qu'un grenier au dessus de la cuisine.

Ces pauvres gens estoient ainsy dans les greniers à faire pauvre chere, puisqu'ils n'avoient rien ou presque rien, et quand mesme ils auroient eu quelques provisions ils n'auroient pu les faire cuire et s'en servir, car l'eau estoit montée jusques dans leurs fours.

Maistre François Pasquier, substitut du procureur du Roy, ayant ouy dire par un marinier nommé Pierre Gautier, dit Monseigneur (2), qu'il auroit esté desja faire un voyage avec son batteau dans les Bordes, pour voir s'il pourroit donner quelque soulagement à ces pauvres gens, et voyant qu'ils n'avoient pas de pain, le dit Maistre François Pasquier achepta vingt-quatre pains de huit livres et se fit conduire par le dit Gautier dans toutes les Bordes, débitant le pain, chacun à proportion des personnes qui estoient dans les maisons, ce qui fut fait encore chaque jour, jusqu'à la délivrance de leur captivité, qui ne fut que le premier jour de l'an 1741, car pour de messe ny d'office pendant toutes les festes de Noël, ils n'ont pas salli les églises.

Mais pendant que je m'amuse a vous représenter la triste situation des habitants des Bordes, je laisse tranquilles les personnes qui attendent des batteliers, pour pouvoir aller à Essonne par le faubourg St Nicolas et qui estoient dans l'obligation de prendre leur passage par derrière le cimetièrre (3) pour s'aller rendre au

(1) Cima, vieux mot français qui vient de cime, et signifie lieu élevé.

(2) Alors, plus encore qu'aujourd'hui, les mariniers de Corbeil avoient chacun leur surnom, sorte de sobriquet sous lequel seulement ils étoient connus et on en arrivait ainsi à oublier leur nom réel.

(3) L'ancien cimetièrre Saint-Nicolas, où l'on inhuma jusqu'en 1832, se trouvait dans l'ancienne rue de la Herse, qui étoit la continuation de la rue Saint-Spire, au delà du mur d'enceinte, car cette dernière, une des plus anciennes de Corbeil, se terminait à la muraille de la ville, qui la fermait à la hauteur de la maison de

coin du mur de Nagis, car la riviere passoit de plus de trois pieds sur le pavé et prenoit depuis les murs de Nagis jusques au coin du cimetiére du costé de la ville, puisque tous les jardins qui sont dans ce faubourg et le cimetiére mesme estoient pleins d'eau jusqu'à la porte. Les mariniers avoient assez de peine pour passer les personnes parce qu'il faisoit un froid sy grand que leurs rames et leurs crocs estoient couverts de glace de plus de deux lignes d'épais, et ils ne pouvoient presque pas se soutenir dans leurs bateaux; cela ne laissoit pas que de coûter aux personnes qui avoient besoin de ce costé-là, car ils prenoient deux sols par personne, et je peux assurer que c'estoit de l'argent bien gagné.

La veille de Noël, l'eau fut à son plus haut degré, puisqu'elle monta jusque dans l'église Saint-Spire; il y en avoit sous le clocher dès l'heure de midy, de façon qu'on ne pût pas sonner les cloches pour la solemnité de la feste de Noël. Sur les cinq heures du soir, elle s'estoit avancée dans la nef jusqu'aux marches de la grille du chœur, et sy elle eut augmenté encore de dix pouces de plus, elle auroit été aussy haute qu'en l'année 1711.

On ne sçavoit s'il seroit possible que le R. P. Aubin, Jacobin, prédicateur qui preschoit l'avent cette année-là, put prescher le jour de Noël à Saint-Spire, comme c'est la coutume, ou s'il prescheroit à Nostre-Dame, mais comme MM. les chanoines sont fort

M. Laroche, architecte, dans le jardin duquel on en voit encore des restes. Ce cimetiére occupait l'espace compris entre la rue des Fossés et la maison Léger d'une part, de l'autre entre ladite rue de la Herse et les terrains de la Quarantaine. Les chantiers Drapier, Blondeau et d'autres proprietes encore se trouvent aujourd'hui sur l'emplacement où ont si longtemps reposé nos pères. La rue Saint-Nicolas a été ouverte au travers de ce cimetiére qui entourait jadis l'église Saint-Nicolas, détruite pendant la Ligue, pour les besoins de la defense de Corbeil, dont elle dominait les murailles. Après les délais exigés par la loi, la ville vendit les terrains du cimetiére Saint-Nicolas, les familles qui y possédaient des concessions de terrain, firent transporter au cimetiére actuel les restes de leurs parents; tous les autres ossements y furent également conduits et réunis dans une fosse commune que surmonte un monument que l'on peut encore voir aujourd'hui. Il se passa à ce sujet un fait assez étrange. ces ossements étaient transportés soir et matin au moyen de deux charrettes recouvertes de bâches noires et, après le transport du soir, les ouvriers chargeaient de nouveau ces deux voitures, afin qu'elles fussent toutes prêtes à être emmenées sans retard le lendemain de bon matin selon l'habitude. Un soir, elles furent chargées comme de coutume et le lendemain, quand les ouvriers vinrent pour accomplir leur ténébreux transport quotidien, ces ossements avaient été volés pendant la nuit, et l'enquête à laquelle il fut procédé ne put rien faire découvrir.

jaloux de leurs droits, ils avoient résolu qu'ils feroient poser des planches pour pouvoir faire entrer les auditeurs dans le chœur, et que le Prédicateur prescheroit dans un fauteuil proche de l'autel, mais pendant la nuit de Noël, la rivière se trouva diminuée de quelque chose, de façon que l'eau s'estoit retirée de dedans la nef, du moins il y avoit quelques endroits de secs et le sermon fut presché comme à l'ordinaire. Cela n'empescha pas que le Prédicateur ne mouillat ses pieds pour aller gagner l'escalier de la chaire, et comme tous les habitants ne pouvoient pas assister à ce sermon, à cause que l'eau ne laissoit pas que de tenir la place de bien des personnes dans l'Eglise de Saint-Spire, le mesme Prédicateur prescha aussy à Notre-Dame après les vespres pour faciliter les paroisiens qui n'avoient pas pu assister au sermon de Saint Spire. La rivière donc diminua pendant les festes de Noël de huit pieds de hauteur.

Sy la rivière estoit dans l'église Saint-Spire, elle pouvoit bien estre dans celle de Saint Jean en l'isle, puisque tous les prez estoient couverts et que les batteaux passaient dedans pour aller de Nagis jusqu'aux Bordes, sans rien trouver qui les pût arrester et empescher le passage.

Je ne me suis encore occupé qu'à vous parler de ce qui se passoit du costé de la Beausse et du Gastinois (1), il est bon que je vous explique ce qui se passa du costé de la Brie, dans les fauxbourgs de Saint Jacques et de Saint Léonard, principalement dans la pêcherie (2).

(A suivre).

(1) Corbeil étoit situé autrefois dans l'ancienne province de l'Ile de France, sauf la partie sud, les Bordes, etc., qui appartenaient au Gâtinais, subdivision de la Beauce; les quartiers à partir du pont, en allant vers la porte de Paris dépendaient du Hurepoix, dont Dourdan étoit la capitale, et toute la rive droite de la Seine, c'est-à-dire les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Léonard se rattachaient à la Brie; le Hurepoix et la Brie étoient eux-mêmes des subdivisions de l'Ile de France.

(2) Ainsi qu'il a été dit avant le commencement de ce récit, ce journal est incomplet et ici s'arrête brusquement la relation de l'inondation de 1740; cette lacune est particulièrement regrettable, car les détails de l'inondation dans la Pêcherie que l'auteur s'appretoit à donner, eussent été très intéressants, ce quartier étant le plus bas de la ville et par conséquent le plus exposé aux ravages des eaux; tout le monde sait, en effet, que le sol de la Pêcherie a été à bien des reprises, exhausé; que devoit-il donc être en 1740? Cet arrêt subit dans la narration ne concerne que ce qui a trait à l'inondation, mais notre journal contient encore d'autres faits intéressants.

INAUGURATION  
DU MUSÉE SAINT-JEAN

4-3'

ET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue dans l'ancienne Église de Saint-Jean, à Corbeil,  
le 13 Juin 1898.

Présidence de M. GEORGE DE COURCEL, Vice-Président.

Par une décision prise en Conseil d'administration le 3 mai 1898, la Société historique et archéologique de Corbeil-Etampes avait donné rendez-vous à ses membres pour le 13 juin suivant à Corbeil même, en vue d'assister à l'inauguration du musée St-Jean, fondé par la Société, et à l'assemblée générale qui devait se tenir dans l'ancienne église des chevaliers de St-Jean de Jérusalem, dans laquelle la société, aidée par un aimable bienfaiteur, avait commencé à installer son musée.

L'Assemblée générale et l'inauguration du musée ayant eu lieu simultanément et dans le même local, un seul compte rendu décrira naturellement cette double cérémonie; mais auparavant il nous faut parler de la matinée qui l'a précédée.

Le 13 juin, le soleil s'était mis de la partie et un temps magnifique a favorisé cette journée qui aura laissé, nous l'espérons, un agréable souvenir à ceux de nos membres qui ont bien voulu honorer Corbeil de leur visite.

Ils étaient nombreux et venus de tous les points de Seine-et-Oise et des départements limitrophes. Des voitures, préparées par les soins de la Société, les attendaient à l'arrivée du train à 9 h. 1/2, pour les conduire au lieu du rendez-vous d'abord, où les rejo-

S - e 9  
14

gnirent ceux de Corbeil, d'Essonnes, etc, puis au charmant coteau de St-Germain, visite qui figurait en tête du programme de la journée. Là, les archéologues admirèrent la belle église du XII<sup>e</sup> siècle, si intelligemment restaurée par les généreux châtelains de l'endroit. « C'est une véritable restitution, s'écriait l'un d'eux, car on a rendu à ce charmant édifice l'aspect gracieux et sévère tout à la fois qu'il avait dès les premiers temps de sa construction. »

Après cette intéressante visite, les excursionnistes redescendirent à Corbeil, à pied cette fois, en parcourant le beau parc de St-Germain, dont les honneurs étaient faits par les propriétaires eux-mêmes, qui se faisaient un plaisir de guider leurs visiteurs à travers les serres, les allées ombreuses, les pièces d'eau, etc. de cette magnifique propriété.

Rentrés à Corbeil par le bas du parc, nos confrères se réunirent à l'Hôtel de Bellevue autour d'une longue table ornée de fleurs, et dressée sur cette belle terrasse qui domine la Seine, d'où l'on jouit du beau panorama qu'offrent le fleuve et la ville à cet endroit.

Les convives étaient au nombre de 49, parmi lesquels nous citons :

MM. Cothureau, président du Tribunal civil; Cros, conseiller général, remplaçant M. le Sous-Préfet, absent de Corbeil; G. de Courcel, vice-Président de la Société; son frère V. de Courcel, maire d'Athis-Mons; Bessin et Mallet, Président et membre du Conseil d'arrondissement; Vollant, Pinat et Lachasse, de St-Germain; E. Delessard, de Ris; E. Delessard, de Lardy; Cheuvreux, d'Étiolles; Martellière, de Pithiviers; Soupault, maire de Villeneuve-le-Roi; Le Proust, d'Étampes; Fournez, de St-Germain-en-Laye; Dutilleux, de Versailles; Le Paire, de Lagny; M. et Mlle Mottheau, de Brunoy, et tous nos sympathiques collègues de Corbeil, tels que l'aimable poète M. Jules Lemaire et MM. le D<sup>r</sup> Devouges, Lasnier, trésorier, Jarry et Dufour, secrétaires de la Société, etc., etc. Chaque convive, en s'asseyant, trouve devant lui un charmant menu, dessiné avec beaucoup de goût et donnant la vue de Corbeil et de ses principaux monuments. Cette jolie gravure excite l'admiration générale. En vue d'agrémenter ce compte rendu, un ami de notre Société a bien voulu en faire une réduction pour ceux de nos confrères qui n'ont pu venir se joindre à nous.

A l'heure du champagne, M. Delessard, de Ris, porte le toast suivant :

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL  
D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

# MENU

DU DÉJEUNER DU 13 JUIN 1898

HORS D'ŒUVRE VARIÉS

- Matelote d'Anguilles de Seine à la Montgarné
- Poulets de Danemark à la Reine Isburge
- Filet pieux Montepari au cresson de la Fontaine aux Souliers
- Pommes nouvelles d'Étampes au beurre de St Germain
- Pâtisseries Chantrelaine
- Jambon d'York glacé à la Villeroy
- Salades de Moulin-Galant
- Fromage à la crème de Ville-d'Or
- Fraises de Petit-Bourg
- Gâteau-Pompadour

VINS:

- Coteau des Roches de Morsang, rouge et blanc
- Cognac des Chevaliers de Saint-Jean 1895
- Café - Liqueurs



Messieurs,

« Notre Société compte à peine quelques années d'existence ; au début elle n'avait qu'un mince capital, peu d'adhérents, et pas même d'asile pour abriter sa tête. Quel chemin parcouru depuis ! Grâce à la munificence de généreux donateurs, elle possède aujourd'hui un palais historique et splendide que bien des chefs-lieux de département nous envieraient. Aussi je suis persuadé d'être votre interprète à tous, en adressant à MM. Darblay le témoignage de notre gratitude reconnaissante.

Vous allez assister dans quelques instants à l'inauguration de notre musée, trop vaste, hélas ! pour nos actuelles collections. Car il ne faut pas se dissimuler, mes chers collègues, que pour réussir dans notre œuvre, il faut la force qui naît du nombre et qui est l'apanage ordinaire des gros bataillons et des gros budgets ; en un mot le recrutement de notre chère Société doit être en rapport avec sa haute mission. Nous ne saurions certes nous plaindre du chiffre des adhésions nouvelles reçues dans le courant de l'année. Il témoigne de la sympathie croissante des habitants notables de notre arrondissement. Je vous adresse donc à tous un appel chaleureux ; faites de la propagande active dans le cercle de vos relations familiales et mondaines, amenez-nous de nouveaux sociétaires, stimulez la générosité des donateurs. Nous avons le palais, il faut le meubler. C'est sur cet appel et sur ce vœu que je termine, en vous conviant à boire à la prospérité et à l'avenir de notre Société, et permettez-moi d'associer à ce toast le nom de notre si dévoué secrétaire général, M. Dufour ».

Le secrétaire général remercie M. E. Delessard de ses bonnes paroles, puis il explique le fâcheux contre-temps qui a empêché la venue de M. Armand Silvestre, inspecteur des Beaux-arts, qui avait été délégué par le Ministre de l'Instruction publique pour présider à l'inauguration du musée St-Jean ; il lit la charmante lettre dans laquelle M. A. Silvestre exprime, en termes touchants, tout le regret qu'il éprouve, arrêté qu'il est par un mal subit, « de ne pouvoir venir s'asseoir au milieu de ses bons amis de Corbeil, ville où il a passé sa jeunesse et laissé un morceau de son cœur ».

Le secrétaire général exprime encore les vifs regrets de M. le Sous-Préfet, parti en Savoie depuis quelques jours, et ceux de nombreux membres de la Société qui se sont excusés, pour des motifs divers, de ne pouvoir assister à cette belle réunion du 13 juin.

Il termine en envoyant, au nom de la Société tout entière, un salut de condoléance à M. le Dr Boucher, son vice-président, qu'un deuil bien cruel et tout récent a empêché de se joindre à ses collègues.

Et pour dissiper le nuage de tristesse que viennent d'amener ces dernières paroles, M. Jules Lemaire se lève et lit un charmant toast en vers, tout de circonstance, car il est intitulé *L'archéologue*, qui a été applaudi avec enthousiasme par l'Assemblée. La reproduction de cette jolie poésie, que l'on trouvera ci-dessous, prouvera que les applaudissements qui l'ont accueillie étaient grandement mérités.

### L'ARCHÉOLOGUE

Puisque tous les cœurs sont unis  
Dans cette fête improvisée,  
Et qu'en un banquet, réunis,  
Nous inaugurons un musée,  
Au dessert s'il me faut toaster,  
Sans préambule et sans prologue,  
En peu de mots je vais tenter  
De vous chanter l'archéologue.

L'archéologue est un savant,  
Un amoureux de l'art antique,  
Un chercheur qui va retrouvant  
Plus d'un document authentique.  
Il en est un qui restaura  
Un vieux temple, jadis en vogue,  
Et complaisamment le livra  
Pour un musée archéologue.

Notre musée, aux visiteurs,  
Offre une imposante structure,  
Et, pour bon nombre d'amateurs,  
Un spécimen d'architecture.  
Puis, bientôt, sur un large plan,  
Se dressera le catalogue  
Des collections de Saint-Jean  
Par les soins d'un archéologue.

C'est très beau d'aimer l'art ancien  
Dans tout ce qu'il a d'esthétique,  
D'admirer le corinthien  
Et le flamboyant du gothique,  
Mais, lorsqu'une jeune beauté  
Près de vous ébauche une églogue,  
Ah! tant pis pour l'antiquité!  
Mais tant mieux pour l'archéologue.

De ces quelques couplets, messieurs,  
Vous excuserez, j'imagine,  
L'auteur qui, pourtant sérieux,  
A parfois la muse badine.  
Chacun a son petit travers,  
Moi, j'ai rimé mon monologue,  
On peut bien cultiver les vers  
Sans cesser d'être archéologue.

Mais l'heure s'écoule et c'est à regret que l'on quitte cette jolie terrasse édifiée sur les substructions de l'ancienne forteresse qui défendait l'entrée du pont de Corbeil.

Après une rapide visite à l'ancien hôtel des Arquebusiers de Corbeil, où fut reçu Louis XIII, et dont les honneurs furent gracieusement faits par l'aimable propriétaire, notre confrère M. Morizet, un coup d'œil jeté à ce qui subsiste encore des anciennes murailles de la ville et au beau panorama dont on jouit de la terrasse de l'Arquebuse, la compagnie se dirige vers l'antique église St-Spire, en passant sous la belle arcade ogivale du XIII<sup>e</sup> siècle qui donnait accès au cloître des Chanoines. On visite rapidement cet intéressant monument, puis l'on remonte en voiture pour se rendre à St-Jean, où l'on arrive à 3 heures.

Une nombreuse assistance s'y trouvait déjà réunie, car des invitations avaient été lancées en ville par les soins de la Société.

Archéologues et visiteurs, tous se répandent dans ce charmant édifice qui fut pendant de longs siècles l'église des chevaliers de Saint Jean de Jérusalem; on en admire l'harmonie, les belles proportions et surtout l'intelligente restauration qu'en a faite son propriétaire. La Société y a réuni un certain nombre de pierres tombales qui proviennent de Saint-Jean même, ainsi que d'assez nombreux vestiges des anciens monuments de Corbeil, disparus hélas! Voici une belle vitrine toute remplie d'objets des temps préhistoriques, des âges de la pierre taillée, de la pierre polie, du bronze et du fer, tous recueillis dans notre contrée et généreusement offerts à notre musée par Madame de Souancé et M. Delessard, de Lardy.

L'ancienne cloche de St-Léonard, qui occupe une place d'honneur, attire aussi les regards; elle porte les noms de *Louise Michel* et a été donnée en 1744 par le financier Michel Bouret, dont la luxueuse maison de campagne était près de Corbeil; il en fut le

parrain avec Dame Louise Bouret, d'où les noms de *Louise Michel* donnés à cette cloche.

Mais la séance va s'ouvrir, on prend place sur les sièges préparés; aux premiers rangs sont MM. le Maire de Corbeil et l'un des adjoints. Cent chaises avaient été amenées, elles sont insuffisantes, et une partie de l'assistance reste debout.

M. George de Courcel, vice-président de la Société et remplaçant M. Armand Silvestre, délégué par le Ministre de l'Instruction publique, se lève et, après quelques paroles de remerciement aux personnes qui ont bien voulu venir assister à cette cérémonie, déclare le Musée St-Jean ouvert et inauguré, et donne la parole à M. E. Delessard, de Lardy, un savant spécialiste, qui, dans une conférence très étudiée, fait l'histoire des temps préhistoriques, en montrant successivement les objets qui se rattachent aux différents âges de la pierre, du bronze et du fer (1).

A la suite de cette conférence, M. le Président ouvre l'assemblée générale de la Société et donne la parole au secrétaire général pour lire son rapport sur la situation et les travaux de la Société pendant les années 1896 et 1897; ce rapport est ainsi résumé:

Messieurs,

L'article IV de notre règlement m'impose l'agréable devoir de vous rendre compte de la situation morale de notre Société et de ses travaux pendant l'année écoulée; aujourd'hui cependant, ce n'est pas d'une, mais de deux années que j'ai à vous entretenir, notre assemblée générale de 1897 n'ayant pu avoir lieu par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, parmi lesquelles comptent pour beaucoup les importants travaux entrepris dans le gracieux édifice qui fut l'église St-Jean, où nous sommes réunis aujourd'hui. Son bienveillant propriétaire a voulu combler tous nos désirs en y faisant une restauration complète et préparant ainsi pour notre musée, avec un goût artistique que vous apprécierez tous, un cadre magnifique que beaucoup nous envieraient. Nous acquittons donc une dette de reconnaissance en lui adressant d'ici même nos plus vifs et sincères remerciements.

Comme je vous le disais à Étampes, à l'automne de 1896, le nombre de nos sociétaires continue à suivre une marche régulièrement ascendante. Depuis deux ans, par des causes diverses, nous avons perdu 12 membres; cependant, malgré ces pertes regrettables mais que l'on ne peut éviter, le chiffre de nos adhérents s'est augmenté de 27 unités depuis notre dernière assemblée générale. A cette

(1) La conférence de M. Delessard est insérée in-extenso dans le Bulletin à la suite de ce compte rendu.

époque je vous indiquais 137 sociétaires, nous en comptons aujourd'hui 164, parmi lesquels se trouvent 14 membres fondateurs. Des 12 membres que nous avons perdus, trois nous ont été enlevés par la mort : MM. Ch. Jozon et Bonnefoy, de Corbeil, et Thomas Lot, de Brunoy. Les deux premiers, enfants de notre ville, étaient non seulement d'aimables confrères, mais aussi de bons amis pour la plupart d'entre nous. Vous connaissez tous la place qu'ils ont tenue dans Corbeil et de quelle estime ils y étaient entourés, c'est pourquoi je suis sûr d'être votre interprète en exprimant ici les regrets que leur perte nous a causés.

M. Thomas Lot, de Brunoy, était des nôtres depuis peu, mais ses goûts et ses connaissances en archéologie nous avaient fait concevoir des espérances qu'un sort inflexible a empêchées de se réaliser ; en saluant la mémoire de ces confrères disparus nous devons nous estimer heureux que cette liste funèbre n'ait pas été plus longue.

Lors de notre dernière réunion, je vous signalais le vide laissé dans notre Conseil par la mort de notre regretté Président, M. Hauréau, de l'Institut. Aujourd'hui j'ai la satisfaction de vous apprendre que les démarches que nous avons faites pour lui donner un successeur ont été couronnées de succès et que M. François Coppée, de l'Académie française, a bien voulu accepter la tâche de présider aux destinées de notre Société, qui se sent très honorée par cet heureux choix. Mais nous regrettons que la santé encore chancelante de notre nouveau Président ne lui ait pas permis de se trouver à notre tête aujourd'hui.

Je dois maintenant vous rendre compte de nos travaux pendant les années 1896 et 1897. En 1896, nous avons donné deux bulletins qui n'ont point été inférieurs à ceux de l'année précédente. Vous avez pu lire dans le premier un curieux article du sympathique secrétaire général de la Société de Rambouillet, M. Lorin, intitulé *Une victime de la Terreur à Arpajon*, fruit des patientes recherches de notre confrère sur la période révolutionnaire dans notre contrée ; puis une *Étude topographique sur un quartier de Corbeil*, avec la reproduction d'un plan de cette ville en 1634 et l'héliogravure d'une curieuse statue en bois, trouvée à Corbeil et provenant d'une ancienne église disparue ; la suite et fin de l'intéressante monographie de M. L. Marquis : *Étréchy et ses environs*. Une notice nécrologique sur M. Hauréau, terminait ce bulletin. Le suivant débutait par le récit pittoresquement imagé de notre excursion à Étampes en 1896, écrit par M. Legrand avec la verve qui caractérise son talent. Venaient à la suite : *La Chasuble de Viry-Châtillon*, avec deux gravures, par M. l'abbé Marsaux, le maître si autorisé dans cette branche toute spéciale de l'archéologie ; *Les lettres inédites de Jabineau de la Voute*, publiées par notre estimable confrère, M. P. Pinson, qui les a tirées de sa riche collection d'autographes. On y aura certainement remarqué une très gracieuse pièce de vers de Voltaire, qui semble avoir tout le mérite de l'inédit.

M. l'abbé Géhin, curé de Chilly-Mazarin, a encore apporté sa contribution à ce bulletin par l'intéressant récit d'une *fête donnée à Mesdames de France par la Duchesse de Mazarin, en son Château de Chilly en 1769*, curieuse notice agrémentée

d'une vue du Château de Chilly, d'après Israël Silvestre; et encore trois bons articles : *les cloches de Soisy-sous-Étiolles*, *Saint Eutrope d'Arpajon* et *le titre de Marquise de Pompadour*, dus tous les trois à M. l'abbé Colas, l'érudit curé de Soisy, toujours si dévoué à notre Société, pour laquelle il travaille sans cesse. *Le vieux Château de Corbeil et la démolition de sa tour en 1714*, orné d'une vue de ce château d'après Flamen, et la bibliographie de l'année terminaient ce bulletin, plus rempli que les précédents.

En 1897, le premier bulletin a commencé avec une savante étude de notre confrère, M. Legrand, d'Étampes, sur des *doubles tournois du XV<sup>e</sup> siècle trouvés à Angerville (S.-et-O.)*. L'auteur a fait preuve, en cette étude, de ses connaissances spéciales en numismatique. A la suite : un intéressant article sur *les Louvois et les Villeroy*, dû à un sympathique confrère que la maladie tient éloigné de nous et qui ne nous oublie pas cependant; une nouvelle notice de M. l'abbé Géhin qui nous fait connaître, avec sa compétence habituelle, des textes inédits d'inscriptions tumulaires de son église de Chilly-Mazarin, textes disparus aujourd'hui et qu'il a eu le mérite de retrouver dans d'anciens manuscrits. Cette notice porte le titre de *Chilly-Mazarin, les tombeaux*.

Nous trouvons ensuite *La porcelaine de Villeroy*, par M. Aymé Darblay, qui a eu la bonne fortune de retrouver l'emplacement, inconnu de nos jours, de cette fabrique, célèbre autrefois par ses beaux produits, rivaux de ceux de la manufacture de Sèvres, et qui nous a fait profiter de sa découverte en donnant à notre bulletin, en outre de sa notice très documentée, deux belles héliogravures représentant, l'une les différents objets céramiques retrouvés par lui, l'autre, l'extrait d'un curieux plan manuscrit de Villeroy en 1751.

Ce bulletin s'achevait avec *Un bail sous la révolution* (l'église N. Dame de Corbeil) par M. A. D., et *Une autobiographie de l'abbé Guiot*, par le même, ornée du portrait de ce savant et malheureux curé de St-Guenault de Corbeil, article qui a provoqué l'intérêt de plusieurs érudits rouennais et qui a valu à son auteur une intéressante correspondance.

Dans le 2<sup>me</sup> bulletin de 1897, le dernier paru, vous avez pu lire, sous la signature A. D., quatre notices portant les titres suivants : *Une tentative d'assassinat à Corbeil, en 1614*; *la féodalité et le droit de vasselage dans notre pays*; *la dédicace de l'église St-Spire de Corbeil en 1437*, document en latin, orné d'un joli cul de-lampe représentant la belle porte ogivale de l'ancien cloître St-Spire; enfin *l'Abbaye de Jarcy*, avec la reproduction d'un extrait d'un vieux plan terrier de cet ancien monastère.

Ce même bulletin contenait encore deux intéressantes notices que M. P. Pinson a bien voulu tirer à notre profit de ses inépuisables collections sur Étampes, sa ville natale; savoir : *Documents inédits sur Jacques Simonneau, maire d'Étampes, assassiné par le peuple en 1792*, et la *Relation de la réception faite à Louis XIV à son passage à Étampes en 1668*.

L'historique du *séjour des sœurs de St Vincent de Paul à Corbeil*, appuyé de docu-

ments inédits, par M. l'abbé Colas dont le zèle ne se ralentit pas, la bibliographie de l'année et un article intitulé *Trouvailles et découvertes*, complétaient ce bulletin, encore plus important que les précédents.

Entre les deux derniers, nous avons inauguré la série de nos *Mémoires et documents* en vous donnant la belle monographie de *l'église de St-Germain-lès-Corbeil*. Vous avez tous admiré le « luxe de cette élégante plaquette, ornée à profusion de belles planches héliographiques » (1) dont la publication a fait grand honneur à notre Société et lui a valu plusieurs adhésions importantes. L'éminent bibliothécaire des Sociétés savantes, à la bibliothèque nationale, m'assurait un jour qu'il n'y avait pas en France une seule Société savante qui ait jamais donné une aussi belle publication. Nous devons donc être fiers de nous être ainsi élevés au premier rang, mais surtout nous devons des remerciements à l'auteur, M. Vollant, dont le texte très étudié a servi de prétexte à une illustration hors ligne dont nous sommes redevables à la libéralité d'un bienfaiteur que sa modestie m'interdit de nommer, mais que vous avez tous deviné. C'est un devoir pour nous, et nous sommes heureux de le remplir, de lui adresser ici l'expression de notre gratitude.

Voilà pour le passé ; quant à l'avenir, il est assuré pour quelque temps encore. Le premier bulletin de 1898 est sous presse et ne tardera pas à être distribué, et vous lui ferez, nous n'en doutons pas, l'excellent accueil que vous avez fait aux précédents. Ce qui caractérise nos publications, vous le savez, c'est le côté artistique, le cachet de bibliophile que nous nous efforçons de leur donner ; nous continuerons cette tradition estimée, et dès à présent, je puis commettre l'indiscrétion de vous dire que notre prochain bulletin sera très illustré.

Nous avons l'intention de vous donner aussi un second volume des *Mémoires et documents* ; il contiendra une étude, très fouillée, de notre bon confrère, M. J. Pannier, sur l'histoire de la réforme à Corbeil et dans les environs au XVI<sup>e</sup> siècle.

D'autres travaux non moins intéressants nous sont promis, qui doivent servir de prétexte à de brillantes illustrations ; il en viendra d'autres encore, nous en sommes certains, c'est pourquoi nous devons suivre tranquillement la route qui nous est tracée et regarder l'avenir avec confiance. Notre société est en bonne voie, elle a travaillé et travaillera encore afin de mériter vos suffrages. Merci à vous tous qui l'avez encouragée de votre influence, aidée par vos cotisations ; merci aussi aux aimables collaborateurs qui ont bien voulu nous favoriser du fruit de leurs travaux et qui continueront, nous en avons l'espoir, à accroître et à enrichir nos publications. De votre côté, chers Confrères, aidez-nous en propageant notre œuvre et en la faisant connaître ; utilisez vos amis, vos relations ; amenez-nous de nouveaux sociétaires afin d'augmenter nos ressources, qui sont encore trop modestes et qui deviendront bientôt insuffisantes à cause des nouvelles charges que notre musée va nous imposer.

(1) Société de l'histoire de Paris, année 1897, 6<sup>e</sup> bulletin, article : *Bibliographie*,

Ce musée, que nous avons entrepris de fonder et que nous inaugurons aujourd'hui, n'est encore qu'à ses débuts. Nous avons un local historique, superbe, admirablement restauré par un intelligent bienfaiteur que nous ne saurions trop remercier, mais ce n'est encore qu'un beau cadre qu'il faudra remplir; c'est pourquoi nous demandons à tous, sociétaires et autres, de nous aider dans cette œuvre qui fera plus tard honneur à la ville de Corbeil. Nous sollicitons les dons de toute nature, même des dépôts de plus ou moins de durée, afin que notre belle église St-Jean, si bien restaurée, puisse justifier pleinement son titre de musée.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le trésorier pour lire son rapport sur la situation financière de la Société. Celui-ci fait d'abord observer que, par suite des circonstances déjà indiquées, l'assemblée générale de 1897 n'ayant pas eu lieu, il n'a pu donner connaissance de son rapport arrêté à la date du 31 décembre 1897; ce rapport était prêt cependant et il en a lu des extraits dans les diverses séances du Conseil d'administration, tenues depuis cette époque.

L'exposé dont il va donner lecture comprendra donc deux exercices, c'est-à-dire la situation financière de la Société, arrêtée au 31 décembre 1896, et cette situation arrêtée au 31 décembre 1897.

Nous analysons ci-dessous cet intéressant document qui fait grand honneur aux qualités d'ordre et de méthode de M. le trésorier, et dont tous les détails seront transcrits in-extenso au registre des procès-verbaux.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1896

A cette époque les fondations se montaient à Fr.	900 »»
En outre il a été encaissé :	
95 cotisations à 10 fr. . . . .	950 »»
22 cotisations à 5 fr. . . . .	110 »»
Excédent de l'année précédente et recettes diverses.	385 94
	<hr/>
	Total. . . . .
	2345 94
A la même date les dépenses s'élevaient à . . . . .	648 92
	<hr/>
Il restait donc un excédent de recettes de . . . . .	1697 02
représenté par un livret de la Caisse d'épargne de	
Corbeil, N° 74695, se montant à . . . . .	1525 24
En numéraire en caisse . . . . .	171 78
	<hr/>
	Somme égale. . . . .
	1697 02

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1897

A cette époque les fondations se montaient à Fr.	1100 »»
En outre il a été encaissé :	
103 cotisations à 10 fr. . . . .	1030 »»
23 cotisations à 5 fr. . . . .	115 »»
Excédent de l'année précédente et recettes diverses.	1395 26
	<hr/>
	Total. . . . .
	3640 26
A la même date les dépenses s'élevaient à . . . . .	754 75
	<hr/>
Il restait donc un excédent de recettes de . . . . .	2885 51
représenté par un livret de la Caisse d'épargne de	
Corbeil, N° 74695, se montant à. . . . .	2463 48
En numéraire en caisse . . . . .	422 03
	<hr/>
	Somme égale. . . . .
	2885 51

L'assemblée approuve les comptes ci-dessus et vote des remerciements à MM. le Trésorier et le Secrétaire général pour leurs intéressants rapports.

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article VII des statuts, l'assemblée générale de la Société doit procéder chaque année au renouvellement partiel des membres du Conseil d'administration. En 1896, un tiers du Conseil, c'est-à-dire sept membres avaient été désignés par le sort et réélus pour trois ans: c'étaient MM. G. de Courcel, Depoin, abbé Genty, Lasnier, Mareuse, Marc-Pasquet et Jarry.

En 1897, en séance du Conseil d'administration par exception, MM. Barthélemy, abbé Colas, D<sup>r</sup> Boucher, Dufour, Legrand, Mottheau et Périn, ayant été désignés par le sort, furent renommés pour une nouvelle période triennale. En cette année 1898, sort à son tour le dernier tiers du Conseil, composé de MM. Blavet, abbé Bonnin, V. de Courcel, Dutilleux, Lemaire, Marquis et Martellière.

A l'unanimité, ces messieurs sont renommés pour trois années.

M. le Président fait remarquer que le roulement se trouvant ainsi régulièrement établi, il ne sera plus nécessaire d'avoir recours à des tirages pour les futures élections.

Par acclamation, l'Assemblée générale renouvelle ensuite pour

une année, conformément aux articles II et XIV du règlement, les pouvoirs du bureau et du Comité de publication.

Pour épuiser l'ordre du jour, M. le Président donne la parole à M. Dufour pour lire la notice qu'il a préparée sur la Reine Isburge et son séjour à St-Jean (1); puis, l'heure s'avancant et le train réclamant ses voyageurs, on termine cette laborieuse séance en sablant un excellent champagne qu'un aimable membre de la Société avait fait préparer, avec d'autres rafraîchissements pour les dames.

Les échos sonores de la charmante église St-Jean résonnent au bruit des bouchons qui sautent; c'était probablement la première fois qu'ils résonnaient de la sorte. Enfin l'heure du départ a sonné et l'on se sépare, tous enchantés de la bonne journée qu'on venait de passer et ravis des belles choses et des beaux sites qu'on avait vus. Ceux que le train n'appelle pas immédiatement restent encore pour admirer plus en détail l'église St-Jean et ce qu'elle renferme déjà, tandis que les autres l'étudient du dehors en parcourant les jolis bosquets qui l'entourent.

C'est ainsi que prit fin cette belle et bonne journée, si favorisée par un radieux soleil et la réussite de son programme; nous sommes assuré qu'elle aura laissé à nos visiteurs des souvenirs agréables qui les engageront à venir encore se joindre à nous lors de nos futures assemblées générales.

A. D.

(1) Cette notice est insérée au présent Bulletin.



# LE PRÉHISTORIQUE

EN SEINE-ET-OISE (1)

---

Les premiers documents relatifs à l'histoire du genre humain, enveloppés d'un voile épais et ensevelis dans le passé des âges, ont échappé longtemps aux investigations des chercheurs.

Nous allons présenter les premiers outils de l'homme, les ossements d'animaux disparus, exhumés du sol et rendus à la lumière après des milliers d'années et peut-être des milliers de siècles : en un mot nous allons parler du préhistorique dans les arrondissements de Corbeil et d'Étampes.

## LE PRÉHISTORIQUE DANS LES ARRONDISSEMENTS DE CORBEIL ET D'ÉTAMPES

Il y a une vingtaine d'années, les découvertes de Boucher de Perthes, les travaux des Lartet, des Gaudry, des Cartailhac en France, ceux des Evans, des Leyell, des Lubbock en Angleterre, en apportant des matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, avaient développé partout le goût des recherches : dans certaines régions les trouvailles se faisaient de plus en plus abondantes.

Le département de Seine-et-Oise était un des moins connus sous les rapports archéologique et paléontologique ; et cependant tout semble indiquer à l'observateur que ces contrées ont dû être parcourues et habitées par de nombreuses populations préhistoriques.

L'étude des terrains, il est vrai, offre de grandes difficultés : d'un

(1) Conférence faite dans l'église St-Jean, à l'occasion de l'inauguration du musée de la Société.

côté le grand développement de la culture, en faisant disparaître les roches isolées, en nivelant les terrains, a changé la surface du sol et enfoui bien des objets du plus grand intérêt; de l'autre les coteaux, généralement couverts de grès exploités depuis de longues années, sont tellement couverts d'éclats de rebut que les recherches y sont impossibles.

L'entrée des quelques cavernes existantes il y a une cinquantaine d'années, cavernes visitées par les vieillards de la contrée, s'est trouvée obstruée par ces éboulis de fragments de grès et leur position est devenue indéterminable.

Nous allons indiquer brièvement les indices qui doivent encourager les recherches.

1° L'existence de monuments mégalithiques.

2° Les nombreuses carrières, sablières ou balastières qui ont fourni les restes des animaux éteints ou disparus.

En effet, la découverte du premier renne trouvé en France fut faite à Étampes, dans le diluvium gris, en 1751. Guettard, médecin, le rapporta à Paris et il ne fut déterminé que 50 ans plus tard par Cuvier.

3° Les tourbières.

Les larges vallées creusées autrefois par de puissants cours d'eau, dont nos rivières actuelles donnent une bien faible idée, les restes des grands végétaux trouvés dans les tourbières, tout indique, à l'époque quaternaire, un sol d'une végétation des plus actives, couvert d'énormes forêts, toutes conditions pour que la Faune y fût largement représentée. Aussi a-t-on trouvé de nombreux ossements de carnassiers, de bovidés, de cervidés etc. L'homme préhistorique a dû évidemment parcourir ces fructueux territoires de chasse et par suite y laisser de nombreux vestiges de son séjour et de son industrie. Nos grands musées nationaux, cependant, ne possèdent aucun objet provenant de nos régions.

Convaincus qu'il devait se trouver dans nos localités des restes de l'industrie primitive de l'homme, nous avons, il y a quelque vingt ans, mon regretté ami de Souancé et moi, parcouru tous les environs, cherchant patiemment les moindres traces qui pouvaient nous mettre sur la voie, explorant les carrières, les sablières, les murgers, les tourbières: après plusieurs années de recherches, nous avons pu recueillir à peu près tous les types de l'âge de la pierre, de l'âge du bronze et du commencement de l'âge du fer.

## APERÇU GÉOLOGIQUE

Les géologues ont classé les couches du globe, suivant leur ancienneté, en terrains primordiaux, en terrains de transition, puis en terrains secondaires, ensuite en terrains tertiaires subdivisés en éocène, miocène et pliocène, enfin en terrains quaternaires improprement appelés *diluviens*, caractérisés par l'apparition de l'homme.

Les affleurements montrent que les terrains, dans les localités dont nous nous occupons, appartiennent au *tertiaire miocène* caractérisé principalement par les grès et sables (types de Fontainebleau). Ils sont recouverts directement par les terrains quaternaires formés entre la fin du pliocène et le commencement de l'époque actuelle.

Si, partant d'un cours d'eau, nous remontons vers les plateaux, nous trouvons 1° les alluvions modernes formées par les dépôts d'eau douce, et, sur tout le parcours de l'Essonne et de la Juine, les tourbières ; 2° les meulière, travertin et marnes de la Brie, le tuf travertin en partie calcaire. Les fossiles qui caractérisent ce niveau sont, en général, d'eau douce : Lymnées, Planorbes, Helix.

Le calcaire lacustre de l'Orléanais se trouve en grande abondance à La Ferté-Alais ; il renferme des couches excessivement riches en débris de mammifères et coquilles.

Entre les sables et les marnes viennent s'insérer les *faluns* (Étréchy, Jeures, Auvers etc.) très riches en fossiles marins.

Enfin les plateaux supérieurs sont constitués :

1° Par le limon des plateaux : dépôt argilo-siliceux exploité comme terre à brique.

2° Par le limon des terrasses, plus sableux que le précédent.

3° Par les argilettes jaunes, improductives, formant des espèces d'îlots.

Tous ces terrains appartiennent au quaternaire.

### I. AGES DE LA PIERRE

Nous croyons utile d'entrer dans quelques détails pour les collègues peu familiarisés avec le préhistorique, afin de leur permettre d'étudier les localités qu'ils habitent ; espérant qu'ils nous

signaleront des objets ou des monuments qui ont, jusqu'à présent, échappé aux chercheurs.

Pour la nomenclature, nous nous servons des désignations de M. G. de Mortillet, professeur à l'École d'Anthropologie de Paris.

#### 1<sup>re</sup> PÉRIODE DITE ACHEULÉENNE OU CHELLIENNE (1)

Dans les plus anciens gisements du quaternaire, Boucher de Perthes découvrit à St-Acheul, près d'Amiens, probablement le type du premier instrument de pierre fabriqué par l'homme (2). Ensuite à Chelles (Seine-et-Marne), le même outil fut trouvé avec des ossements d'*Elephas antiquus* ; il affecte la forme d'une amande, il est élargi et arrondi en bas et se termine en pointe. C'est la forme typique. Les variations en largeur et en longueur sont très nombreuses. La pierre employée appartient toujours à la localité. Cet instrument est désigné sous le nom de Hache de St-Acheul ou de Chelles. On est réduit à des conjectures sur son mode d'emploi, car sa forme même s'oppose à tout système d'emmanchement.

Les outils chelléens se rencontrent dans trois gisements différents : les alluvions caillouteuses, certaines couches argileuses, ou bien disséminés à la surface du sol. Ils sont assez rares en Seine-et-Oise. Nous en avons trouvé quelques échantillons aux *Emmondants*, à *Villeconin* et sur les plateaux d'*Etampes*.

L'homme est caractérisé par le type dit de *Néanderthal* (3).

#### 2<sup>e</sup> PÉRIODE DITE MOUSTÉRIENNE

Elle tire son nom de la station du *Moustier* (Dordogne), c'est la première station signalée et décrite.

Dans cette période, l'outillage est devenu plus complexe, des instruments spéciaux ont été fabriqués pour les principaux besoins :

(1) Les périodes portent les noms des localités où les objets ont été trouvés en plus grand nombre et sans mélange avec d'autres types.

(2) Je dis probablement, car les découvertes de l'abbé Bourgeois de silex taillés et brûlés trouvés à Thenay (Loir-et-Cher), dans le tertiaire moyen (calcaire de Beauce) (1867), feraient remonter l'origine de l'homme à une époque bien antérieure. Dans l'état actuel de nos connaissances, les silex présentés n'offrent encore aucune certitude.

(3) Excessif développement des arcades sourcilières ; presque absence de front (Dolichocéphales).

c'est l'apparition des racloirs, des pointes et des scies retouchées sur un seul côté. Le racloir est un simple éclat présentant sur une face un plan uni d'éclatement avec une dépression nommée conchoïde de percussion. L'autre face, plus travaillée, est retouchée avec soin. La pointe moustérienne présente une face lisse avec conchoïde de percussion ; l'autre, nommée *dos*, est seule retouchée sur les deux bords. C'est une pyramide triangulaire très allongée.

Les instruments moustériens ne devaient pas être emmanchés : ils peuvent être aisément tenus à la main. Leur emploi devait être le travail du bois et des peaux. Les pointes devaient servir à percer le bois et le cuir.

Les outils moustériens sont généralement faits en silex, surtout en silex crétacé. Ils sont abondamment répandus dans le département, mais les objets non profondément enterrés ont été depuis des siècles tellement tournés et retournés par l'homme, pour la culture, que les échantillons complets et bien conservés sont relativement rares. Les stations les plus abondantes sont les plateaux au-dessus d'Étampes, les territoires de Villeneuve-s-Auvers, de Villeconin, de La Ferté-Alais, Bouville, etc. — les coteaux de la Seine, Draveil etc.

A cette époque vivaient : l'*Ursus Spelæus*, ours des cavernes, le Rhinocéros *tichorhinus*, à narines cloisonnées, l'*Elephas primigenius*, le Mammouth. L'homme est caractérisé par les types d'*Englis* et de l'*Olmo*, présentant les caractères atténués du Néanderthal, volume crânien beaucoup plus considérable.

### 3<sup>e</sup> PÉRIODE MAGDALÉENNE

Dans cette période, l'os se substitue en partie à la pierre dans la fabrication des menus outils : les premières manifestations de l'art apparaissent chez l'homme par la sculpture des bois de renne, par la représentation des figures de l'homme et des animaux de son époque, sur ivoire et sur schiste ardoisier.

La période magdaléenne et solutéenne, qui a fourni des renseignements si précieux à l'histoire primitive de l'homme, ne paraît pas avoir laissé de traces dans nos localités. Les quelques instruments d'une taille plus soignée trouvés dans le voisinage des abris, des grottes ou des monuments mégalithiques, paraissent plutôt appartenir à l'âge de la pierre polie. Les fragments de bois de

renne trouvés dans les grottes ou les tourbières, ne présentent aucunes traces de gravure intentionnelle.

Ces périodes appartiennent à l'époque dite glaciaire.

#### 4<sup>e</sup> PÉRIODE DE LA PIERRE POLIE

Pendant les périodes précédentes les conditions de géographie physique, d'hydrographie, de climatologie, de flore et de faune étaient toutes différentes de celles de nos jours. En effet, une complète révolution s'accomplit entre le quaternaire et les temps actuels. Le climat devenant plus tempéré, les animaux du Nord ont émigré, les grands félins ont disparu. Les animaux domestiqués deviennent plus abondants; le type humain est fort varié, les populations sont sédentaires et se livrent à l'agriculture. Les instruments sont en pierre polie, les emmanchements sont faits au moyen de bois de cervidés. La poterie se montre (1), les premiers monuments mégalithiques apparaissent, les morts sont ensevelis.

C'est à l'âge de la pierre polie qu'on peut faire remonter les habitations lacustres ou palafittes.

La première découverte fut faite en 1853-1854 dans le lac de Zurich. L'eau du lac ayant baissé exceptionnellement cet hiver, on vit une accumulation de rejets d'habitation, des fragments de poteries et d'ossements, des instruments de pierre et d'os et même des graines. Cet amas était tout parsemé de pieux enfoncés dans le sol. L'examen fit découvrir que l'on se trouvait en présence des restes d'habitation construite au-dessus des eaux et soutenue par des pilotis.

Dans plusieurs tourbières du département, on a pu constater l'existence d'un grand nombre de pilotis régulièrement espacés. Nous en avons extrait avec de grandes difficultés. Ces pieux, presque tous en chêne, travaillés, polis et vernis, offrent des couleurs et des veines tout à fait remarquables. Les dragages opérés en ces endroits nous ont fourni des objets de la pierre

(1) La poterie primitive est en terre assez grossière : les parois extérieures sont quelquefois rouges, mais l'intérieur des cassures est toujours noir.

Pour éviter les gerçures, à la cuisson, on introduisait dans la pâte de gros grains calcaires ou de la pierre triturée.

Les premières poteries sont généralement unies. On en a trouvé, cependant, avec des ornements produits par des coups d'ongle formant un cordon de petits croissants. La base est toujours très petite.

polie, des poteries plus ou moins complètes, beaucoup d'ossements de chevaux de petite taille éclatés pour avoir la moelle. On ne peut donc nier l'existence de palafittes dans nos régions.

Les ateliers de taille où l'on fabriquait les haches, les grattoirs, les tranchets et les pointes, se trouvent un peu disséminés partout; pour produire une hache, le silex, choisi convenablement, était d'abord dégrossi, puis les grosses aspérités enlevées, il était poli sur des grès; on retrouve des spécimens à tous ces degrés d'avancement.

Les haches de grandes dimensions paraissent être des haches votives, car on ne les trouve que dans les dolmens. Toutes les haches ébréchées, brisées par l'usage, sont de dimensions plus restreintes, sans doute à cause des difficultés d'emmanchement.

On nomme stations les emplacements où se trouvent en abondance éclats et rebuts de taille. Si l'arête vive du silex offre un coupant comparable à celui de nos rasoirs, ce coupant s'émousse rapidement. Les outils hors de service étaient jetés et remplacés par des nouveaux; c'est ce qui explique la masse d'outils à peine travaillés que l'on trouve en certains endroits que l'on désigne, pour cette raison, sous le nom d'ateliers (1).

Principaux lieux de trouvaille :

Bouville — Boissy-le-Cutté — Etampes — Grotte d'Amyot — Lardy — Auvers — Villeneuve s-Auvers — Orvaux — Villeconin — Cours et lit de la Seine.

## II. — AGE DU BRONZE

L'âge du bronze est difficile à classer: il paraît avec la pierre polie et se montre encore avec le fer.

Dans les tourbières, les sablières et les carrières nous avons trouvé :

Les trois types principaux de la hache de bronze (*celt* en Angleterre).

1° Hache à bords droits; 2° Hache à ailerons; 3° Hache à Douille ou Herminette.

(1) Le grand intérêt de cette Conférence a surtout consisté dans l'exhibition faite par l'orateur des objets divers contenus dans la vitrine, ouverte devant lui, car, joignant la preuve au raisonnement, il montrait à l'assistance chaque objet qu'il décrivait (N. d. l. R.).

Une pointe de lance avec oreille.

Une id. id.

Des Torques, anneaux ou bracelets.

Une fibule.

Les analyses de ces bronzes ont montré que la composition s'éloigne peu de notre bronze des canons (9 à 10 % d'étain), rarement un peu de plomb, des traces de zinc et de nickel provenant sans doute des impuretés des minerais.

Le cuivre rouge à l'état natif est rare, les pyrites très abondantes. L'étain ne se trouve qu'en Espagne, dans la Grande Bretagne, et dans la Bretagne française.

J. César parle de l'étain Cornwall exporté en Gaule. Les moules trouvés sont en argile ou en pierre tendre.

### III. — AGE DU FER

Malheureusement le fer se détériore très rapidement quand il est exposé à l'humidité : aussi les pièces trouvées sont-elles en très mauvais état. On y reconnaît cependant les armes de nos ancêtres, la framée, la francisque, la grande épée à double tranchant, le scramassax.

Ces pièces ont toujours été trouvées dans les endroits dits : le Carcan ou la Justice.

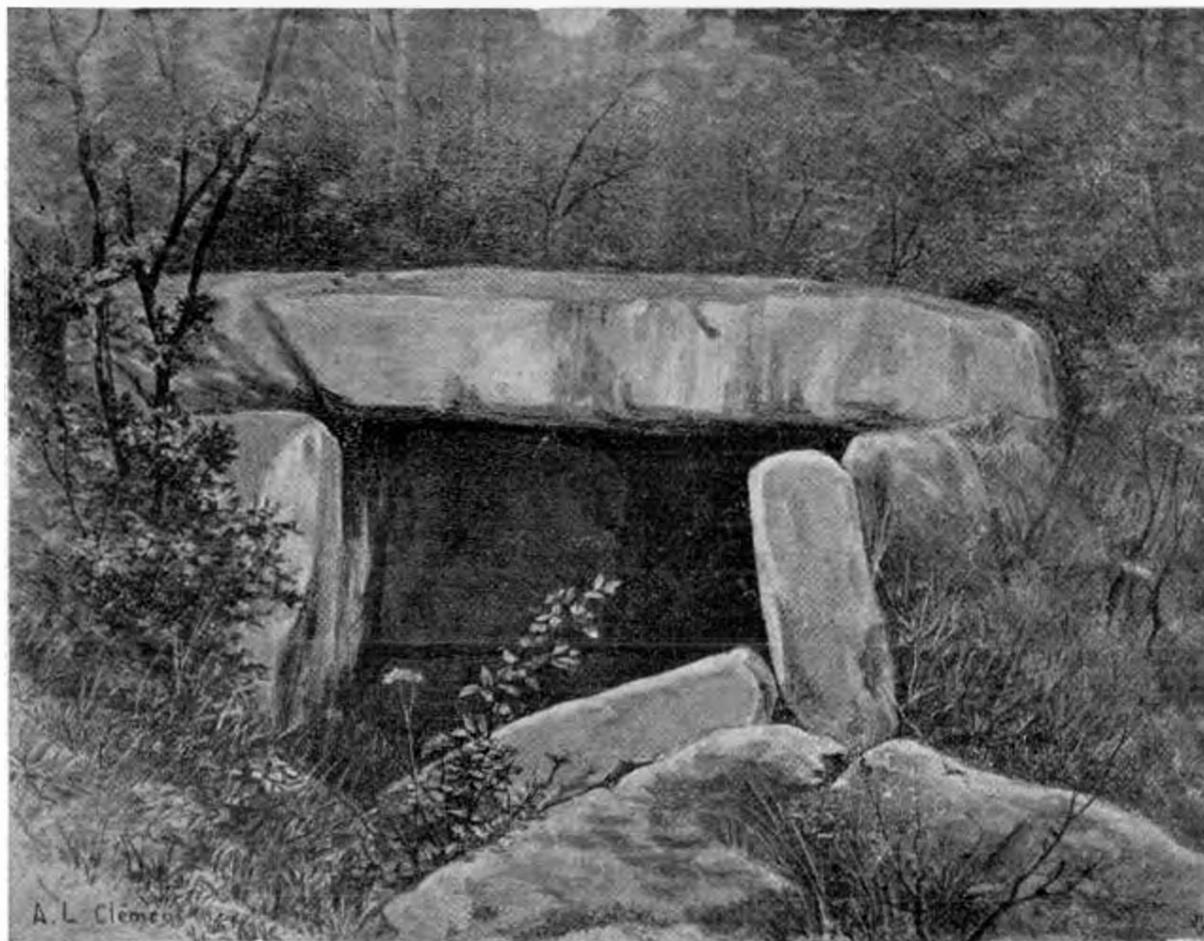
## MONUMENTS MÉGALITHIQUES

### I. — DOLMENS

Le Dolmen (du breton *Dol*, table et *men*, pierre) est un monument composé de dalles en pierre placées de champ, supportant d'autres dalles horizontales qui servent de plafond ou de toit. Ces dalles constituent une ou plusieurs chambres fermées, ordinairement précédées d'un vestibule ou couloir d'accès. Les pierres latérales sont nommées piliers ou supports, les dalles de recouvrement sont nommées tables.

Suivant les localités, ces monuments portent les noms de *pierre levée*, *maison des fées*, *pierre couverclée* ou *coclée*.

Tous les dolmens intacts qui ont été trouvés, soit dans le sein de la terre, soit sous un tumulus de terre ou de pierrailles, contenaient des sépultures : ce sont donc des tombeaux et généralement des tombeaux communs dans lesquels on ensevelissait un grand



LA PIERRE LEVÉE ; DOLMEN DE JANVILLE-SUR-JUINE.

(Gravure offerte par l'auteur, M. Clément)

nombre de personnes, et tout prouve que les ensevelissements étaient successifs.

Les dolmens sont donc des chambres funéraires, des caveaux mortuaires servant à des familles ou à des tribus.

L'entrée des monuments était soigneusement fermée et toutes les précautions étaient prises pour mettre ces sépultures à l'abri de l'homme ou des animaux.

Les dolmens sont très abondants dans certaines régions de la France. Dans le département de Seine-et Oise ils sont rares: il en reste très peu qui soient complets et intacts; beaucoup, indiqués par les anciens auteurs, ont complètement disparu.

Dans nos régions nous citerons:

A Boissy-le-Cutté, dolmen sur quatre supports.

A Tionville (Méréville), restes peu importants.

A Etréchy, sur le coteau faisant face à Fontaine-Livault, un pseudo dolmen. La table repose sur des supports naturels. La chambre a pu être aménagée comme lieu de sépulture, mais il est plus probable que cette grotte a servi d'habitation. Des fouilles faites par le propriétaire, M. Bisson, auraient, m'a-t-on dit, mis au jour des silex taillés et quelques ossements.

#### LA PIERRE LEVÉE. — DOLMEN DE JANVILLE-S-JUINE

Ce monument, en très bon état de conservation, est situé à environ 300 mètres de la ferme de Pocancy. L'endroit porte sur le cadastre le nom de Champtier de la pierre levée. Ce dolmen ne figurant pas sur la carte générale des dolmens de France, grande carte exposée au musée de St-Germain-en-Laye, nous avons envoyé en 1880, dessin et description à M. G. de Mortillet.

Le dolmen se compose de onze pierres, neuf supports et deux tables. Elles forment une chambre assez régulière, exactement orientée de l'Est à l'Ouest et précédée à l'Est d'un vestibule. La paroi Sud est formée de deux pierres debout et la paroi Nord de cinq. Le fond Ouest est formé de deux dalles: l'une est de dimension moindre que l'autre, très peu enfoncée en terre et n'allant pas jusqu'à la couverture. Cette dalle paraît avoir servi de porte d'introduction.

La couverture se compose de deux dalles dont une, côté Est, a été renversée il y a bien des années et gît par terre en avant du

monument. L'autre, la dalle principale, a 4 m. 10 de longueur, 3 m. 60 de largeur et en moyenne 0 m. 55 d'épaisseur. Le poids de cette pierre peut être évalué à 16.000 kilos environ. La chambre devait avoir à peu près les dimensions suivantes : longueur 4 m. 30, largeur en bas à l'entrée 2 m. 25, au fond côté Est 2 m. 58. Les supports formant les parois latérales sont légèrement inclinés à l'intérieur. La hauteur des piliers, constatée par les fouilles, est en moyenne de 2 m. 50.

La Pierre levée est entièrement construite en dalles de grès : elle se trouve, du reste, au milieu d'une région parsemée de rochers de cette nature et tout autour se trouvent des exploitations de carrières pour pavés. Elle a dû être complètement recouverte d'un murger de pierres calcaires dont il reste encore une partie autour de la base. On l'a mise à découvert il y a, dit-on, une quarantaine d'années en enlevant des pierres pour la construction d'un chemin vicinal. Vers 1860, les cultivateurs qui se mettaient à l'abri dans la chambre, voulant la rendre plus habitable, en baissèrent le sol. En faisant ce travail, ils trouvèrent les squelettes d'une douzaine d'individus reposant sur un lit de cailloux ronds; ils dispersèrent tout le contenu dans les champs. Il est fort probable que bien des objets intéressants ont été perdus pour la science.

Le dolmen fut acheté en 1872 par M. de Souancé, dans le but de le soustraire à la destruction. Nous fîmes quelque temps après une fouille aussi profonde que possible. Nous ne trouvâmes que des cendres, un tranchet en silex, quelques pointes et des débris d'ossements humains. En avant se trouvait un fragment de grès portant une fraction de cavité hémisphérique d'un très beau poli, ayant environ 30 centimètres de diamètre. Il y a tout lieu de croire que c'est un fragment de meule à broyer le grain, au moyen d'un pilon de même matière.

En examinant avec soin la surface externe de la table, on remarque à l'extrémité Ouest une sorte de bassin arrondi où l'eau peut séjourner, dont le fond est complètement lisse et tout autour des traces bien reconnaissables quoique un peu effacées, de cuvettes et de rainures ou stries.

## II. — MENHIRS

Les menhirs, qu'on nomme aussi Peulvans, Pierres fittes, sont des monolithes en pierre brute dressés et fichés dans le sol, dans le

sens de leur plus grande dimension, de manière à former des espèces d'obélisques.

Un grand nombre de Menhirs sont maintenant renversés, beaucoup ont disparu, mais les noms que portent certaines localités en ont conservé le souvenir (Champtiers dits de la Grosse pierre, du Gros caillou, de la Pierre fitte ou fritte, de la Pierre Laye, de la pierre Brou).

Il est probable que ce sont des monuments commémoratifs.

#### 1° MENHIR DE VILLENEUVE LE-ROI

Sur la rive gauche de la Seine, un peu en aval de Villeneuve-St-Georges, à 2 kilomètres environ au N. E. de la gare d'Ablon.

Ce mégalithe est nommé dans le pays, la Pierre fitte ou fritte. Il a la forme d'un prisme triangulaire, ayant à la base 1 m. 90 sur 1 m. 23. C'est un bloc de meulière tendre dont la structure n'est nullement homogène: de sorte qu'il s'effrite constamment sous les actions atmosphériques. Actuellement il n'a que 1 m. 50 de haut. Sa hauteur était bien plus considérable en 1864. A. Barranger, archéologue, nous apprend qu'il avait 2 m. 50 de hauteur.

#### 2° MENHIR DIT LA PIERRE A MOUSSEAUX

A l'angle S. O. de l'excavation, servant à l'exploitation du sable, appartenant à M. Piketty, sur la rive droite de la Seine, à environ 300 mètres du fleuve (territoire de Vigneux), se dresse un bloc de grès mesurant 2 m. 10 de hauteur, 1 m. 40 de largeur et 0 m. 60 d'épaisseur. Au sommet se trouve une cavité en forme de fer à cheval (1).

3° Il y a aussi un menhir sur la commune de Draveil.

Ph. Salmon a indiqué à la commission des monuments mégalithiques, un bloc de grès couché dans un trou près de *la mal placée*, dernière maison de Mainville. Suivant les habitants de ce village, la pierre aurait été renversée il y a une vingtaine d'années. Elle se termine en pointe, a 2 m. 70 de longueur, 1 m. 50 de largeur sur 0 m. 60 d'épaisseur.

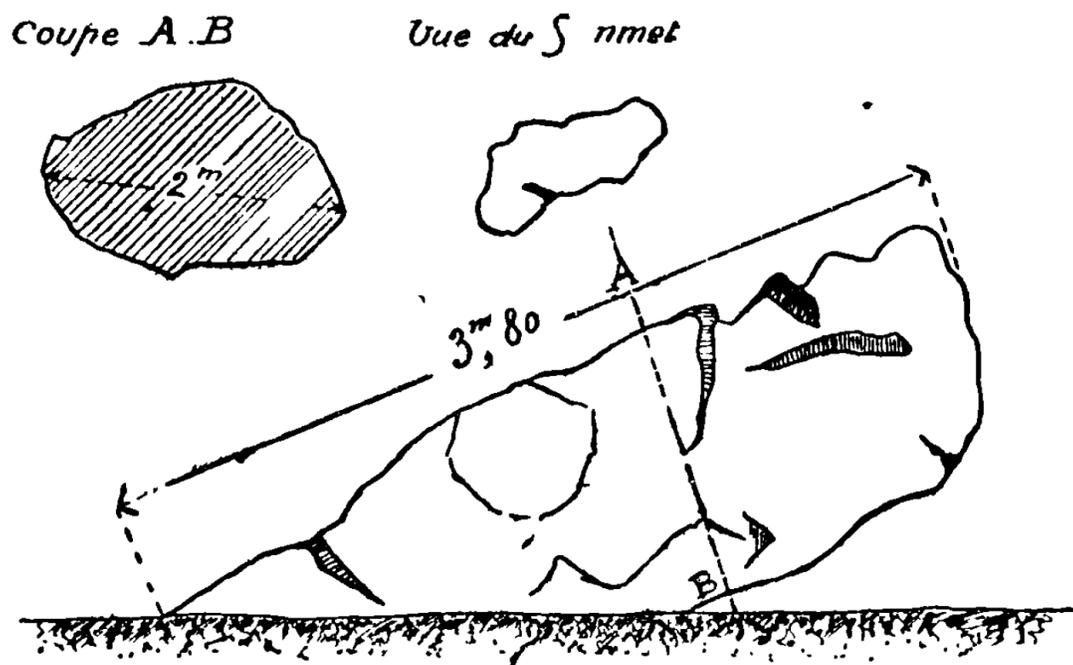
(1) L'exploitation du sable s'est étendue et a gagné la partie de la plaine où se trouve le menhir; il paraissait ainsi voué à une destruction prochaine; mais un archéologue dévoué, membre de notre Société, M. G. de C., a obtenu qu'un îlot assez étendu fût réservé autour du monolithe de Mousseaux; c'est ce qui a été fait, et maintenant la conservation du menhir se trouve plus assurée dans son îlot que lorsqu'il était dans un champ, exposé aux dégradations et aux accidents.

4° MENHIRS DISPARUS

*La grande Borne*, près du Mesnil-Recoin.  
*La pierre*, près du château de Fascheville.  
A Bruyères-le-Chatel, 2 menhirs.  
A Soisy-sur-Ecole, id.

5° MENHIR D'ITTEVILLE

Ce mégalithe se trouve à droite de la route allant de Janville-sur-Juine à La Ferté-Alais, entre les bornes marquées kilom. 10-7 et 10-8. Il est situé entre le coteau et la route. La plaine ne renferme aucune trace de rocher, les plus proches gisements de grès se trouvent sur la côte, à plusieurs centaines de mètres du menhir. Il est en partie couché sur le sol, et la partie visible porte une longueur d'environ 3 m. 80; sa forme et sa position isolée indiquent bien un monument élevé par la main de l'homme.



Menhir d'Itteville.

6° MENHIR DE MILLY

Ce monolithe est connu, dans la localité, sous le nom de *la pierre Droite*. Il est situé à 1 kilom. environ de la ferme de Paly, dans la direction de Buno. Sa hauteur est de 4 mètres, sa largeur

de 1 m. 65 et son épaisseur de 0 m. 70. La largeur et l'épaisseur diminuent quelque peu à partir de 2 m. 50 de hauteur.

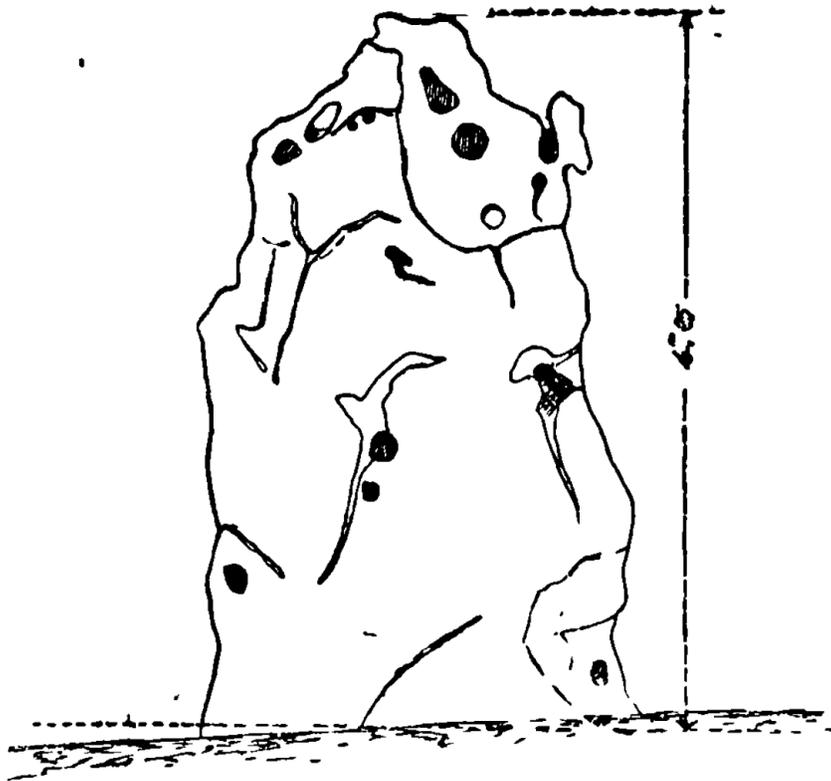
Il est en grès, pierre très abondante dans la région, et sa surface est couverte de lichens.

7° MENHIR DE PIERREFITTE

Pierrefitte est un hameau très ancien, situé à 4.500 mètres à l'ouest d'Étampes. Son nom lui vient d'un monolithe placé sur le bord de la rivière *la Louette*. C'est un bloc de grès ayant hors terre une hauteur de 4 m. 20. Sa largeur en bas est de 2 m. 70, son épaisseur de 0 m. 80. La pierre est dressée dans un champ de très bonne terre.

Le grand axe de la base du menhir est orienté de l'O. à l'E. Sa surface est criblée de trous, dont deux traversent complètement la pierre.

Ce monument, le plus important de tous ses similaires du département, a un aspect à la fois étrange et sauvage.



Menhir de Pierrefitte.

Il n'a pas été fait de fouilles récentes au pied. Au commencement du siècle, un énorme murger l'enveloppait complètement,

Auprès du hameau, on a découvert une caverne, et les alentours ont fourni de nombreux échantillons de silex taillés, généralement type du Moustier.

### III. — PIERRES BRANLANTES ET TOURNANTES

On rencontre quelquefois un énorme bloc de pierre reposant par un ou deux points sur un rocher: quand le bloc supérieur s'appuie sur l'inférieur par un seul point situé sur la ligne de son centre de gravité, un effort plus ou moins considérable suffit pour le faire osciller: c'est la *Pierre branlante* ou la *Pierre qui sonne*.

Quand le rocher supérieur repose par deux points sur son support et qu'il s'attache une légende locale à ce monument, la pierre est dite *tournante*.

On attribue généralement à ces pierres un caractère religieux ou symbolique.

Dans les arrondissements qui nous intéressent, plusieurs champ-tiers du cadastre portent des noms de pierre de cette nature.

#### LA ROCHE QUI TOURNE

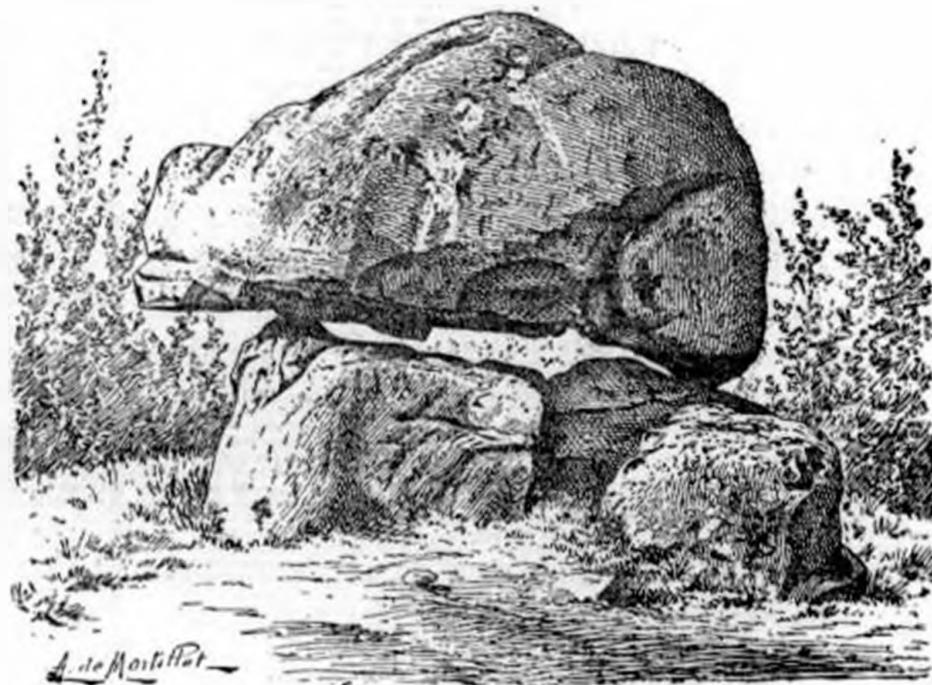
Ce monument est situé sur la commune de Lardy, à environ 5 m. de la clôture du chemin de fer d'Orléans, côté de la voie montante, approximativement au tiers de la distance de la station de Lardy à celle de Chamarande. Il figure au cadastre de 1818 et une partie de la section E porte le nom de Champ-tier de la roche qui tourne.

Ce mégalithe se compose d'une pierre de forme irrégulière, à arêtes arrondies, dont le grand axe (orienté sur la ligne O. N. O.), à 4 m. 40, le petit au milieu 2 m. 20. Son volume est d'environ 14 mètres cubes, son poids approximatif 36.000 kilog.

Il repose par deux points sur un énorme rocher de même sorte. La nature de la roche est le grès ordinaire de ces régions, identique au grès de Fontainebleau.

Au dire de M. Thomassi, on pourrait à l'aide d'un levier, faire subir à la pierre un mouvement de bascule. Peut-être autrefois a-t-elle été plus facile à mettre en mouvement, mais aujourd'hui rien ne permet de la ranger avec certitude dans la catégorie des pierres branlantes: ce n'est plus qu'une pierre à légende.

La Roche qui tourne présente, en dessus et latéralement, des cavités irrégulières qui paraissent dues à l'action du temps, des pluies et des gelées.



La Roche-qui-tourne, à Lardy (Seine-et-Oise).  
Vue prise du N.-E. Échelle: 1 m. 70 c.

Les anciens du pays se rappellent avoir entendu raconter par leurs ancêtres que « tous les jours à midi précis, arrive un pigeon blanc qui fait tourner la roche ». Suivant une autre version, ce serait non à midi mais à minuit, que la pierre effectuerait son tour sur elle-même et seulement à la nuit de Noël.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans toute la région on tenait beaucoup à cette pierre. Nous savons par M. Peccadeau de l'Isle que, lors de la construction du chemin de fer de Paris à Orléans, les habitants du pays s'opposèrent énergiquement à sa destruction. Afin de l'épargner, les ingénieurs de la compagnie modifièrent un peu le tracé.

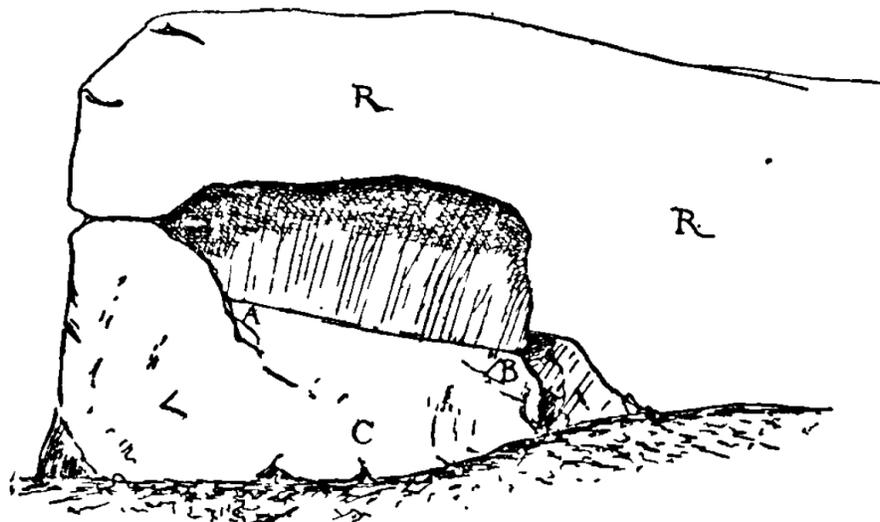
Par suite de l'exploitation d'une carrière de pavés, au pied du monument et des remblais faits par le chemin de fer, les fouilles, autour de la Roche qui tourne, sont devenues impossibles.

On a signalé autrefois, tout auprès, l'entrée d'une caverne très importante, mais dans l'état actuel du terrain les recherches ne permettent pas d'en retrouver l'emplacement.

IV. — PIERRES STRIÉES — POLISSOIRS

*La pierre striée*, légendaire à Villeconin, se trouve à gauche de la route allant de St-Sulpice à Villeconin, à environ 200 mètres du chemin, à la lisière du bois. C'est un bloc de grès qui paraît avoir été travaillé ; sa surface antérieure verticale est à peu près plane et est couverte d'entailles ayant la forme de V. Toutes sont plus ou moins parallèles ou perpendiculaires entre elles.

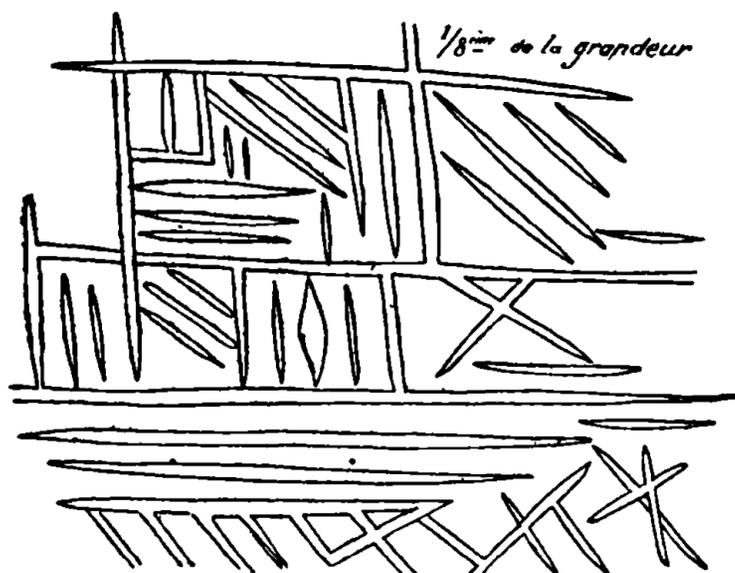
Dans un coin fort pittoresque du Bois de la Bouillie (appartenant à M. Dufaure, territoire de Janville-sur-Juine) au milieu d'un amas de blocs de grès, se trouve une roche curieuse : une roche C présente une table A B légèrement inclinée, une roche R la couvre complètement, laissant en dessous un vide ayant en moyenne 0<sup>m</sup> 80 de hauteur. La table A B a environ 2 mètres de longueur sur 1<sup>m</sup> 60 de largeur. C'est par centaines qu'on peut compter les rainures en forme de V. Ces stries ont une longueur variant de 0<sup>m</sup> 10 à un mètre, leur profondeur varie de 3<sup>m</sup>/<sub>m</sub> à 25<sup>m</sup>/<sub>m</sub>.



Polissoir du bois de la Bouillie.

Cette roche, grâce à sa position abritée des rayons solaires, à son grain mi-fin et son peu de dureté, présente encore aujourd'hui un mordant remarquable ; toutes conditions qu'on recherche pour les pierres à aiguiser. Les deux pieds droits de la cavité et la voûte sont aussi couverts d'entailles.

M. A. de Mortillet, auquel j'ai fait examiner cette roche, prétend que ces stries n'ont que des rapports assez éloignés avec les rainures des véritables polissoirs de la période néolithique. Il objecte la difficulté de travailler dans cette cavité. L'idée que les outils d'acier des carriers auraient pu produire ces traces doit être également écartée.



Entailles et Stries.

Si la table n'a pas servi à fabriquer les haches polies, n'a-t-elle pas pu servir à redonner seulement du coupant aux haches ébréchées par l'usage ?

Faut-il attribuer ces très nombreuses entailles, rappelant un peu les dessins incohérents des vieux grimoires cabalistiques, au désœuvrement des bergers ou des bûcherons ? Cette hypothèse n'est pas un instant admissible.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces mêmes entailles, avec leur disposition particulière, nous les retrouvons sur les monuments mégalithiques ; sur la Pierre levée de Janville-sur-Juine et sur le pseudo-dolmen d'Étréchy.

Il y a donc là certainement un point mystérieux que l'état actuel de nos connaissances ne permet pas d'élucider.

#### V. — GROTTES & CAVERNES

Les grottes naturelles se subdivisent en : Cavernes, succession de chambres communiquant entre elles par des couloirs, le tout

obscur et généralement d'un accès difficile, et en Grottes, salles s'ouvrant à l'extérieur, plus ou moins bien éclairées ; enfin en abris sous roche, espaces recouverts par une roche naturelle dans lesquels on est à l'abri des intempéries atmosphériques. Ces habitations primitives ne sont pas rares dans les localités qui nous occupent.

Les cavernes connues, ayant été explorées depuis les temps les plus reculés par suite de cette idée populaire qu'elles abritent des trésors cachés, ne renferment plus de pièces remarquables : on n'y trouve plus en général que des débris de poterie.

On a découvert de nouvelles cavernes à Villeneuve-St-Georges, à Essonnes (1), — caverne à ossements humains et silex taillés, explorée par M. Campagne, conducteur des ponts et chaussées.

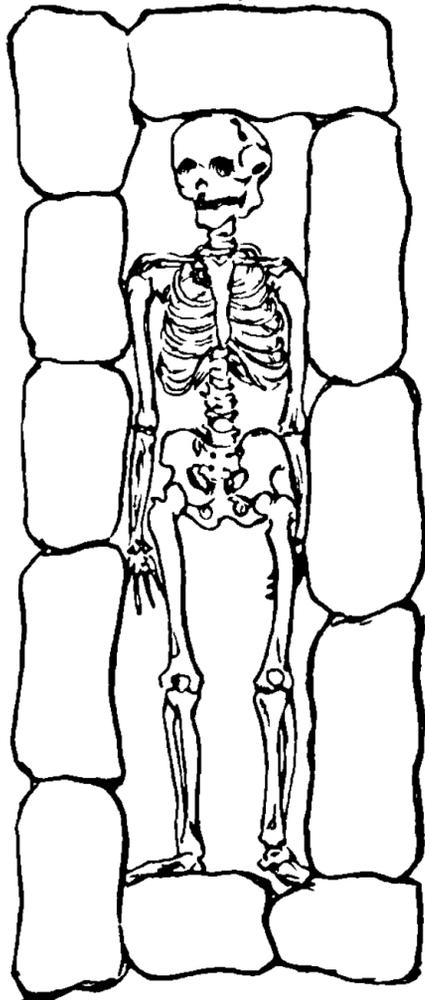
En janvier 1870 une caverne fut découverte au lieu dit le *Bassin de la Fontaine Saint-Léger*, territoire de Buno-Bonnevaux ; on y trouva 40 squelettes, des haches, des pointes en silex, des hachettes de bronze et diverses poteries primitives. Tous ces objets furent partagés entre M. Limnander, propriétaire à Moignanville et M. Campagne, de Corbeil.

#### GROTTE DE PIERREPITTE

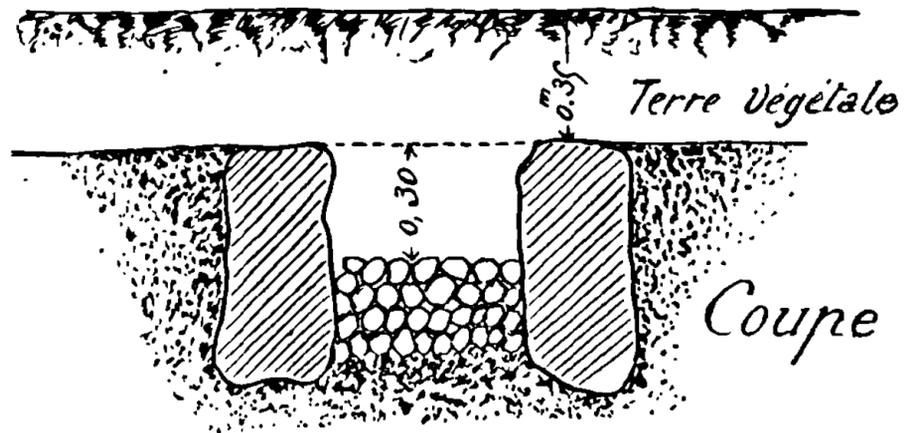
En 1884, en exploitant des blocs de grès au dessous de la route d'Étampes à Pierrefitte les ouvriers, mirent à découvert une grotte naturelle assez spacieuse. D'après les on-dit elle pouvait avoir de 6 à 8 mètres de longueur, 4 à 5 mètres de largeur sur une hauteur variant de 1 à 2 mètres. Elle était en partie comblée par les limons des plateaux, les parois complètement noircies par la fumée ; les nombreux signes indéchiffrables tracés sur les côtés témoignent d'une manière évidente du séjour prolongé de l'homme. De nombreux coprolithes, quelques haches polies, de nombreux éclats de silex, des nucléus y furent trouvés. Les ossements des mammifères fossiles et actuels étaient en abondance, dans un pêle-mêle qui fait supposer leur introduction par les eaux. La caverne paraît, d'après son contenu, avoir été habitée à des époques très différentes. Parmi les ossements rares, nous croyons y avoir trouvé la tête d'un singe de petite taille. Les fouilles, du reste, ont été faites avec très peu de soin, les ouvriers carriers travaillant en même temps et s'empressant d'aller vendre les objets trouvés.

(1) Au lieu dit : *les bas Vignons*.





*Plan*



*Coupe*

*Sable*

Sépulture de l'Age du bronze.

Tout a été à peu près dispersé, ~~seul~~ quelques pièces recueillies par M. Thomassi, avec lequel j'ai exploré cette grotte.

#### CIMETIÈRE DE L'ÂGE DU BRONZE

Sablères situées dans la vallée allant d'Auvers-St-Georges à Villeneuve.

En 1877, les ouvriers, en enlevant la terre végétale de la surface pour exploiter le sable qui se trouve dans toute la vallée, découvrirent un véritable cimetière de l'âge du bronze, dans un terrain appartenant à M. Boucicault, alors propriétaire du château de Chamarande.

Dans toute cette localité existent des carrières de sable calcaire à grain assez gros, renfermant en grande abondance des coquilles marines, surtout le *Cardium* et le *Pectunculus*.

Ce cimetière contenait les squelettes, bien conservés, d'un vieillard, de trois adultes et d'un enfant : tous couchés parallèlement et orientés de la même manière de l'O. à l'E.

Chaque squelette était placé dans un entourage fait en pierres debout assez bien assorties comme grosseur et hauteur, le tout formant un encadrement ayant environ 1<sup>m</sup>, 90 de long sur 60 à 70 centimètres de largeur et 30 centimètres de profondeur jusqu'à la couche de cailloux ronds, de grosseur à peu près uniforme, sur laquelle reposait le squelette. Ces pierres ont dû être apportées d'assez loin et présentaient des indices de taille grossière. La couche de terre végétale qui couvrait le tout n'avait que 35 centimètres d'épaisseur.

Prévenu de suite de la découverte, j'ai pu examiner avec soin les tombes avant qu'aucun objet ait été déplacé.

Les squelettes du vieillard et des adultes présentaient la taille actuelle, les os de la voûte crânienne avaient une grande épaisseur (1). Les dents, même chez le vieillard, étaient au grand complet et remarquables par leur état de conservation. Presque tous les squelettes portaient aux poignets et aux chevilles des torques ou anneaux de bronze généralement non ouverts; deux en avaient au cou.

(1) Un fragment se trouve dans la collection du Musée.

Il a été trouvé une amulette en pierre blanche représentant à peu près un poisson. Les yeux étaient en creux et remplis d'une matière rouge, probablement de la sanguine; il existait un trou de suspension.

Il y avait aussi une espèce de boucle, en métal blanc, de forme rectangulaire à angles arrondis. Le métal très fragile n'a pu résister au coup de pioche (1).

La levée des squelettes et l'examen des sépultures ont été faits avec très peu de soin. Tous les objets ont été mis dans une caisse, laquelle a été expédiée à Paris à un musée, dont ce n'était pas probablement le ressort, et elle est sans doute encore aujourd'hui oubliée dans quelque coin.

Je ne puis mieux terminer cette conférence qu'en remerciant l'assistance de la bienveillante attention qu'elle a bien voulu me prêter et en offrant à M. Darblay l'expression de notre profonde gratitude pour le magnifique local qu'il a mis à notre disposition.

Lardy, 10 juin 1898.

Er. DELESSARD.

(1) Le Musée en possède un fragment



# LA REINE ISBURGE

## ET LA COMMANDERIE DE SAINT-JEAN-EN-L'ISLE

---

Une des figures les plus intéressantes de l'histoire de France est certainement celle de la malheureuse épouse de Philippe-Auguste, dont les historiens ont dénaturé le nom de vingt façons barbares et que je désignerai sous celui d'Isburge qui était inscrit sur son tombeau (1).

Cette pieuse reine nous intéresse directement, comme dame de Corbeil d'abord, puisque cette ville et son château faisaient partie de son douaire, et comme fondatrice du prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle de Corbeil, où elle se retira en 1223, après la mort du roi, où elle mourut et où elle fut inhumée en 1236, après y avoir séjourné treize années.

Isburge était la fille de Valdemar, roi de Danemarck et petite-fille de Canut le grand, roi du même pays et martyr. Philippe-Auguste étant veuf depuis deux ans d'Isabelle de Hainault, Estienne, évêque de Noyon, fut chargé de demander Isburge, pour son souverain, à Canut IV, roi de Danemarck et frère de cette princesse. Le mariage fut célébré à Amiens, le 14 août 1193, dans l'église Saint-Nicolas, qui n'existe plus aujourd'hui.

Le lendemain, la nouvelle reine fut couronnée dans la primitive cathédrale de cette même ville, au milieu de l'allégresse et des réjouissances générales, et, en témoignage de reconnaissance, Isburge fit don à cette même église d'un riche calice avec sa patère.

On n'a jamais su et l'on ne saura probablement jamais pourquoi cette infortunée princesse déplut à son époux dès les premiers

(1) Hic Jacet *Isburgis* Regum generosa propago... Le véritable nom de cette princesse, son nom Danois, était Ingeborg. Cf. Philippe II August von Frankreich und Ingeborg, von Dr Robert Davidsohn — Stuttgart, 1888, in-8°.

jours de leur mariage. Les uns attribuent ce dégoût à un vice de conformation; d'autres, les crédules de ce temps-là, en accusèrent le diable et dirent que les sorciers s'en mêlaient. Tous les écrivains du temps attestent cependant qu'Isburge était aussi belle que vertueuse. L'un d'eux, Etienne de Tournay, dans une de ses lettres à Guillaume de Champagne, dit qu'elle était plus prudente que Sarah, plus sage que Rébecca, plus aimable que Rachel, plus dévote qu'Anne et plus chaste que Suzanne. De la Barre, qu'il faut toujours citer quand on parle de Corbeil, dit d'elle: « Elle était de belle taille et de majesté royale, mais sa façon altière et ses mœurs trop sévères desplurent au roy, qui s'en trouva incontinent desgousté » (1).

Quoi qu'il en soit, la pauvre Isburge fut répudiée, non pas le lendemain de son mariage, comme beaucoup l'ont prétendu, mais vingt-huit jours après. Elle fut alors reléguée dans le monastère de Cesoris, près de Lille; là elle souffrit avec résignation l'injuste abandon auquel elle était condamnée, et se fit chérir par sa bonté et sa bienfaisance. Elle fuyait les jeux bruyants et ne s'occupait qu'à travailler, à lire et à prier.

Philippe-Auguste voulut faire annuler son mariage et, dans ce but, il invoqua une prétendue parenté avec Isburge. De la Barre se livre, à ce sujet, à une dissertation qu'il serait trop long de rapporter, et il prouve, par une généalogie des plus compliquées, que cette parenté était illusoire (2).

Le roi n'en obtint pas moins le divorce par le jugement de ses Barons et de quelques évêques complaisants et, en juin 1196, il épousa la belle Agnès de Méranie.

Isburge réclama alors ses droits d'épouse et de Reine, elle se plaignit à son frère, le roi de Danemarck qui sut intéresser le pape Célestin III à sa querelle. Mais la pauvre reine eut alors à subir des persécutions de toute nature, elle fut emprisonnée et privée des choses les plus nécessaires à la vie.

Sur ces entrefaites Célestin III mourut et son successeur, Innocent III, prit en main la défense de la pauvre opprimée. Il annula le nouveau mariage du roi, puis envoya en France le Cardinal Pierre de Capoue, avec mission expresse d'excommunier le roi et

(1) *Antiquitez de Corbeil*, p. 145.

(2) *Ibid.* pp. 145 et suiv.

jeter l'interdit sur son royaume, s'il ne quittait sa nouvelle femme, pour vivre avec Isburge, son épouse légitime. Le Cardinal arrivé en France, convoqua les Prélats du royaume à un concile qui se tint dans la ville de Dijon et dans lequel il fut décidé que Philippe serait de nouveau admonesté et invité à rentrer dans le devoir, et que, s'il s'y refusait, l'excommunication et l'interdiction seraient publiées et fulminées. Cet arrêt fut rendu le jour de S<sup>t</sup> Nicolas 1199.

Philippe ne voulut pas céder et le légat du pape lança contre lui, de Besançon où il s'était retiré pour éviter les effets de son ressentiment, l'excommunication majeure et l'interdiction sur tous les pays de son obéissance.

L'interdit dura sept mois, onze selon de la Barre; le service divin fut entièrement suspendu dans tout le royaume, à l'exception du baptême des enfants et de la pénitence pour les mourants. Les corps demeurèrent sans sépulture; enfin les choses furent portées à toutes les extrémités que l'ignorance et les préjugés du temps pouvaient autoriser.

L'excommunication était en effet une chose terrible à cette époque: l'excommunié ne pouvait ni boire, ni manger avec les autres chrétiens, on passait par le feu tout ce qu'il avait touché; les églises étaient voilées de deuil, les chants avaient cessé et les cloches restaient immobiles. Si l'excommunié était un prince, ses sujets étaient déliés du serment de fidélité; par tout le pays les cérémonies du culte étaient suspendues; et quand l'interdiction était lancée contre un royaume, cet état de choses était rendu plus terrible encore.

Mais il n'était pas prudent d'offenser Philippe, et il se vengea sur les ecclésiastiques qu'il considérait comme complices de l'outrage qu'il venait de recevoir: il chassa les évêques de leurs sièges, les chanoines de leurs églises, les curés de leurs paroisses; il confisqua leurs biens et s'empara de tout ce qu'ils possédaient. En même temps il resserra la captivité d'Isburge qu'il avait fait enfermer au château d'Étampes.

Cette conduite ne fit qu'irriter tous les ordres de l'État; il y avait des partis formés contre Philippe, le clergé soulevait le peuple qui ne pouvait supporter l'absence des cérémonies du culte. La France était en effet plongée dans un deuil général dont les historiens du temps ne peuvent parler sans une sorte de frémissement.

Philippe, après avoir résisté longtemps, dut enfin céder ; il se rendit aux conseils de quelques-uns de ses barons et intercéda auprès du pape. Celui-ci envoya deux cardinaux qui obtinrent le renvoi d'Agnès de Méranie et la liberté d'Isburge, puis ils levèrent alors, à la joie générale, l'interdit qui avait pesé si longtemps sur le royaume. Alors les cloches retentirent de nouveau, on enleva les voiles qui couvraient les images des saints, et les portes s'ouvrirent à la foule, qui se précipita dans les églises.

Le Pape avait posé comme condition que le roi ferait vider la cause de son divorce par deux légats du Saint-Siège et les Prélats du royaume, en présence des parents de la reine, dûment intimés pour défendre sa cause. Isburge choisit Soissons pour le lieu de l'assemblée et Canut envoya d'habiles gens pour assister aux débats.

Le roi espérait encore peser sur l'assemblée, il pensait même avoir gagné à sa cause le légat Octavien et, par son moyen, triompher de toute opposition ; mais ses calculs ne se réalisèrent pas. Dès qu'Octavien parut au Concile, il fut récusé par les envoyés du Danemarck.

De la Barre raconte ainsi ce grand procès :

« Les cardinaux firent assembler les Prélats de France en la ville de Soissons, « le jour de la Chandeleur, l'an de nostre salut mil deux cens et un. Le Roy et « la Reine comparurent en cette assemblée. Le Roy y vint assisté de fameux « advocats et grands orateurs, disposez à deffendre industrieusement sa cause, « en laquelle ils desployèrent toute leur éloquence et furent escoutez favorable- « ment sans estre interrompus de personne. D'autre costé il ne se présentoit « point d'avocat pour deffendre la cause de cette reine désolée. Les Cardinaux « et Prélats séans en cette assemblée attendoient avec estonnement l'issue de « cette procédure. Le dernier jour que la cause fut appellée, il sortit du milieu de « la foule du peuple un jeune homme de belle représentation, inconnu à tous ; il « se présenta modestement, et avec humilité demanda congé aux juges et au « Roy de parler et de plaider la cause de la Reine. Ce qui luy ayant esté accordé, « il commença à déduire si disertement les raisons de la Reine, représenta si « clairement sa généalogie, donna à connoistre son bon droit, et exposa si bien « ses mérites, qu'il fut admiré de tous les auditeurs ; il amolli le cœur du Roy « et le disposa à reconnoistre Isburge pour sa femme légitime. La bonne grâce et « la majesté de la Reine présente acheva le reste. Quand les parties furent « sorties de la salle, pour donner lieu aux juges de consulter entr'eux du juge- « ment qu'ils avoient à rendre, et que le Roy fut monté à cheval, il demanda à « Isburge si elle vouloit bien monter en croupe sur son cheval : elle accepta avec

« grâce son offre, et au mesme instant elle fut eslevée et reçue sur le courcier, « et emmenée par le Roy en son hostel, où la réconciliation entière se para- « cheva ; de quoy tous les Prélats demeurèrent fort contens de se voir délivrés de « la peine de prononcer un jugement rigoureux contre un Roy si attaché à ses « affections » (1).

Philippe eut pour Isburge un peu plus d'égards, mais son antipathie était si forte qu'il refusa de la traiter en reine et la tint dix ans encore éloignée de lui, dans un état peu digne de son rang. Il ne céda tout à fait qu'en 1213, lorsqu'il eut perdu Agnès de Méranie et qu'Innocent III eut consenti à légitimer les deux enfants qu'il avait eus de cette princesse. Il reprit alors définitivement, vingt ans après la célébration de son mariage, celle que l'Eglise déclarait sa légitime épouse.

La reine, après tant de malheurs immérités, reprit enfin possession de tous ses droits et elle vécut avec son royal époux jusqu'à la mort de celui-ci, arrivée en 1223. Ce fut alors qu'Isburge se retira dans les belles prairies arrosées par l'Essonne, où elle fonda un prieuré de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sous le nom de Saint-Jean-en-l'Isle. Elle dota cet établissement religieux d'abondants revenus, dont une partie était prélevée sur le minage de Corbeil. Tous ces actes furent confirmés par Louis VIII, la première année de son règne, c'est-à-dire en 1224, et acceptés par Guérin de Montaigu, grand-Maître de l'ordre, dit alors de *Rhodes* et plus tard de *Malte*.

La reine Isburge aurait dû fonder un couvent de femmes, dirait-on, plutôt qu'un prieuré de l'ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem, mais elle agit ainsi à l'instigation du célèbre Guérin, évêque de Senlis, grand dignitaire de cet ordre, celui-là même qui, à la bataille de Bouvines, assommait les ennemis avec une massue, pour ne pas désobéir aux préceptes de l'Eglise en répandant le sang.

Certains auteurs font remonter la fondation du prieuré de St-Jean à l'année 1203, époque à laquelle cessa la captivité de la Reine ; d'autres mettent en avant la date de 1223 qui coïncide avec le commencement de son veuvage ; la première de ces dates paraît la plus vraisemblable, si l'on songe que l'église et les nombreux bâtiments du Prieuré étaient terminés depuis un certain temps déjà en 1236, à la mort de la reine Isburge, et que les quelques années

(1) *Antiquitez de Corbeil*, pp. 150-151.

écoulées depuis 1223 eussent été bien insuffisantes, surtout à cette époque, pour édifier l'église et les nombreux et importants bâtiments qui l'entouraient (1).

Corbeil a fait partie du douaire de plusieurs reines de France ; Isburge le possédait à ce titre et y résidait souvent, c'est ce qui explique le choix qu'elle fit de cette ville pour y établir son Prieuré. Elle lui donna le nom de St-Jean-en-l'Isle à cause du saint patron de l'ordre qu'elle y amenait, et parce que le lieu choisi par elle était une île formée par la rivière l'Essonne. Elle voulut aussi, par cette dénomination, distinguer sa fondation nouvelle du Prieuré, plus ancien, de Saint-Jean de l'Hermitage, situé non loin de là, dans l'enceinte de Corbeil, près des murailles de la ville.

Quoi qu'il en soit de la date exacte de la fondation du Prieuré, il est certain que c'est à partir de 1223 que la reine y établit définitivement sa résidence.

Elle vécut là treize ans, dans le calme et la prière, et quand elle mourut, au mois de juillet 1236, âgée d'environ 60 ans, elle fut inhumée dans le chœur de cette église qu'elle avait peut être édifiée et où elle avait tant prié.

Les religieux lui élevèrent un tombeau magnifique, recouvert d'une plaque de cuivre, sur laquelle la reine était représentée en pied, vêtue d'une large cotte-hardie, retenue par une ceinture, et d'un ample manteau doublé de vair ; elle portait un sceptre sans fleur de lys et une couronne à simples fleurons de laquelle s'échappaient de longs cheveux flottant sur les épaules (2).

Ce tombeau resta là, dans le chœur de l'église, pendant cinq siècles entiers, de 1236 à 1736, époque à laquelle les religieux

(1) Aux diverses opinions émises au sujet de la date de la fondation du Prieuré de St-Jean, nous demandons la permission d'ajouter la nôtre : Nous sommes assuré qu'Isburge a été la bienfaitrice de St-Jean-en-l'Isle, peut-être même a-t-elle fait reconstruire l'église et d'autres bâtiments encore, mais elle n'a pas pu être la fondatrice d'un monastère qui existait déjà huit ans avant sa venue en France. Nous avons la preuve de ce fait par une charte originale de Maurice de Sully, évêque de Paris, qui porte la date de 1185 et se termine ainsi : *Actum apud Corbolium in domo fratrum hospitalis ipso die dedicationis capelle eorum, anno incarnati verbi M° C° LXXXV Episcopatus nostri XXV* (Arch. Nat. S. 5144A, N° 7).

Deux autres chartes des Archives nationales, datées de 1187 et 1188, accordent des biens aux frères hospitaliers *in insula juxta Corboilum*. Or le mariage d'Isburge avec Philippe-Auguste eut lieu le 14 août 1193. Nous laissons au lecteur le soin de conclure.

(2) C'est d'après Millin (*Antiquités nationales*) que nous reproduisons ces détails ainsi que la gravure qui les accompagne.



LA REINE ISBURGE  
Statue en cuivre qui ornait son tombeau

ayant besoin de réparer leur église et d'en refaire l'autel, le transportèrent dans le côté droit du transept qui regarde le sud, où se trouvait déjà l'autel de la Vierge, puis afin de perpétuer le souvenir de ce déplacement du monument royal et indiquer la place qu'il avait précédemment occupée, ils firent placer dans le chœur une plaque de marbre noir sur laquelle était gravée l'inscription latine dont voici la traduction (1):

« Ici repose la Reine Isburge, fille du roi des Danois, épouse de  
« Philippe-Auguste, roi des Français, pieuse et généreuse fonda-  
« trice de ce Prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle, de l'ordre de Saint-  
« Jean de Jérusalem. Elle mourut en l'an 1236 au mois de juillet.  
« Le Prieur et les Religieux firent placer cette pierre en témoi-  
« gnage de leur reconnaissance lorsqu'ils reconstruisirent, en 1736,  
« leur autel détruit par le temps ».

Au-dessus de cette inscription sont gravés au trait deux anges supportant deux écussons accolés, surmontés d'une couronne royale: celui de gauche est de France, aux fleurs de lys sans nombre; celui de droite est de Danemarck, à fond d'or aux trois lions léopardés d'azur, cantonnés de six cœurs de gueules.

On remarquera que cette inscription dit: *hic jacet, ici repose*, ce qui indique bien que les religieux de 1736 déplaçaient seulement le monument et que la sépulture de la Reine restait dans le chœur à la place qu'elle avait toujours occupée. Selon Pinard (2), qui a connu St-Jean au commencement de notre siècle, cette plaque de marbre (3) avait été placée dans le dallage de l'église, à la place même qu'avait occupée le monument de la Reine, et nous tenons de M. Feray, qui a possédé St-Jean depuis 1835, qu'il avait retrouvé ce marbre, au milieu d'autres débris, dans la cuisine du bâtiment voisin dit l'*intendance*, et que c'était lui qui l'avait fait transporter et sceller dans le mur de droite du chœur, où on le voit encore aujourd'hui.

(1) Voici le texte exact de cette inscription:

*Hic jacet Regina Isburgis, Dacorum Regis filia, uxor Philipp-Augusti Francorum Regis, hujus Prioratus Sancti Joannis in insula, ordinis Sancti Joannis Hierosolimitani, fundatrix pia et munifica; obiit anno 1236, mense Julio.*

*Marmoreum hoc saxum in gratitudinis monumentum poni curaverunt Prior et Religiosi, cum altare vetustate dirutum novum construxerunt, anno 1736.*

(2) Revue archéologique, 1852: *Ancienne Commanderie de Malte, de Corbeil*, p. Th. Pinard.

(3) Dimensions: hauteur: 1 m. 15 c., largeur: 0 m. 67 c.

Les profanateurs de la révolution n'épargnèrent pas le tombeau royal; il fut violé, puis détruit pour tirer profit du métal. Il en reste un peu plus que le souvenir grâce aux détails et à la gravure que nous en a laissés Millin dans le troisième volume de son excellent ouvrage sur les antiquités nationales (1).

En 1803, l'administration des poudres et salpêtres à qui était échue la propriété de St-Jean, eut besoin de faire quelques travaux dans l'église, qui amenèrent la découverte, au milieu du chœur, exactement à la place de la sépulture de la reine, d'un petit caveau en forme de cercueil; on y trouva un fémur et une couronne en cuivre doré, fermée par le haut, à simples dents de loup. Avec cette couronne, parfaitement conservée, on recueillit plusieurs vases en terre rouge, intacts et encore remplis de charbons. Il y a tout lieu de croire que cette sépulture, qui était celle de la royale fondatrice du prieuré de St-Jean, avait échappé aux recherches des profanateurs de 1794. Ces objets ont été longtemps conservés dans le cabinet de l'un des administrateurs des poudres et salpêtres; on ne sait plus ce qu'ils sont devenus.

En 1793, le gouvernement ayant expulsé les religieux, adjoignit l'île St-Jean à sa fabrique de poudre qui était toute voisine; un pont jeté sur la rivière les réunit; l'église des Chevaliers fut alors transformée en carboniserie, c'est-à-dire qu'on y réduisait en charbon le bois destiné à la fabrication de la poudre. Ce triste état de choses dura jusqu'à la grande explosion de la poudrerie, survenue le 17 octobre 1820 (la quatorzième depuis 1736), qui détermina le gouvernement à écouter les plaintes des habitants de Corbeil et d'Essonnes et à transférer cet établissement dangereux dans le beau domaine du Bouchet (2), ancienne résidence du grand marin du Quesne qui y est mort et y a été inhumé, sans qu'on puisse retrouver aujourd'hui l'emplacement exact de sa sépulture.

A la suite du transfèrement de la poudrerie, les terrains de celle-ci ainsi que l'île St-Jean furent aliénés par l'Etat; plusieurs propriétaires les possédèrent jusqu'en 1834, époque où M. Ernest

(1) Pinard, *op. cit.*, dit en parlant du tombeau de la Reine: « Son mausolée a été porté au musée des petits Augustins, nous ignorons où il se trouve actuellement ». Malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucune trace de cette affirmation; le tombeau d'Isburge ne figure pas dans *les archives du Musée des Monuments français* de Lenoir.

(2) Commune de Vert-le-Petit, arrondissement et à 12 kilom. de Corbeil.

Feray acquit tout le domaine de St-Jean, au nom de son père, M. Louis Feray, gendre d'Oberkampf, pour le prix de 114.000 fr.

La pauvre église St-Jean était alors dans un état lamentable : en outre des outrages et des mutilations que lui avaient fait subir les profanateurs de la révolution, son toit avait disparu ; le comble aigu qui la surmontait avait été détruit en 1814 par les troupes prussiennes qui s'étaient emparées de la poudrerie d'Essonne à laquelle la Commanderie était annexée. M. Feray refit la couverture, puis il entreprit de débarrasser le monument des nombreuses ruines qui l'entouraient, notamment des restes de la grande salle capitulaire qui était plus ancienne encore que l'Eglise. Cette vaste salle de 112 pieds de long sur 42 de large (1) était ornée de colonnes surmontées de beaux chapiteaux romans, dont quelques-uns sont aujourd'hui dans la chapelle St-Jean, transformée en Musée par la Société historique de Corbeil-Etampes.

Les ruines étaient si nombreuses autour de l'église, que M. Feray y employa 40 terrassiers pendant trois mois pour débarrasser le sol et le niveler comme il est aujourd'hui (2).

L'on sait que la chapelle ou église Saint-Jean était entièrement remplie de pierres tombales ; la place ayant fait défaut, les sépultures avaient reflué à l'extérieur. A la Révolution, toutes ces tombes furent violées pour en extraire le plomb qui produisit, dit un auteur (3), 3723 livres. Quant aux pierres tombales, elles furent jetées au hasard sur le sol environnant. Ce fut une sorte de carrière où chacun vint prendre ce qui lui convenait : on en fit des tables de jardin, des seuils de porte, des marches d'escalier, etc. (4). Une entre autres, en marbre noir, vint échouer dans l'officine d'un pâtissier où elle servit pendant trois quarts de siècle de table pour

(1) Cf. Pinard, *L'ancienne Commanderie de Malte, à Corbeil* : Rev. arch., 1852.

(2) Au cours de ces travaux, les ouvriers trouvèrent un certain nombre de pièces romaines éparses dans le sol, ce qui indique bien que l'île St-Jean avait été habitée à une époque très reculée.

Nous tenons la majeure partie de ces détails de la bouche même de M. E. Feray, nous les avons écrits sous sa dictée le 21 février 1886. Il était alors âgé de 80 ans.

(3) Pinard.

(4) Alexandre Lenoir, le fondateur du Musée des Monuments français, vint aussi à St-Jean ; voici ce qu'il écrivait au Ministre de l'intérieur le 24 mai 1809 : « En visitant ces jours derniers la manufacture des poudres et salpêtres d'Essonne, j'ai remarqué dans l'ancienne église St-Jean deux tombes anciennes en pierre de liais très bien travaillées en intaille, curieuses pour la suite de nos Monuments historiques et précieuses à conserver pour l'art. L'église St-Jean n'étant plus aujourd'hui qu'un magasin employé au service de la poudrerie d'Essonne, ces tombes y sont

confectionner la pâtisserie (1). Cette belle dalle de 2 m. 25 de long sur 1 m. 10 de large, avait recouvert la tombe de M. de Boisboudran, un grand dignitaire de l'ordre de St-Jean de Jérusalem (2).

Un amateur éclairé a recueilli, autant qu'il l'a pu, ces curieuses épaves, il les a fait restaurer intelligemment et aujourd'hui elles ont repris leur place dans l'église St-Jean qu'elles n'auraient jamais dû quitter. La belle pierre tombale de M. de Boisboudran y occupe la place d'honneur.

M. Feray, le filateur connu, après avoir fait réparer et nettoyer l'église St-Jean, en avait fait un magasin pour abriter ses balles de coton et, en souvenir des travaux de restauration entrepris par son père, M. Louis Feray, il avait fait placer au fond de la chapelle une plaque de marbre noir, que les propriétaires actuels ont eu le bon goût de respecter; on y lit l'inscription suivante:

« L'an 1836, cette église a été restaurée par M. Louis Feray, fondateur de la filature et des établissements de Chantemerle, et cette pierre placée le 27 décembre, jour de ses obsèques, par Mme Julie Oberkampf-Feray, sa veuve ».

Autrefois, l'entrée de l'église était ornée d'un porche; on voit encore les corbeaux armoriés qui le supportaient. Ce porche était surmonté d'un petit clocher contenant l'horloge, dont l'oculus de la façade montre encore l'emplacement du cadran. Un autre clocher plus important renfermait les cloches; il était au centre du transept. Des cloches qu'il contenait, deux nous sont connues: l'une appartient à la ville de Corbeil et a servi longtemps de timbre à l'horloge de l'ancienne église Saint-Guenault, détruite aujourd'hui; elle porte l'inscription suivante: « *Frère Estienne Bernard me fit refaire en l'an mil cinq cens et cinq* ». L'autre cloche, qui date de 1739, a été trans-

absolument inutiles; sur ma demande, MM. les administrateurs de l'Arsenal ont bien voulu s'en dessaisir en faveur du Musée des Monuments français. L'une de ces tombes porte 10 pieds de long sur 5 de large et 6 pouces d'épaisseur, la seconde 8 pieds de long sur 4 de large et même épaisseur ». Lenoir termine sa lettre en demandant l'autorisation de dépenser 120 fr. pour la dépose et le transport au Musée des Monuments français de ces *curieux Monuments*, ce qui lui fut accordé (*Archives du Musée des Monuments français*, T. I, p. 388).

(1) Cette particularité est citée par Guilhermy, dans le tome IV de ses *Inscriptions de la France*. Le pâtissier en question demeurait rue N. Dame à Corbeil; cet établissement y existe encore.

(2) Guillaume IV de Meaux Boisboudran, 72<sup>e</sup> grand Prieur de France, est mort le 2 octobre 1739.

portée dans l'église de Villabé (1), avec des stalles qui proviennent également de St-Jean. Nous voulons espérer que l'une au moins de ces cloches, celle de 1505, fera quelque jour retour à St-Jean où l'on a déjà réuni tant de souvenirs de cette ancienne commanderie.

Nous n'entreprendrons pas ici une description archéologique de l'église Saint-Jean, qui nous entraînerait trop loin et qui d'ailleurs a été faite par des auteurs autorisés, tels que l'abbé Lebeuf et Millin, qui ont inspiré plus tard notre compatriote Pinard. Nous dirons seulement que l'église Saint-Jean affecte la forme de la croix latine ; elle a 38<sup>m</sup> 90 de longueur, tandis que le transept mesure 20<sup>m</sup> 35. La voûte de la nef est divisée en quatre travées décorées de légères croisées d'ogive dont les retombées s'appuient sur d'élégants culs-de-lampe, pour se rejoindre à des clefs de voûte, remarquables par les curieux sujets qui les décorent. L'abside surtout, avec ses sept fenêtres ogivales, est du plus agréable effet.

Aujourd'hui Saint-Jean est sorti de sa période de tristesse et d'abandon : suivant les destinées de toutes choses, le domaine de Chantemerle, dont il faisait partie, a changé de maîtres, et les nouveaux propriétaires ont voulu rendre au charmant édifice des Chevaliers de Malte, sinon toute sa splendeur des temps passés, au moins l'aspect gracieux que lui donnait sa belle architecture qui, depuis si longtemps, disparaissait sous les mutilations et l'aspect de misère qui l'avait envahi tout entier. Ils y ont admirablement réussi : un bon carrelage a remplacé la terre battue et bossuée, toutes les blessures ont été habilement pansées et, depuis la voûte jusqu'au sol, tout a été remis en état et à neuf. C'est une restauration et une restitution tout à la fois qui font grand honneur à ceux qui les ont entreprises. Au dehors, de beaux arbres, des fleurs, des gazons forment un cadre charmant au bel édifice restauré et rajeuni ; et en se promenant sous les frais et tranquilles ombrages de ce beau parc, on est naturellement porté à évoquer le souvenir de cette douce et malheureuse princesse, fille et femme de Rois, qui, après tant de traverses imméritées, vint dans cette belle île Saint Jean, chercher le calme et la tranquillité et y termina, dans le recueillement et la prière, son existence si injustement tourmentée.

A. DUFOUR.

(1) Villabé, village à trois kilom. de Corbeil.

# LE JOURNAL

## D'UN BOURGEOIS DE CORBEIL

(Suite)

Le jeudy quinzième de juin 1741, il arriva dans Corbeil une chose des plus surprenantes et des plus affreuses que l'on ait peut-être vues de la vie; c'estoit un second Caïn qui estoit venu sur la terre, vous en allez voir l'énorme fratricide, commis à coups de couteau avec effusion de sang, en la personne de la nommée Marie-Françoise Brierre, femme d'Amable Favier, masson audit Corbeil, par Augustin Brierre son frère, pendant la célébration des messes, dans l'église de Saint-Spire de Corbeil.

Et, pour en donner une explication plus intelligible, ce malheureux estant venu d'Estampes, où il travailloit depuis quelque temps du métier de taillandier, vint à Corbeil pour assister à l'enterrement de sa mère qui estoit morte le douzième du mesme mois, et comme dans les successions il y a toujours des contestations, quoy que ce n'estoit pas dans celle-là qu'il pouvoit y en avoir beaucoup, néantmoins il arriva quelques chagrins entre eux, toutes fois par la faute de Marie-Françoise Brierre, ce qui mit Augustin Brierre son frère au désespoir. Le mercredy, et le lendemain jeudy, sur les sept heures du matin, estant de son sang-froid et comme une personne abandonnée de Dieu, il entra dans l'église de Saint-Spire, où estoit sa sœur à entendre la messe d'un des chanoines nommé Monsieur Dansse (1) qui la célébroit à l'autel de Sainte-Croix, et, comme elle estoit à genoux, proche le bénitier du costé de la chapelle de Saint Martin, au dessus des marches vis-à-vis la chapelle de Sainte-Croix, la voyant dans une posture favorable pour com-

(1) Ce chanoine était l'oncle du savant helléniste Dansse de Villoison, notre compatriote, qui naquit à Corbeil, sur la paroisse Saint-Martin, le 5 mars 1750 et mourut à Paris le 26 avril 1805.

mettre l'énorme crime dont il s'estoit résolu de luy trancher la teste, il l'aprocha en tirant son couteau et, voulant luy couper le col, l'adressa au visage; il luy donna ensuite trois ou quatre coups de couteau sans pouvoir venir à bout de son dessein, attendu qu'elle se débattoit et faisoit son possible pour luy échapper en poussant des cris affreux et arrosant l'église de son sang, ce qui causa un grand effroy aux prestres qui célébroient leurs messes et un terrible tumulte aux assistants puisqu'ils s'enfuyoient et mesme les prestres quittèrent les autels; ceux qui n'avoient pas encore commencé le sacrifice (1) purent se deshabiller à la sacristie et tous furent en allarme de voir un si funeste forfait.

Le sacristain Huché fut commandé par les chanoines qui estoient à la sacristie, d'aller promptement requérir maistre Duruchanoy, Baillif de la justice de Saint-Spire, les sieurs Brunet, leur procureur fiscal et Lefebvre, greffier, pour en venir dresser un procès-verbal criminel, ce qui fut fait dans l'instant mesme, après avoir vü le lieu où cette funeste action avoit esté commise et le sang qui estoit par terre, dont ils comptèrent quatre-vingt-onze gouttes de répandu et bien distinctes.

Pendant que l'on dressoit le procès-verbal, Messieurs les abbé, chantres et chanoines se transportèrent au tabernacle pour en ôter les vases sacrés dans lesquels estoient renfermées les saintes hosties, et furent les porter dans la chapelle la plus prochaine, qui fut celle du Collège (2) comme estant aussy sur la paroisse de Saint-

(1) L'église de Saint-Spire n'était pas une paroisse, mais une Collégiale royale; es prêtres y étaient donc nombreux, car outre l'abbé, le chantre et le sous-chantre, (ces derniers étaient aussi des prêtres), il y avait le chapitre composé de douze chanoines.

(2) Le Collège avait été fondé en 1656 par Jacques Bourgoïn, gouverneur de Corbeil, sa ville natale, dont le mausolée, érigé d'abord dans l'église Notre-Dame, fut transporté, lors de la démolition de cette église en 1821, dans celle de St-Spire où on le voit encore aujourd'hui, surmonté de sa statue agenouillée. Ce fut sa propre maison qu'il donna pour y établir ce collège, transformé depuis la Révolution en écoles communales. La chapelle dont il est ici question y était attenante. La ville de Corbeil conserve encore dans ses archives l'acte de cette fondation daté du 31 janvier 1656. Cet établissement généreusement donné à la ville de Corbeil, avec une rente destinée à subvenir à son entretien, était situé alors sur le quai Saint-Laurent, devenu plus tard quai de l'Instruction. Il est regrettable que cette partie de notre ville ne porte pas le nom de cet illustre et généreux enfant de Corbeil; elle y avait certainement beaucoup plus de droit que l'autre quai auquel on a donné son nom et dont la construction ne remonte qu'à 1840.

Martin (1), afin que sy il se trouvoit une nécessité d'administrer les Saints Sacrements dans la paroisse de Saint-Martin, ils fussent tout à portée.

Ce fut M. l'Abbé qui porta les saintes hosties, accompagné de quatre enfants de chœur, qui tenoient chacun un flambeau allumé; le sacristain et le maître des enfants de chœur portoient le dais, et Messieurs les Chanoines estoient tous en surplis, tenant chacun un cierge à la main, aussy allumé; ils accompagnèrent donc le Saint Sacrement, sans chants et sans sonnette, comme s'ils eussent esté en fuite et poursuivis; ils furent par le chemin le plus court pour aller à la chappelle du Collège, où ils déposèrent les saintes hosties dans les vases sacrés.

Aussitôt qu'ils furent de retour à l'église de Saint-Spire, le tabernacle fut ouvert, tous les autels dépouillés, les crucifix et les chandeliers renversés sur les autels, enfin c'estoit une désolation totale de voir l'église dans un dérangement si terrible, qu'il estoit impossible d'y entrer sans sentir son sang frémir et les cheveux se dresser sur la teste, car il n'y avoit plus d'office ny aucun son de cloche.

Il ne resta dans l'église que les châsses de saint Spire, saint Leu et saint Renobert, avec les reliques qui sont renfermées dans des armoires qui ont leurs vües dans le sanctuaire, ce qui n'a pas été approuvé par Monseigneur l'archevesque de Paris, disant qu'il falloit les descendre et les transporter ailleurs, ainsy que les vases sacrés, et laisser l'église toute grande ouverte, et quand mesme les animaux y seroient entrés et y auroient fait leur retraite, les y laisser comme dans un lieu pollué, abandonné et sans droit au respect (2).

Mais comme les châsses ne sont pas des petits morceaux à pouvoir emporter sous le bras et Messieurs les Chanoines ne voulant pas les confier à d'autres églises, la chapelle du Collège estant

(1) La paroisse St-Martin comprenait la rue St-Spire et les rues adjacentes; elle n'avait pas d'église et célébrait son culte dans la Collegiale de St-Spire où une chapelle lui était réservée et dont un des Chanoines portait habituellement le titre de Curé de St-Martin.

(2) Cette partie du journal de 1740 est intéressante en ce qu'elle nous donne quelques indications utiles pour l'histoire de Corbeil au siècle dernier et surtout parce qu'elle nous fait voir combien grande était l'importance que nos devanciers attachaient aux questions religieuses. La suite du récit fera juger aussi du grand crédit et de la toute-puissance dont dispoaient l'abbé et les chanoines de St-Spire.

trop petite pour pouvoir les contenir, ou du moins par manque d'attention de Messieurs les Chanoines, elles furent laissées là où elles étoient, c'est-à-dire à la place qu'elles ont occupée depuis tant de siècles dans l'Église Saint-Spire. Et cependant on fit ouïr les témoins qui avoient esté présents à cet horrible crime, de plus il fut député un des chanoines, nommé M. Thiboult, pour en porter les informations à Monseigneur l'archevesque de Paris et en obtenir permission de faire la bénédiction et réconciliation de l'église Saint-Spire, ce qui fut accordé.

Le dimanche, dix-huitième de juin, à huit heures du matin, on commença la cérémonie de la bénédiction et réconciliation de la dite église, et comme c'est une cérémonie que l'on ne voit pas souvent, j'ay pensé faire mon devoir en la mettant icy en l'ordre telle qu'elle a esté faite :

Premièrement, M. l'abbé estoit revetu d'aube, d'etolle et manipule et en chappe de couleur rouge ; il estoit accompagné des diacre et sous-diacre revêtus des mesmes ornements ; on fit d'abord la bénédiction de l'eau, comme à l'ordinaire, puis on prit de l'hysope dont on entortilla l'aspersoir, et le clergé tout entier se transporta sans chanter jusqu'à la maîtresse porte de l'Église, qui est sous les cloches, où, estant debout, M. l'Abbé entonna l'antienne *Asperges*, qui fut continuée par le chœur et les assistants, ensuite on entonna le pseume *Miserere Deus* qui fut continué jusqu'à la fin avec *Gloria patri*, et, pendant ledit pseume, on fut processionnellement autour de l'église, par le dehors, en chantant ledit pseume sur un septième ton ; et M. l'abbé aspergeoit les murs de l'église dans tous les coins et recoins, mesme dans le cimetièrè (1), dont à cet effet on avoit ouvert la porte qui donne du costé de la chapelle Saint-Gilles (2), pour passer au travers. Lorsque l'on fut à la porte de l'église, du costé de Saint-Martin, M. l'abbé y entra pour aller jeter de l'eau bénite sur le sang qui avoit esté répandu, puis après continua son chemin par le dehors jusqu'à la grande

(1) Il y avoit, en effet, un cimetièrè au devant de l'église St-Spire, entre celle-ci et la rivière ; c'est aujourd'hui une petite place autrefois plantée d'arbres, où, lors d'un nivellement fait, il y a déjà quelques années, on retrouva une assez grande quantité d'ossements.

(2) La chapelle St-Gilles étoit un petit édifice situé au sud de St-Spire et tout à fait séparé de cette église. On croit qu'elle avoit servi autrefois de baptistère. Elle a été détruite à la fin du siècle dernier. Seul, un lavoir voisin en a conservé le nom.

porte, où estant arrivé, on répéta l'antienne *Asperges me* et une oraison qui est marquée dans le rituel; ensuite M. l'abbé entonna les litanies des saints, qui furent continuées par le clergé en allant jusqu'au maistre autel; puis on fut en procession autour de l'église, par dedans, où M. l'abbé aspergea les murs et piliers dans tous les coins et recoins, mesme des chapelles et de la Sacristie, et quand il vint à l'endroit où le crime avoit esté commis, il jetta de l'eau bénite abondamment sur le sang répandu, et ayant continué la procession jusqu'au maistre-autel, il dit une oraison, et on sortit de l'église pour aller chercher processionnellement le Saint-Ciboire qui estoit dans la chapelle du collègue.

A cet effet, M. le Prévost avoit rendu une ordonnance qui enjoignoit aux habitans de tendre le devant de leurs maisons, dans les rues par où le saint Sacrement devoit passer, ce qui fut exécuté. On avoit dressé le grand dais de la Feste-Dieu, pour porter dans les rues. La procession sortit donc du Collège en chantant *Pange lingua*; toute la justice de la Prevosté marchoit sur une colonne et celle du Bailliage de Saint-Spire sur l'autre, avec les eschevins et un grand nombre des meilleurs habitans qui suivoient, tous en rang. Et pour lors il y avoit à Corbeil le bataillon de milice de Corbeil qui y estoit en garnison, et en cette occasion, Messieurs les officiers marquèrent leur dévotion et leur zèle: ils commandèrent un détachement de cent hommes qui, la bayonnette au bout du fusil, accompagnèrent le saint Sacrement, ce qui fit un effet charmant. Pendant cette procession, on commença à sonner les cloches et mesme d'une manière tout extraordinaire, attendu que c'estoit en effet une cérémonie qui n'arrive pas souvent.

Et pour accomplir la solemnité de cette feste, le nommé Estienne Hassel, marchand patissier de Corbeil, fit rendre un pain béni par son fils, Estienne François Hassel, pour lors âgé de quatre ans et huit mois; il estoit habillé en ange, ce qui marquoit bien l'innocence de cette réconciliation.

Le saint Sacrement fut exposé durant toute la journée et sur le soir il fut célébré un salut où on chanta le *Te Deum*, et pendant que le Saint-Sacrement estoit exposé, Messieurs les chanoines vinrent deux à deux, à tour de rôle, passer chaque fois une heure en prière, au pied de l'autel, à genoux, revêtus de surplis et d'aumusses.

Depuis ce temps on ne parloit plus de ce malheureux Brierre,

parce qu'il s'estoit absenté et mis en fuite, quoy que dès l'heure mesme qu'il avoit commis cet assassinat, il avoit esté à la porte des prisons, prier le geolier de l'arrester, disant qu'il falloit qu'il fut pendu parce que il venoit de couper le col à sa sœur ou peu s'en falloit ; on crut d'abord qu'il avoit bu et qu'il disoit cela par risée ; cependant, plusieurs personnes ayant appris les premières nouvelles de son forfait, le firent disparaistre de devant les yeux de la justice.

Mais vers les festes de la Toussaint, il vint un huissier de Paris assigner les témoins qui avoient vu cet affreux spectacle, qui estoient Madame Jobidon, maîtresse sage-femme, Marguerite Huché, femme de Jean le Cler, Alexandrine Vanckisse, femme de Jean Heroux, geolier ; on avoit aussi assigné Marie-Françoise Brierre, sœur du malheureux, qui fut aussy en témoignage et qui reçut le salaire comme les autres témoins, qui eurent chacun douze livres pour leur voyage, et elle en achepta un clavier d'argent (1), disant qu'elle vouloit se resouvenir de son frère (motif tout à fait desnaturé d'une sœur propre).

Sur la déposition de ces témoins, on rendit un jugement au Chastelet de Paris, à la chambre criminelle, par contumasse, le 24 dudit mois de novembre, par lequel Augustin Brierre fut condamné à avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vif, dans la place publique de Corbeil, et estre ensuite exposé sur une roüe, la face tournée vers le ciel, pour y demeurer tant et sy longtemps qu'il plairoit à Dieu lui conserver la vie.

L'effigie en fut prononcée et exécutée le vendredy premier décembre, par le bourreau de Paris, qui fit payer les places du marché deux sols chacune et quatre sols par chacun sac de bled.

(1738)

En 1738, le vingt-cinquième jour de mars, Jacques Painchaux, natif de la Souterraine en Limosin, jardinier, demeurant à Trouseaux, confrère de la confrérie de Saint-Spire, fit présent de la châsse où reposent actuellement les reliques de saint Regnobert. Depuis plusieurs années il travailloit à cette châsse les jours où il faisoit trop mauvais pour travailler dehors. Messieurs les abbé, chantre et chanoines, en reconnoissance de sa dévotion, luy firent

(1) Ornement qui se portait au cou.

présent de la somme de 50 livres pour l'indemniser de la chandelle qu'il pouvoit avoir usé en y travaillant, ainsy que du bois qu'il avoit pu y employer.

D'autre costé, M. le Procureur ancien et maître de la Confrérie et plusieurs confrères, en considération du présent de la châsse qu'il venoit de donner, luy firent remise des arrérages qu'il pouvoit devoir, tant de luy que de son espouse, et il fut accordé qu'il ne payeroit point à l'avenir pour sa cotisation à la Confrérie, ny pour celle de sa femme et qu'il jouiroit des mesmes privilèges que les autres confrères bien payants, puisqu'il y seroit gratis pour toujours, par acte passé devant notaire au bureau de la Confrérie, où ont signé les confrères présents, avec le maître de la Confrérie et les chanoines; mention dudit acte est faite sur le registre de la Confrérie et copie collationnée en a esté remise audit Jacques Painchaux (1).

Il fut ensuite question de faire dorer la châsse, et pour cela on fit venir des maîtres doreurs de Paris, pour en faire le prix et pour, en conséquence, faire l'ouvrage. Ce fut le sieur Jean-Baptiste Coupé, maître doreur, demeurant à Paris, place de Cambray, qui fut choisi et lui fut payé 275 livres, selon les conditions du marché qui fut passé devant notaire et dont voici la copie attachée à ce feuillet (2).

Quoy que le marché ne fit mention que de 275 livres, le doreur ne laissa pas d'estre payé de 300 livres, parce qu'il y eut quelques confrères qui s'intéressoient beaucoup à ce que la châsse fut dorée et prête pour le jour de la translation de Saint Spire qui estoit bien proche, et comme MM. les chanoines et plusieurs confrères ne vouloient donner que la dite somme de 275 livres, les 25 livres qui restoient furent payez incognito audit doreur.

Les figures des saints qui sont indiquées dans le dit marché ont esté données par différentes personnes, sçavoir: l'ymage de la Vierge, par madame la veuve Dupont, de Gravois, mère de Louis Dupont, fermier au dit Gravois, celle de saint Bonaventure par

(1) La confrérie de Saint-Spire avait alors une grande importance. Presque tous les habitants de Corbeil en faisaient partie, sans compter un grand nombre de personnes des environs, jusqu'à une distance quelquefois très éloignée. Ces faits sont attestés par les registres de cette confrerie, qui existent encore dans les archives de la fabrique de l'Eglise Saint-Spire.

(2) Cette copie a été perdue probablement avec le feuillet auquel elle était attachée.

Bonaventure Mesnage, huissier à cheval au Chastelet de Paris, celle de saint Anthoine par le sieur Buffin, marchand espicier à Milly, celle de saint Louïs par Severin Cottereau, maître charron au fauxbourg saint Léonard de Corbeil, celle de saint Charles par Charles Formager, marchand espicier à Corbeil et Charles Divry, aussy marchand, celle de sainte Marguerite par Margueritte Mariette veuve de feu sieur Thevenet, vivant commissaire des moulins à poudre d'Essonne, elle bourgeoise de Paris lors du présent, celle de saint Pierre, par Pierre Gautier, dit Monseigneur, marinier et pour lors commis du receveur du domaine du pont du dit Corbeil (1), et celle de saint Regnobert fut payée aux dépens de la quête qui se fit chez tous les confrères, tant de la ville que des environs et qui fut faite par Estienne Hassel, marchand pâtissier au dit Corbeil, et Jean Huché, sacristain de Saint-Spire, qui en voulurent bien prendre la peine. Ce n'estoit pas peu que d'entreprendre une telle quête puisque le doreur a esté payé par elle seule, à la réserve de la somme de 100 livres qui a esté donnée par MM. du chapitre de Saint-Spire.

L'acte du marché fut passé le 8<sup>e</sup> avril et la châsse fut dorée et livrée à Corbeil, bien conditionnée, le 7<sup>e</sup> may suivant.

Le samedi on fit la translation des reliques de l'ancienne châsse dans la nouvelle et ce fut maître François Beaupied (2), abbé de Saint-Spire, qui fit cette cérémonie par la permission de monseigneur l'Archevesque de Paris, qui luy fut envoyée à cet effet. La cérémonie commença après la descente des châsses, dans le chœur de l'église, et après avoir béni et bruslé de l'encens dans la nouvelle châsse, on fit ouverture de l'ancienne où il fut trouvé : premièrement un suaire de saint Spire dans lequel son corps a esté mis au tombeau et qui porte la marque de tout

(1) Les marchandises payaient alors un droit pour passer sous le pont de Corbeil, comme sous les autres ponts. Le receveur du domaine était préposé à la perception de ce droit.

(2) M. Jean-François Beaupied, docteur en théologie et abbé de Saint-Spire, est connu par l'ouvrage qu'il nous a laissé et qui est intéressant pour les habitants de Corbeil. Ce livre, qui a eu deux éditions (1737 et 1773) a pour titre: *Les vies et miracles de Saint Spire et Saint Leu, évêques de Bayeux, avec l'histoire de la translation de leurs reliques au château de Palluau en Gâtinois, et de là en l'Eglise Royale et Collégiale de Corbeil*. Une gravure de ce livre, celle qui a trait à saint Spire, a fourni à notre compatriote, le peintre Mauzaisse, le sujet de son tableau de Saint Spire, qui se voit dans la chapelle de ce nom et qui est assurément l'un des meilleurs tableaux de notre église.

son corps, de plus un autre suaire de saint Spire dans lequel il avoit esté apporté de Bayeux à Palleau; puis un autre suaire de saint Leu. Dans chacun de ces suaires, il y avoit un escrit indiquant le saint dont il provenoit avec la date de la translation dernière qui en avoit esté faite; l'inscription estoit en latin, et M. l'abbé de Saint-Spire en fit l'explication à tout le peuple. La dernière date estoit de l'année 1608. On trouva ensuite trois bourses, dont une estoit faite en réseau et contenoit un os du doigt de saint Regnobert, un morceau de sa chasuble et un morceau du crâne de saint Aubin. Dans la seconde, se trouvoit un ossement de sainte Austreberte et, dans la troisième, il y avoit plusieurs autres reliques dont il n'y avoit point d'indication; ces bourses estoient très richement travaillées, quoyque antiques.

Ces reliques furent montrées à tout le peuple et M. l'Abbé fit à haute et intelligible voix l'explication de chacune d'elles et des inscriptions qui les mentionnoient. Le monde s'y portoit en foule et on avoit pour cet effet dressé une table entre la grille du chœur et le banc des choristes, où on faisoit cette cérémonie. Il fut fait aussy trois procès verbaux des reliques trouvées dans la dite chässe, dont l'un fut mis dans la nouvelle, un autre dans le trésor des archives du chapitre et le troisième déposé dans l'estude du sieur Duruchanoy, notaire royal au dit Corbeil. Ces procès verbaux furent signés par MM. les chanoines, MM. le Prévost, le procureur du Roy, les Eschevins, les habitans et confrères, et par tous ceux enfin qui savoient signer. M. l'abbé apposa le cachet de Monseigneur l'Archevesque, qui luy avoit esté envoyé avec la permission, puis les reliques furent mises, avec les suaires et le procès verbal, dans un taffetas verd, attaché avec des épingles, sur lesquels on apposa le mesme cachet avec de la cire d'Espagne. Après avoir encensé les reliques, on les mit dans la nouvelle chässe et il fut question de la fermer de manière qu'il ne fût pas possible de l'ouvrir. Elle se ferme par dessous, par deux escrous dont les vis répondent au couvercle; il fut mis un secret pour l'ouvrir que je diray autre part (1); en plus elle fut encore fermée avec de la cire d'Espagne à l'empreinte du cachet de l'Archevesque. On chanta ensuite la messe et le lendemain elle fut portée, comme les autres, à la procession de la translation.

(1) Ce secret a été perdu avec la page où il était transcrit.

(1740)

Le proverbe nous dit que les guerres nous amènent des suites fâcheuses, et qu'un fléau de Dieu n'arrive pas sans avoir des rigoureuses saisons à essuyer. On a vû aussy après les guerres que le Roy Louis quinze a eues contre l'Empereur, tant en Allemagne qu'en Italie (1), qui ont esté assez favorables pour la gloire de ses armes, malgré le dixième denier qui a esté levé dans la France, que Corbeil n'a pas esté moins sujette à cette imposition, pour laquelle on envoyoit des garnisons réelles pour la faire payer, quoyque cependant l'argent y estoit très rare; dès la première bataille qui fut remportée sur les Impériaux, il fut ordonné par M. le duc de Gesvres, pour lors gouverneur de l'île de France, que chaque habitant de Corbeil se mettroit sous les armes pour assister au Te Deum qui fut chanté à cet effet et au feu de joye qui fut dressé au milieu de la place vis à vis la porte du chasteau du gouvernement (2), et mesme que chaque habitant allumeroit un feu devant sa porte et des chandelles sur ses fenestres, ce qui fut exécuté; il en fut fait autant pour la bataille de Parme et celle de Goustalla. La guerre finie, on supprima le dixième denier et par là on croyoit estre bien en repos, mais cela ne dura pas longtems, car il survint un autre impôt qui fut pour le joyeux advènement à la couronne, autrement dit le droit de confirmation, auquel les moindres habitans furent taxés à chacun douze livres, ce qui fut payé incontinent entre les mains du sieur Chantereau, commis à cet effet par M....., receveur du dit droit de confirmation. Et afin que ce droit fût plus promptement payé, M. l'Intendant de Paris envoya des garnisons pour faire payer les débiteurs. C'estoit comme un miracle, car ils faisoient trouver de l'argent là où il n'y en avoit pas, attendu qu'ils enlevoient les meubles et les portoient au marché pour les vendre, et aussitôt il se trouvoit de l'argent pour les payer; ils emportèrent de Corbeil, en deux jours de recepte, plus que plein un minot d'argent (3) pour le dit droit de confirmation.

(1) En 1735, 1736 et 1737.

(2) Aujourd'hui le grand moulin, sur la place dite autrefois de S. Guenault, aujourd'hui Galignani. En 1793, elle a porté le nom de place de la Révolution, pour reprendre ensuite son ancien nom de S. Guenault.

(3) Minot, ancienne mesure qui valait environ la moitié du setier; il est assez difficile d'évaluer la contenance de ces mesures parce qu'elles variaient, non seule-

Le droit de confirmation estant perçu, on ne fut pas plus en repos, car les collecteurs des tailles, voyant que le receveur de ce nouveau droit avoit amassé tant d'argent en sy peu de temps, voulurent faire de mesme, pour sortir promptement de leur exercice. Mais ce ne fut pas encore tout et quand cette bourrasque fut passée et que le vent des vengeances des collecteurs fut apaisé, la tempeste recommença sur la mer de cruauté de la part du receveur des aydes, qui acheva de mettre les meubles et effets des habitans sur le marché et les pauvres gens au désespoir de leurs vies, car ils n'eurent aucun quartier.

J'ai déjà parlé des tourmens endurés par les habitans à cause des lourds impôts dont on ne cessoit de les charger, droit pour la guerre, droit de confirmation, les tailles, les aydes, etc., on ne sçavoit plus de quelle manière tourmenter le peuple, on inventa alors les corvées pour rétablir les chemins. Ce fut M. Achille de Harlay, intendant de la généralité de Paris, qui envoya ses ordres à M. Guynand, son subdélégué, d'après un arrêté de Conseil du Roy.

On commença ces corvées par le chemin de Corbeil à Soisy; cela commençoit depuis la grande porte du chasteau du Tremblay jusques vis-à-vis la fontaine du Soulier (1), il est vray qu'à cet endroit le chemin estoit très mauvais, tant pour les voitures que pour les gens de pied, on fit donc eslargir le chemin de manière qu'il falloit qu'il eût vingt-deux pieds de large, et dans les endroits où le passage estoit mauvais, on y faisoit mettre des cailloux et des pierrailles, que l'on prenoit dans les terres, dans les vignes et principalement où il y avoit des muryers, comme c'est assez en usage d'en voir dans les vignes aux environs de Corbeil; et sur ces pierrailles on mettoit de bonne terre pour faire comme un mastic, et mesme, à certains endroits, on mettoit autant qu'il estoit possible des gravats de crayon, venant des carrières de pierre à chaux, qui se dissout à la pluye, ce qui faisoit un très bon effet (2). Ces

ment selon les pays, mais aussi selon la marchandise à mesurer. Ainsi dans notre pays, le minot de blé contenait trois boisseaux, celui d'avoine six boisseaux. Nous trouvons ailleurs que le minot de blé à Paris contenait six boisseaux.

(1) Cette fontaine, qui se trouve à mi-chemin entre Corbeil et Soisy, existe encore sous le même nom.

(2) Tout ce passage est intéressant en ce qu'il nous apprend comment se construisaient les chemins à cette époque; on jugera par là du progrès que nous avons fait et combien nos chemins sont meilleurs que ceux de nos ancêtres.

pierrailles et terres estoient apportées par des voitures des laboureurs, commandées par un ordre que M. Guynand envoyoit aux syndics des paroisses.

Les syndics estoient dans l'obligation de tenir un estat exact du nombre de leurs habitans et du jour qu'ils devoient marcher chacun à leur rang; après les avoir advertis le soir, ils fesoient sonner le tocsin le lendemain à quatre heures du matin, pour se trouver à l'atelier à cinq heures, où il se faisoit un appel de chaque habitant par noms et surnoms, ensuite on les distribuoit par bandes pour travailler, les syndics devoient y rester tout le jour pour les surveiller, comme des picqueurs dans les ateliers de terrasses. Il y avoit pour inspecteur M. Pater, qui est substitut de M. Guynand (1). Il y avoit aussy un des cavaliers de la maréchaussée qui restoit tous les jours à l'atelier.

Les premières paroisses qui furent adverties pour travailler au chemin de Soisy à Corbeil estoient sçavoir: Soisy, Estiolles, Tigery, Saint Germain, le Vieil Corbeil et le fauxbourg de Saint Jacques dudit Corbeil. Ces pauvres gens qui, pour ainsi dire, mourroient de faim dans leur ménage et n'avoient pas de pain pour nourrir leurs femmes et leurs enfants, ne laissèrent pas de travailler bien à regret à cet ouvrage.

M. Guynand n'estoit pas encore si téméraire que M. Pestel, subdélégué de Melun, qui faisoit aussy travailler aux corvées à Melun, jusque dans les fauxbourgs de la ville et dont les pauvres travailleurs estoient obligés d'aller mendier leur pain, de porte en porte, dans la ville, à l'heure du repas, qu'on leur donnoit par charité; et cependant le dit M. Pestel les faisoit travailler sans relâche et sans pitié.

Quant il fut question de travailler dans la ruelle du Tremblay, ce n'estoit pas une petite besogne pour la rendre en l'estat où elle est présentement, car elle estoit, pour ainsi parler, impraticable tant pour les voitures que pour les passants; on fit d'abord enlever le vieux pavé qui y restoit et on surchargea de cailloux et pierrailles que l'on fut prendre dans les vignes des chevreaux; on chargea ainsy la dite ruelle depuis le pavillon du Tremblay jusques à la grande Porte, et vers le milieu, là où il y avoit une arcade cintrée en pierre, sous laquelle couloit une fontaine où, en temps

(1) M. Guynand étoit à cette époque Prévôt de Corbeil.

d'hyvert, les femmes venoient laver leurs lessives. On mit des pierres de la hauteur de cinq pie ls, de sorte que cette arcade est entièrement bouchée aujourd'hui; jugez par là combien il fallut y apporter de cailloux et néanmoins cela fut fait en quinze jours de temps. Environ deux mois après on fit revenir encore les memes habitans pour réparer et remplir les ornières que les voitures y avoient déjà faites, parce que les pierres et la terre n'estoient pas encore bien mastiquées ensemble.

Ce chemin estant réparé, il prit fantaisie à M. Guynand de faire relever le pavé du chemin de la pescherie qui conduit à la montagne de la route de Melun, et cela, par corvées des habitans de la ville de Corbeil, du fauxbourg Saint-Léonard, du Perray, Villede-don et Saintry; il vouloit ainsy parvenir à son dessein caché qui estoit de faire aplanir et accomoder le chemin qui passe derrière l'église Saint-Léonard (1) et derrière le jardin de sa maison, pour avoir plus de facilité à aller prendre le frais à sa glacière, qui est au pied de la montagne de Melun, derrière la Tuilerie (2). Il comença à faire dépaver et barrer le chemin de la Pescherie et à faire arracher de grosses pierres qui estoient derrière la maison de Rochefort de la paroisse de Saint-Germain-le-vieil-Corbeil, sur le chemin qui va à Tigery; il les fit casser et charger dans des charrettes par les habitans qui travailloient à la corvée, il en fit de mesme arracher des fondations des murs de la ferme de Villouvette, pour faire les bordures du pavé de la Pescherie. Pendant ce temps d'autres travailleurs fouilloient et chargeoient les cailloux et pierrailles au-dessus de la glacière de M. Guynand, pour les faire porter par les bestes de somme sur le dit chemin derrière l'église Saint-Léonard.

Ces pierrailles n'estant pas très convenables, on fut dans les vignes qui aboutissent sur le chemin de Melun, vis-à-vis la grille du Perray, dans lesquelles il y a encore beaucoup de restes d'anciennes constructions qui n'estoient faites que de ces pierrailles, et, pendant quinze jours on ne fit qu'en apporter pour la réfection du dit chemin.

Il ne manquoit pas de monde employé à ces travaux puisqu'on

(1) C'est la rue actuelle des Fours-à-chaux.

(2) La route de Melun n'était pas alors celle qui existe aujourd'hui et qui passe au hameau des Brosses; c'était le chemin qui, faisant suite à la rue des Fours-à-chaux, monte à travers les vignes vers le parc du Perray.

y faisoit marcher tous les habitans de la ville en trois colonnes ou équipes ; la première colonne comprenoit les habitans depuis la porte de Paris jusqu'au commencement du marché ; le lendemain la seconde colonne comprenoit tous ceux du marché, la rue de l'Orberie et une partie de la rue Saint-Spire, et la troisième estoit formée des habitans du restant de la rue Saint-Spire et de toutes les petites rues qui sont du costé de l'hostel de ville (1). De cette manière, il y avoit tous les jours 45 travailleurs, que l'on appelloit prisonniers, 14 bestes de somme et 5 voitures à deux chevaux ; outre cela les habitans du fauxbourg Saint Léonard marchoient aussi en trois colonnes, ceux du Perray, Villededon et Saintry pareillement. Il y avoit ainsi plus de cent personnes à travailler tous les jours. Les pêcheurs de la paroisse de Saint Léonard avoient esté exemptés de cette corvée, mais par contre ils estoient obligés de pescher, tous les trois jours, chacun une toussée (2) de sable de rivière, qu'ils tiroient du milieu de la Seine, au-dessus du village de Saintry et l'amenoient à port à la Pescherie.

Bien que Monseigneur l'Intendant n'empeschoit point de sanctifier le dimanche, il n'en ordonnoit pas moins que chaque habitant, sur les six jours de travail que Dieu avait imposés à l'homme, en donnât deux par semaine pour travailler aux corvées. Ce n'estoit pas le moyen que les pauvres habitans des paroisses puissent entretenir leurs familles, payer les subsides qui sont dûs au Roy, le loyer des maisons, le logement des gens de guerre et avoir du pain pour vivre, puisqu'ils n'avoient que quatre jours de travail pour subvenir à tout cela et se nourrir eux et leurs familles pendant 7 jours ; et encore il y avoit les jours de pluye, pendant lesquels ils ne pouvoient travailler, et malgré cela les deux jours de travail estoient toujours dûs à la corvée.

Le chemin de derrière Saint Léonard estant achevé, on fit

(1) L'hôtel de ville de Corbeil étoit depuis des siècles place de l'Arquebuse, à l'angle de la rue de la Juiverie. Il fut démoli il y a quelques années, mais le propriétaire, qui avoit le culte du souvenir, a eu l'intelligente idée de conserver la tourelle qui étoit le principal ornement de cet édifice. On se rappelle encore la voûte obscure qui passoit au travers du bâtiment même où nos pères s'étoient réunis pendant tant de siècles pour discuter les intérêts de la cité ; l'ancienne porte Saint-Nicolas étoit tout près et le chemin qui passoit sous cette voûte y conduisoit.

(2) *Toussée*, mesure de sable équivalant à la contenance d'un petit bateau ordinaire.

brouetter des terres qui estoient le long des maisons de la Pescherie pour élever et aplanir le sol afin d'obtenir une pente douce depuis la place du carrefour Saint Léonard jusqu'au coin des murs de la Pescherie, proche les prez du champ-Dieu. Ces travaux durèrent très longtemps, car ils commencèrent le (1) et se continuèrent jusqu'au 23 décembre, parce que à ce moment il n'estoit plus possible de travailler davantage à cause de la rigueur de la saison ; il fesoit alors si froid qu'on ne pouvoit plus bêcher la terre, ni séparer les pierrailles tant elles estoient gelées ensemble ; on fut donc obligé de laisser les habitans tranquilles jusqu'au mois de mars qu'il fallut recommencer à essuyer les mesmes ennuis et, ce qui estoit plus désagréable encore, il falloit servir de manœuvre aux paveurs, qui avoient entrepris de paver le dit chemin de la Pescherie, à la toise, par un acte qui fut passé à cet effet en l'hostel de ville du dit lieu de Corbeil.

Il y avoit si peu d'humanité chez les subdélégués pour cette sorte d'ouvrage que, lorsqu'il y avoit quelque pauvre habitant de malade, plutôt que de l'exempter pour le jour où il devoit marcher, on mettoit un homme de journée à sa place, auquel il falloit payer 15 sols par jour, taxe fixée par M. Guynand, heureusement, car sans cela ils auroient exigé jusqu'à 20 et 24 sols par jour.

De plus sy parfois il survenoit quelques affaires à aucuns habitans qui les empeschoient de se trouver à l'appel de la corvée, qui se faisoit le matin, sans qu'ils pussent, faute d'argent, mettre quelqu'un à leur place, on alloit chez eux et sy on les y trouvoit, on les menoit immédiatement en prison, pour avoir désobéy aux ordres du roi, et il en coûtoit six francs pour la course des archers et le geolier, pour la journée seulement. Sy on ne les trouvoit pas chez eux, la course des archers devenoit inutile et en se représentant le lendemain matin à l'appel, on les obligeoit à travailler deux jours de suite, pour punition de ne s'estre pas présenté à leur rang.

Ce qui faschoit encore bien les habitans, c'estoit de voir que sy les syndics avoient quelque parent ou ami à faire exempter de ce travail pénible, ils n'avoient qu'à prévenir M. Guynand pour que ces personnes en fussent exemptes, mesmes pour toujours. Et

(1) Cette date est restée en blanc dans le manuscrit

quand quelqu'un vouloit représenter qu'il y en avoit qui n'estoient point appelez aux corvées, M. le subdélégué, ou son substitut, respondoit que tel estoit son bon plaisir de les exempter, et que sy on continuoit à réclamer sur ce sujet, on seroit mis en prison pour mutinerie. Plusieurs de la ville ainsy que des fauxbourgs ont employé à ce sujet des amis qui avoient du crédit auprès de M. Guynand, et ont esté, par ce moyen, exemptés des corvées. Tout cela estoit bien injuste, mais on n'osoit encore rien dire.

---

#### LA MANUFACTURE ROYALE DES BUFFLES

La manufacture Royale des buffles (1) a commencé son origine et établissement à Corbeil en l'année 1667 et, pour en marquer la vérité, j'ay tiré coppie du privilège du Roy, de l'année 1686, que le sieur Porcher, directeur de la dite manufacture, m'a confié pour le transcrire, le voicy en suivant tel que je l'ai copié.

*Lettres patentes portant établissement dans la ville de Corbeil et autres villes du Royaume de manufactures de peaux de chamois, buffles, aignaux, etc.*

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navare, à tous présents et advenir salut. Par nos lettres patentes du mois de juillet 1667, nous aurions accordé à Antoine de la Haye, et autres proposez par luy, la permission d'establi dans la ville de Corbeil et autres lieux de nostre Royaume qui seroient jugez les plus commodes, pendant le temps de quinze années, les manufactures de peaux de chamois, buffles, aigneaux, bœufs, veaux, moutons, boucs et autres, avec la faculté de tanner, ainsy qu'il est plus particulièrement porté par nos dites lettres patentes, au droit duquel privilège des dites manufactures, nostre bien amé Evrard Jaback, marchand de nostre bonne ville de Paris, auroit esté subrogé, et d'autant que par un acte faict et passé par devant M<sup>e</sup> Gallois, notaire, chez M<sup>e</sup> Moreau, notaire à Paris, dépositaire des minutes de Gallois, le onzième du présent mois de janvier, entre le sieur Marquis de Louvois, secrétaire d'estat et de nos commandemens et sur-intendant général de nos bastimens, arts et

(1) La manufacture Royale des buffles étoit ainsi nommée parce qu'on y préparait la peau de ces animaux pour en fabriquer les larges courroies qui servaient à confectionner des *buffleteries* nécessaires à l'armée.— On sait que, de notre temps, le ceinturon a remplacé ces buffleteries qui, croisées sur la poitrine, supportaient le sabre, la baïonnette et la giberne. Cette manufacture a été installée dans l'ancien château de Corbeil, à la place des moulins banaux du Roi, à l'endroit même où sont aujourd'hui les grands moulins de Corbeil.

manufactures de France, d'une part, et le dit Jaback d'autre part, ils sont convenus que le dit sieur Marquis de Louvois obtiendra de nous, en faveur dudit Jaback la continuation pendant trente années consécutives dudit privilège de manufacture de buffles établie audit Corbeil, semblable à celui accordé audit de la Haye, a commencer du premier jour du présent mois de janvier, aux charges et conditions y contenues, mesme de nous payer en buffles, dans la fin de la présente année 1686, la somme de vingt deux mil livres ; le dit sieur Marquis de Louvois nous a très humblement supplié de vouloir, conformément aux susdits acte et convention, accorder au dit sieur Jaback nos lettres patentes sur ce nécessaires, a quoy ayant égard, tant pour l'avantage qui nous revient que pour le bien et utilité du commerce, et de celui du public, *sçavoir faisons* que, pour ces causes, de nostre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons, en connoissance tant du susdit acte passé le dict jour onzième du présent mois entre le dit sieur Marquis de Louvois et le dit sieur Jaback, que nos dites lettres-patentes dudit privilège, accordé audit de la Haye, audit mois de juillet 1667, dont coppies dûement collationnées sont cy-attachées sous le contre-scel de nostre chancellerie, octroyé et accordé, octroyons et accordons, par ces présentes, signées de nostre main, au dit sieur Jaback la continuation du d't privilège de buffles, avec pouvoir de l'établir en tels lieux de nostre royaume que bon luy semblera, avec faculté de tanner, le tout selon et ainsy qu'il a esté accordé au dit de la Haye en la dite année 1667, auquel, comme dit est, le dit Jaback a esté subrogé, pour, par le dit Jaback, ses associez, leurs hoirs et ayans cause, en jouir pendant le dit temps de trente années consécutives, tout ainsy et en la mesme manière qu'il a fait ou dû faire par le passé en vertu de nos dites lettres-patentes du mois de juillet 1667 ; à la charge par luy de nous payer, pour raison de la présente concession et des bastimens qui luy seront délaissés, en buffles sans manches, dont l'eschantillon sera cacheté du dit sieur Marquis de Louvois, dans la fin de la présente année 1686, à raison de 36 livres la pièce, la somme de vingt deux mil livres, outre celle de dix huit mil cinq cens dix neuf livres quinze sols qui a esté par luy et ses cy-devant associez déboursée de leurs propres deniers, pour la construction des moulins de la dite manufacture, au delà de trente cinq mil livres par nous accordées pour partie de la dite construction desdits moulins et machines, ainsy qu'il est porté par les comptes de société et les quittances que le dit Jaback a rapportés et desquels il a justifié, au moyen de quoy nous voulons qu'il demeure quitte dès à présent autant que besoin est ou seroit, deschargé de l'employ des dites trente cinq mil livres et de toutes choses généralement quelconques envers nous, sans qu'à l'avenir, lui, ses associez, ny leurs hoirs et ayans cause, ne puissent estre recherchés ny inquiétés en quelque sorte et manière que ce soit ou puisse estre. Et moyennant le payement de la susdite somme de vingt deux mil livres en buffles, comme dit est, nous voulons que le corps des bastimens du moulin de la dite manufacture établie présentement audit Corbeil et qui pourra estre établie et transférée ailleurs, comme bon

luy semblera, ensemble les machines, ustancilles et matériaux et généralement tout ce qui se trouvera dépendant après les dites trente années expirées, appartiennent au dit Jaback, ses hoirs et ayans cause, pour par eux en faire et disposer comme bon leur semblera ; et pour convier les estrangers à s'employer à la dite manufacture, nous voulons et il nous plaît que conformément à nos dites lettres-patentes du dit privilège du dit mois de juillet 1667, lesdits ouvriers estrangers actuellement employez audit travail, soient préposez et intéressez audit négoce joint à eux et réputez regnicolles (1) sans qu'en cas de décès leurs veuves, enfants et ayans cause puissent estre troublez ni inquiétez en la jouissance de leurs successions et autres biens et effets, et qu'à cet effet toutes lettres de naturalité soient expédiées auxdits estrangers sans frais ; voulons pareillement qu'eux et tous ceux qui seront employez dans la dite manufacture soient et demeurent exempts de logement de gens de guerre (2), guet et garde de ville, tant de jour que de nuit et de toutes autres charges publiques et personnelles, mesmes de toutes tailles, subsides et impositions, pourveü qu'ils n'y aient esté imposés et n'aient payé la taille dans d'autres lieux contribuables de nostre Royaume, le tout en rapportant par eux certificats des surintendants de nos bastimens portant qu'ils sont actuellement employez dans les dites manufactures ; voulons aussy que ledit Evrard Jaback et ses préposez puissent prendre dans les hopitiaux des lieux où lesdites manufactures sont establies le nombre de vingt enfans âgés de douze à seize ans, auxquels ils ne seront tenus de payer aucune chose pendant les quatre premières années, après lesquelles lesdits enfans seront payez de leurs peines à proportion du travail qu'ils pourront faire ; permettons en outre aux ouvriers estrangers de brasser la bière et cuire le pain nécessaires pour leur usage, mesme d'en vendre et débiter entre eux sans que pour raison de ce, ils soient tenus de payer aucuns droits, dont nous les avons quittez et deschargez ; n'entendons aussy que ceux qui seront employez ou intéressez en ladite manufacture dérogent en quelque sorte que ce soit aux privilèges de nobles s'ils le sont. Sy donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenant nostre cour de Parlement de Paris, Chambre des comptes et cour des Aydes au dit lieu, que ces présentes ils ayent à enregistrer et du contenu en icelles faire jouir et user le dit Evrard Jaback et ses préposez pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens qui pourroient estre mis et donnés au contraire, car tel est nostre bon plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre nostre scel à ces dites pré-

(1) *Régnicole*. Terme de jurisprudence qui, par extension, et appliqué à des étrangers naturalisés, signifie qu'ils jouissent absolument de tous les droits des nationaux.

(2) Ce n'était pas un petit privilège que d'être exempté du logement des gens de guerre, car cette charge était alors bien lourde ; on verra à la suite par les autres privilèges, aussi nombreux qu'énormes, que le roi accordait, par ces lettres patentes, aux ouvriers étrangers, quel désir et aussi quel besoin il avait de les attirer dans ses manufactures.

sentes, sauf en autres choses réservant nostre droit, et celuy de l'autruy en toutes. Donné à Versailles au mois de janvier, l'an de grâce mil six cens quatre-vingt six et de nostre règne le quarante troisième ».

Signé Louis, et par le Roy, Colbert.

Enregistrées ès cour de Parlement, Chambre des comptes et cour des Aydes, les huit, dix-sept et vingt-neuf may suivants.

Nota. — Par l'avis des députez du commerce en date du (1), il a esté dit qu'il est de l'avantage de l'état d'employer dans la fabrique de ladite manufacture les deux tiers d'ouvriers françois afin de former les sujets du Roy à ce travail, afin que dans la suite on puisse se passer des ouvriers estrangers. Cet avis a esté confirmé par un arrest contradictoire du Conseil d'estat et lettres-patentes en conséquence du douzième juillet 1718 et continué par autre arrest du Conseil d'estat et lettres patentes du 19 août 1739 [en faveur de la direction des créanciers du sieur Dumontoir, président au Parlement de Metz (2)].

---

Le journal se termine ici par quelques notes sommaires qui ne sont pas sans intérêt. La place qu'elles occupent en tête ou au milieu de pages blanches, indiquent bien que ce sont des titres que l'auteur du journal se proposait de remplir ; la mort ou toute autre circonstance l'en aura empêché.

A la première de ces notes la date est restée en blanc, mais il y a tout lieu de croire qu'il s'agit ici de l'année 1740.

*Les grandes eaux de la saint Pierre en l'année...*

*La maison de la veuve Pater tombée à l'eau.*

*L'arche du pont où estoit ladite maison de la veuve Pater refaite en pierre.*

*Les estaux des boucheries de dedans le marché de Corbeil détruits.*

*Les moulins à poudre établis en 1656.*

*La butte des chevaliers de l'Arquebuse établie (3).*

(1) Cette date est restée en blanc dans l'original.

(2) Dans le texte, cette dernière phrase est d'une encre et d'une écriture différentes ; elle aura vraisemblablement été ajoutée plus tard par une autre personne.

(3) Une curieuse peinture du siècle dernier montre cette butte des Arquebusiers qui faisait suite à leur jardin sur le quai St-Laurent (aujourd'hui *de l'instruction*). Elle était sur un ancien bastion très élevé, plantée d'arbres, et avançait jusque dans la Seine, interrompant ainsi la circulation sur le quai.

*La porte Royale ouverte au lieu du cul de sac qui y estoit appelé le cul de sac de la herse (1).*

*Deux arches refaites à neuf au grand pont du costé du fauxbourg en 1717 (2).*

*La grande arche du pont faite à neuf en l'année 1726.*

---

NOTA. — Everhard JABACH, auquel Louis XIV, par ses lettres patentes de 1686, concède, comme on vient de le voir, la manufacture royale des Buffles de Corbeil, était un personnage très connu à cette époque par son goût éclairé pour les beaux-arts et les grandes richesses artistiques qu'il possédait. En 1671, il avait déjà vendu au Roi sa première collection de tableaux; il en refit une nouvelle qui, à sa mort, remplissait sa demeure dans la rue St-Merry. Beaucoup de ses tableaux ont enrichi nos musées; les plus importants sont au Louvre.

Everhard Jabach était né à Cologne vers 1610; mais venu jeune à Paris, il était vite devenu très parisien, et jouissait d'une réelle notoriété. Il mourut en 1695 dans son hôtel de la rue St-Merry, disparu aujourd'hui, mais ce qui en reste se nomme encore le *passage Jabach*.

Indépendamment de la manufacture des Buffles, Jabach avait aussi une maison à Corbeil, où il résidait souvent.

Cf. *Everhard Jabach, collectionneur parisien (1695)*, par le Vicomte de Grouchy. Paris, 1894.

(1) La rue St-Spire était fermée par la muraille de la ville un peu au-delà de la rue actuelle de la Juiverie, l'ancien *Ghetto* de Corbeil. De l'autre côté de la muraille, la rue de la Herse, venant de la campagne, arrivait aussi en cul de sac sur le rempart. Pour sortir de la ville, ou y entrer, il fallait donc faire un détour et gagner la porte St-Nicolas. Sur la demande des habitants, on ouvrit d'abord une petite poterne qui donnait passage de la rue St-Spire à la rue de la Herse; plus tard, comme le dit notre journal, on fit une porte nouvelle qui fut appelée la porte Royale et qui porta à quatre le nombre des portes de la ville.

(2) Ces deux mêmes arches ont été emportées par la débâcle du 1<sup>er</sup> janvier 1802. Il existe une gravure de l'époque qui représente le pont après cet événement et qui doit être reproduite dans un de nos prochains bulletins.



## BIBLIOGRAPHIE

---

**PERRAULT-DABOT.** — Monographie de l'église de Marolles-en-Brie. Paris, Lechevalier, 1898. 1 vol. in-8° de 39 pp. orné de six planches hors texte et de neuf vignettes.

Monographie très étudiée et très élégamment éditée. L'auteur y fait montre de ses connaissances en archéologie, et les gravures qu'il y a jointes ajoutent encore à l'intérêt que présente la savante description de cette vieille église, dont l'auteur fait remonter la construction à la fin de la période romane, à l'époque dite de transition, c'est-à-dire dans le premier quart du XII<sup>e</sup> siècle.

### Les Registres paroissiaux du canton de Méréville.

Notre sympathique confrère, M. Forteau, d'Etampes, a entrepris de publier les registres paroissiaux du canton de Méréville. Il ne s'est pas borné, dans son travail, à une sèche nomenclature, mais, au contraire, il l'a enrichi de notes importantes sur les localités et sur les familles qui les ont possédées ; il a fait en outre de larges emprunts aux registres municipaux des communes pendant la période révolutionnaire, ce qui ajoute grandement à l'intérêt de sa publication. M. Forteau s'est chargé là d'une lourde tâche, car, dans les 72 pages déjà parues, pages in-4° à deux colonnes de texte très serré, deux communes seulement ont pu trouver place, Abbéville et Angerville, et encore cette dernière n'est pas terminée. M. Forteau a donc encore fort à faire, mais dès à présent son intelligente initiative mérite des éloges et, tout en les lui adressant, nous souhaitons qu'il mène son travail à bonne fin et qu'il ait de nombreux imitateurs. A. D.

Monnaies françaises, jetons et médailles, monnaies antiques grecques et romaines composant les collections de feu M. le D<sup>r</sup> Teilleux, du Mans et d'un amateur parisien. Vente du 17 et 18 novembre 1898. Expert, M. Etienne Bourgey, 19, rue Drouot.

Le N° 538 de cette vente concerne une pièce très rare, presque inconnue et qui offre de l'intérêt pour notre région, c'est pourquoi nous la signalons. Voici l'extrait du Catalogue :

538. *Brunoy* (S.-et O.) Ecu de France entouré des cordons de l'ordre du St-Esprit, de St-Michel et de la Toison d'or. R. JETTON DE BRUNOI, en trois lignes; octogone, cuivre, très rare.

Ce jeton de Brunoy a été adjugé au prix de 15 fr., il remonte certainement à l'époque où le comte de Provence, plus tard Louis XVIII, était propriétaire du château et de la terre de Brunoy, après l'inoubliable marquis du même nom.

CLOVIS PIERRE et YVON HELMIC. — Guide rose illustré. Paris-Arpajon. Historique des localités desservies par cette ligne, 1898, in-16, sur papier rose, avec de nombreuses gravures (50 cent.).

Joli petit guide à l'usage des voyageurs de la ligne de Paris à Arpajon (tramway sur route). Chacune des 29 communes qu'elle dessert est l'objet d'une notice historique plus ou moins étendue, ornée au moins d'une gravure, et de tous les renseignements que peuvent désirer les voyageurs. Notre érudit confrère, M. l'abbé Géhin, curé de Chilly, a donné l'exemple en fournissant une petite monographie de sa commune, écrite avec la compétence à laquelle il nous a habitués.

Almanach-Annuaire de l'arrondissement de Corbeil et des cantons limitrophes pour 1899, contenant des renseignements généraux sur l'arrondissement... etc. etc. Corbeil, Crété (Prix: 1 fr.).

Cet almanach est orné, comme les précédents, d'une carte de l'arrondissement, de quatre gravures hors texte (vues de Corbeil) et d'un grand nombre de vignettes dans le texte; il est la reproduction exacte, avec les changements obligés, des annuaires des deux années précédentes. Les notices historiques sont les mêmes, le nombre n'en a pas été augmenté.

Almanach commercial et industriel de Seine-et-Oise pour 1898, — in-16, 183 pp. Versailles, imp. Cerf-Leroux, 18, rue au Pain (Prix: 1 f. 50).

Revue Étampoise. — Almanach d'Étampes et annuaire de l'arrondissement pour 1899, publié par le *Réveil d'Étampes*, 8<sup>e</sup> année. Étampes, Humbert-Droz, imprimeur, 16, rue St-Mars. In-8<sup>o</sup> carré. (Prix: 25 cent.).

Almanach bien fait et qui contient, avec tous les renseignements utiles qu'il comporte, des nouvelles intéressantes et des conseils utiles.

CHENAL (A.). — Histoire de Maisons-Alfort et d'Alfortville depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par A. Chenal, maire de Maisons-Alfort. 111-292 pp. Corbeil, imp. Crété, 1898. — Paris, librairie Asselin et Houzeau.

Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise. Album archéologique et monumental du département de Seine-et-Oise — Fascicules 1, 2 et 3, grand in 4<sup>o</sup>, texte et gravures.

Le 1<sup>er</sup> fascicule, 8 pages et une grande planche, est consacré à la porte du cloître Saint-Spire, à Corbeil; auteur: M. A. Dufour. Le 2<sup>e</sup> se rapporte aux ruines du Château de Beynes, 7 pages et deux grandes planches, et est dû à M. le C<sup>te</sup> de Dion; le 3<sup>e</sup> a pour titre: *Les statuts de l'ordre de St Michel*, manuscrit appartenant à la bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye. 8 pages et une belle planche en photogravure, auteur anonyme. Les gravures, culs-de-lampe et vignettes sont dûs à M. Mangeant.

Guides Flammarion. Guide illustré de Paris à Étampes, par route et par chemin de fer, avec 46 vues photographiques décorées, 5 plans de villes et 20 profils, exécutés par Albert Sauvert, ingénieur. Paris, Flammarion, 1898, in-16, 32 pp. (1 fr.).

Guides Flammarion. Guide illustré de Paris à Fontainebleau, par route et par chemin de fer, avec 46 vues photographiques décorées, 5 plans de villes et 20 profils, exécutés par Albert Sauvert, ingénieur. Paris, Flammarion, 1898, in-16, 32 pp. (1 fr.).

ESPINAY (G. D'). — Les Comtes du Gâtinais, par G. d'Espinay, ancien Conseiller à la Cour d'appel d'Angers. Angers, Lachèse et C<sup>ie</sup>, 1898. In-8° de 20 pp. Extrait des mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

LAVILLE (A.). — Etude des limons et graviers quaternaires à silex taillés de la Glacière, Bicêtre et Villejuif, suivie d'une note sur un gisement de silex taillés dans les limons à briques de Mantes-la-Ville. Paris, libr. Masson et C<sup>ie</sup>, 1898, in-8°, 29 pp. avec figures. Extrait de l'Anthropologie, T. IX.

LEGRAND (Maxime) et MARQUIS (Léon). — 1789. Le Bailliage d'Etampes aux Etats-généraux. Tome II, 2<sup>e</sup> partie. Cahiers de la ville et des paroisses. Historique. Documents. Procès-verbaux d'assemblées. Rédaction des cahiers, etc, etc, avec une carte du bailliage en 1789, d'après les documents originaux. Etampes, 1895-1898, in-8° de xxiv-292 pp. Imprimé à Etampes chez Humbert-Droz, en vente chez Brière, libraire. Ce bel et utile ouvrage a été tiré à 300 exemplaires, dont 260 sur papier ordinaire, 30 numérotés sur papier de Hollande et 10 exemplaires sur Japon.

Le premier volume de ce grand ouvrage a paru en 1892, les auteurs y ont donc travaillé pendant six années; c'est dire tout le soin qu'ils ont apporté à réunir une quantité considérable de documents, correspondances, procès-verbaux, historique des paroisses et des maisons religieuses etc., qui en font un ouvrage de premier ordre au point de vue local, et très important aussi pour l'histoire de

notre France, dont les Etats-généraux de 1789 étaient appelés à résumer les aspirations. Des biographies, des portraits, des cartes augmentent encore l'intérêt de ces volumes, qui ont nécessité tant de recherches et de travaux. De nombreuses communes des environs de Corbeil y sont citées.

Nous ne saurions donc trop féliciter nos érudits collègues, Messieurs M. Legrand et L. Marquis, d'avoir heureusement mené à bien et terminé ce grand travail, appelé à rendre de réels services et auquel leurs noms resteront attachés comme un titre à la reconnaissance des habitants de leur ville natale. A. D.

**La création du département de Paris et son étendue (1789-1798).** Paris, Champion, 1898. In-8° (1 fr. 50).

Discours prononcé à la réunion générale tenue, le 25 octobre 1897, à la Bibliothèque nationale, par M. Georges Pallain, Président de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Petit in-16 de 32 pp. Fontainebleau, imprimerie Bourges, 1898.

Extrait des Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.

**PINSON (Paul).** — Un excentrique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Etude biographique sur l'Abbé Desforges, chanoine de l'Église Collégiale de Sainte-Croix d'Étampes, 1723-1792, d'après des documents inédits, dont une lettre reproduite en fac-similé. Paris, Champion, 1897, in-12 de 97 pp.

Ce curieux petit livre, tiré à 50 exemplaires seulement, n'est pas précisément un traité de morale et l'on fera bien de ne pas le laisser à portée de toutes les mains. C'est un réquisitoire intéressé en faveur du mariage des prêtres. Du reste, le titre sous lequel l'abbé Desforges fit imprimer ce factum renseigne suffisamment sur le sujet traité :

*Avantages du mariage et combien il est nécessaire et salutaire aux prêtres et aux évêques de ce temps-ci d'épouser une fille chrétienne* (Deux volumes de 265 et 252 pages, tirés à plus de 2.500 exemplaires et publiés à Bruxelles en 1758). L'ouvrage fut saisi et brûlé par la main du bourreau, ce qui explique sa rareté, et l'auteur mis à la Bastille. M. Pinson n'en a donné ici que des extraits accompagnés de notes et de commentaires intéressants.

**LAMBIN (E.)** — Les églises de l'Ile de France, par Emile Lambin, professeur d'histoire et d'archéologie nationales à l'Institut populaire du Trocadéro. Paris, imp. Colombier, 4 Boulevard Poissonnière, in-8° de 86 pp.

Extrait de la *Semaine des Constructeurs*.

Annuaire de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise pour l'année 1898.

Versailles, imp. Aubert. In-8° de xxxvi pp.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise, du 1<sup>er</sup> octobre 1897 au 1<sup>er</sup> octobre 1898.

Versailles, imp. Aubert, 1898. In-8° de 243 pp.

FLAMMARION (Camille). — Rapport sur les travaux de la station climatologique agricole de Juvisy pendant l'année 1897, par M. C. Flammarion, Directeur de la station. Paris, Imp. nat. 1898, In-8° de 37 pp., avec figures.

Extrait du *Bulletin du ministère de l'agriculture*.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet.

Tome XII. 1897. In-8°, gravures.

Nous relevons dans ce volume les deux notices suivantes dont la première est de notre sympathique collègue M. Lorin ; toutes deux ont été tirées à part :

Excursion à Limours, Briis et Courson ; Richelieu, Gaston d'Orléans et la Comtesse de Brionne, par M. Lorin.

Tours imp. Deslis frères, 1897. In-8° de 109 pp.

Notice historique sur Briis, par M. Combaz. Tours, imp. Deslis frères, 1897. In-8° de 63 pp. et gravures.

Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Saint-Étienne, 1897. Vaux-la-Reyne, ancien domaine royal, par MM. E. Rivière et C. Mottheau. Paris, au secrétariat de l'association, s. d., in-8° de 19 pp. et gravures.

Le château de Vaux-la-Reine était situé près de Combs-la-Ville, à quelques kilomètres de Corbeil. La description qu'en donnent les auteurs est fort intéressante ; M. Mottheau, l'un d'eux, y a retrouvé de curieux carreaux vernissés qui paraissent remonter au XIII<sup>e</sup> siècle et il en a offert quelques échantillons au musée de Corbeil. Chaque type de ces carreaux est reproduit dans la brochure que nous signalons.

MARCHANDON DE LA FAYE. — Chilly-Mazarin, Seine-et-Oise. Regards d'eau établis sur la canalisation servant à alimenter les fossés du château. 6 pp. in-8°, avec gravures.

Extrait du *Bulletin monumental*, année 1896, pages 58 à 63.

Monographie intéressante des derniers restes du splendide château de Chilly-Mazarin.

Les maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, d'après le registre de visites du délégué de l'Evêque (1351-1369), par Léon le Grand, archiviste-paléographe, archiviste aux archives nationales.

Extrait du tome XXIV<sup>e</sup> des mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, pp. 61 à 365, in-8<sup>o</sup>.

Document des plus importants pour l'histoire des établissements hospitaliers de l'ancien diocèse de Paris au moyen âge et particulièrement de ceux de notre région, parmi lesquels se trouvent cités Chastres (Arpajon), Bruyères-le-Châtel, Champlan, Chateaufort, Corbeil, Juvisy, Lieusaint, Brie-Comte-Robert, Linas, Longjumeau, Montgeron, Montlhéry, la Queue en-Brie, Palaiseau, Saint-Vrain, Saint-Yon etc.

Des notes nombreuses et des notices historiques très étudiées ajoutent encore à la valeur du travail de M. L. le Grand.

Commission des Antiquités et des arts de Seine-et-Oise (Commission de l'inventaire des richesses d'art).

XVIII<sup>e</sup> volume, Versailles, Cerf, 1898 ; in-8 de 116 pp.

L'Ami des monuments et des arts, organe du Comité des monuments français, fondé et dirigé par Ch. Normand.

XI<sup>e</sup> volume 1897, in-8<sup>o</sup>. Souvenir de l'excursion des amis des monuments et des arts à Etampes.

Courte notice, mais enrichie de jolies gravures.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Tome XV, 1897, in-8<sup>o</sup>.

Pages 92 à 96, Nouvelles recherches sur l'imprimerie à Etampes. Notice écrite par notre collègue M. Stein, avec l'érudition et la compétence auxquelles il nous a accoutumés.

BORIS-MINZÈS. — La vente des biens nationaux pendant la Révolution française, avec une considération particulière du département de Seine-et-Oise. Iéna, 1892, in-8<sup>o</sup> de 250 pp. environ.

Ouvrage publié en allemand. Le titre que nous donnons ici est la traduction du titre original, que nous ne connaissons pas assez.

L'auteur est venu faire son travail en France, puis de retour en Russie, son pays, il l'a présenté comme thèse de professorat. Il est maintenant professeur à Sofia (Bulgarie).

TOUGARD (l'Abbé). — Les trois siècles palinodiques ou histoire générale des Palinods de Rouen, Dieppe, etc., par Jos. André Guiot, de Rouen, publiés pour la première fois d'après le manuscrit de Rouen par l'Abbé A. Tougard. — Rouen et Paris, 1898, 2 vol. in-8<sup>o</sup> (355 et 345 pp.).

Il semblerait, d'après son titre, que cet ouvrage dût nous être indifférent; il n'en est rien cependant, puisque l'auteur est l'abbé Guiot, le dernier Prieur de Saint-Guenault de Corbeil, et le premier Curé de Saint-Spire de la même ville, après le rétablissement du culte dans les églises. L'Abbé Guiot a longtemps séjourné parmi nous et, utilisant les loisirs forcés que lui faisait la révolution, il étudiait et écrivait sur l'histoire de Corbeil et de sa contrée. Malheureusement, ses nombreux manuscrits sont presque perdus pour nous; la majeure partie se trouve à la bibliothèque de Rouen, où il nous faut aller pour les consulter. C'est dans un de ces manuscrits que se trouvent *les trois siècles palinodiques* que l'abbé Tougard, de Rouen, un homme aimable doublé d'un érudit, a eu la bonne pensée d'aller chercher et publier. Il y a joint la biographie de Guiot par lui-même, que nous avons publiée dans le premier bulletin de 1897, et il a complété son travail en l'enrichissant de notes abondantes et de savants commentaires.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons salué l'apparition de cet ouvrage, car l'abbé Guiot est presque des nôtres; aussi nous sommes heureux de lui voir rendre la justice due à son mérite et à ses malheurs. Après un siècle écoulé, Rouen, son pays, s'occupe de lui, il n'est plus un inconnu pour les érudits de sa ville natale; c'est presque une exhumation, et ce n'est pas sans quelque fierté que nous avons la conscience d'y avoir un peu contribué. A. D.

Versailles illustré, publication mensuelle de l'Association artistique et littéraire, in-4°.

Publication mensuelle de grand luxe, richement illustrée. On y remarque, au numéro 28, 20 juillet 1898 (3<sup>me</sup> année), un charmant article sur le musée Saint-Jean à Corbeil, dû à la plume élégante de notre aimable collègue M. G. Girard. Cette notice, bien documentée et d'une très agréable lecture, est enrichie de deux jolies gravures: l'une montre la petite porte de l'ancienne église Saint-Jean, entrée ordinaire du musée; l'autre représente notre vieille porte du Cloître Saint-Spire.

En écrivant cet article, M. Girard a été très bienveillant pour notre Société; nous l'en remercions cordialement, tout en souhaitant que, de temps à autre, il veuille bien faire profiter notre bulletin de ses brillantes qualités de style et d'historien. A. D.

ALLIOT (l'Abbé). — Histoire de l'Abbaye et des Religieuses bénédictines de Notre-Dame d'Yerres, au diocèse actuel de Versailles, par l'Abbé J. M. Alliot, curé de Bièvres. — Paris, Picard, 1899, un vol. in-12, de xvi-313 pages, deux gravures.

En écrivant l'histoire de cet ancien monastère, fondé dans notre voisinage par Eustachie de Corbeil, l'auteur a voulu être plus complet que ses prédécesseurs; c'est ainsi qu'il nous donne un fort volume de plus de 300 pages pour la confection duquel il a su mettre à contribution les dépôts publics d'archives et aussi

les collections privées. De ses recherches a surgi une longue suite d'abbesses dont plusieurs étaient inconnues jusqu'à présent. Nous craignons cependant qu'il ne se soit un peu embrouillé dans la succession des sept abbesses, qui selon lui, ont porté le nom de Marguerite; il y en a notamment quatre qui se succèdent d'une façon ininterrompue sous ce même nom de Marguerite, ce qui peut faire croire à quelque confusion.

M. Alliot nous fait assister à l'existence qu'on menait à l'abbaye à des époques diverses; il nous initie à la vie privée des abbesses, qui n'est pas toujours exemplaire. Une entre autres, Jeanne de Rauville, gouverne son troupeau d'une façon toute spéciale: Un soir elle réunit ses nonnes dans l'église et leur ordonne, sous le précepte d'obéissance, de relever leurs jupes, puis elle introduit le Capitaine de la maréchaussée de Corbeil, qu'elle a fait venir tout exprès, et le soudard (*sic*) fouette énergiquement les infortunées moniales malgré leurs cris d'épouvante (1). *Proh pudor!* mais rassurons nous, l'abbesse avait, pour cette exécution, fait éteindre les chandelles. Cette Jeanne de Rauville gouverna l'abbaye jusqu'en 1487 et, pendant 27 ans, elle fut la terreur de ses religieuses. En racontant ce fait étrange, qu'il aurait peut-être pu passer sous silence, l'auteur aura voulu donner quelque piquant à son ouvrage qui, par sa nature, est forcément sérieux.

M. l'abbé Alliot parle ailleurs (p. 116) du Prévôt de Corbeil, Pierre de Chastres, qui apaisa, vers 1340, un différend qui s'était élevé entre l'abbaye d'Yerres et l'Hôtel-Dieu de Corbeil et, dans une note, il paraît vouloir identifier ce personnage avec un tout jeune homme, Pierrot de Chastres, dont la pierre tombale existe encore dans l'église d'Arpajon. Il fait certainement erreur, car celui-ci, presque un enfant, mourut en 1349, tandis que Pierre de Chastres, le Prévôt, exerça cette fonction jusqu'en 1361.

Dans sa préface, l'auteur critique vivement ce qu'il appelle une mode du jour, consistant à multiplier les notes et les indications de sources au bas des pages; nous lui demandons la permission de n'être pas de son avis, car, selon nous, les notes éclairent le récit, montrent la bonne foi de l'auteur et, de plus, rendent service au lecteur en le renvoyant à des sources qui souvent peuvent lui être utiles. Nous pensons cependant que, malgré sa préface, M. l'abbé Alliot partage un peu notre manière de voir à ce sujet puisque, dans les 20 premières pages de son livre, nous avons compté 40 notes, pas une de moins; et il en est à peu près de même jusqu'à la fin.

M. le curé de Bièvres voudra bien nous pardonner ces quelques critiques: elles n'ont rien d'amer, mais elles prouvent, au contraire, le grand intérêt que nous prenons à son ouvrage; car il comble une lacune importante dans l'histoire d'un monastère célèbre qui, avant lui, n'était pas assez connue. A. D.

FLORANGE (Jules). — Souvenirs numismatiques du tir français avant 1789, avec 69 dessins et 8 planches hors texte. Paris, chez

(1) Page 161.

J. Florange, expert en médailles, 21, quai Malaquais. 1899, in-4°.

Ouvrage édité avec luxe, dans lequel sont cités et gravés quatre jetons des arquebusiers de Corbeil. Contrairement à la date ci-dessus (1899), il a paru en 1898.

Annuaire du département de Seine-et-Oise pour 1898. Versailles, Cerf, in-12.

Rien que des renseignements administratifs et autres, comme dans la plupart des annuaires de ce genre. Les éditeurs nous avaient cependant habitués à des notices historiques, qui n'étaient pas sans valeur; ils paraissent y avoir renoncé, c'est regrettable.

Catalogue de la Bibliothèque de feu M. le B. Jérôme Pichon, 3<sup>e</sup> partie. Histoire, ouvrages relatifs à Paris et aux provinces etc. Paris, librairie Techener, 1898; in-4° de 310 pp.

Dans cette 3<sup>e</sup> vente, qui eut lieu du 7 au 24 mars 1898, figuraient nombre d'ouvrages se rapportant à notre région, parmi lesquels nous citerons :

Le n° 4936. — Arpajon, Longjumeau, Montlhéry. 4 vol. et pièces, adjugés à 53 fr.

N° 4941. — Recueil de pièces, la plupart relatives à la demande d'interdiction du Marquis de Brunoy, 1 vol. petit in-4°. Réunion de pièces de grand intérêt, vendu 50 fr.

N° 4942. — Catalogue d'une très grande quantité d'ornements précieux, vases sacrés d'or et d'argent, argenterie, dentelles et autres effets provenant de l'église de Brunoy. Paris, imp. de Monsieur 1785, in-8° maroq. de 32 pp. (très curieux), vendu 70 fr.

N° 4943. — Les folies du marquis de Brunoy, 29 fr.

N° 4944. — Le Marquis de Brunoy par Guérin, 21 fr.

N° 4947. Notice sur Chilly-Mazarin, par Patrice Salin, 10 fr.

N° 4951. — Mémoire de la ville, Prévosté et baillage de Corbeil... etc, de la recherche de M. Jehan de la Barre, Prévost de Corbeil, 1623, in-4°. Précieux manuscrit des antiquités de Corbeil, adjugé 505 fr. à un éminent membre de notre Société.

N° 4952. — Corbeil. Recueil de 45 pièces sur Corbeil et son arrondissement en 3 vol. in-8°, vendu 65 fr.

N° 4953. — Recueil des pièces manuscrites et imprimées sur Corbeil en 1 vol. petit in-4°, adjugé 122 fr.

N° 4954. — Corbeil et son arrondissement, 13 vol. et brochures, adjugés à 210 fr.

N° 4955. — Adveu et dénombrement du fief de Laborde-lez-Ris, situé en la Châtellenie de Corbeil, près Paris, fait par Charles d'Albiac à Marie Chevalier, dame de Grigny. Curieux manuscrit du XVI<sup>e</sup> siècle, vendu 25 fr.

N<sup>o</sup> 4957 bis. — Les antiquités de la ville et du Duché d'Étampes etc. etc, par le R. P. D. Basile Fleureau. Paris 1683. Ouvrage rare, acquis par un de nos collègues pour 110 fr.

N<sup>o</sup> 4971. — La vie de Messire Jean de Montagu, grand maître de France sous le Roy Charles sixième.

Manuscrit de 1674, très important pour l'histoire des Célestins de Marcoussy dont Jean de Montagu avait été le fondateur ; vendu 155 fr.

N<sup>o</sup> 4979. — Origine de Montlhéry, ville, Château, Comté, Prévosté, baillage et chatelnie etc. Manuscrit du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, vendu 52 fr.

N<sup>o</sup> 5004. — Mémoire de l'établissement de la chapelle et hermitage de Notre-Dame de Consolation en la forêt de Sénart, ancien monument de la piété de S. Louis, par le Frère Pacôme, religieux solitaire de ce même lieu. Paris, 1703, in-4<sup>o</sup> de 26 pp., adjugé 58 fr. à l'un de nos collègues.

Les trois n<sup>os</sup> 5007, 5008 et 5009 concernent Sucy et ont été vendus 25, 11 et 28 fr.

N<sup>o</sup> 5023. — Villecresnes, Seigneurie de Cersay. Inventaire général des titres de la terre et seigneurie de Cersay en Brie, paroisse de Villecresnes etc ; manuscrit in-folio, vendu 150 fr.

N<sup>o</sup> 5024. — Extraits des anciens titres de propriété du ci-devant fief de Belle-place à Villeneuve-St-Georges et d'une maison contigüe, ci-devant dite maison de la grille, qui lui a été réunie en 1752. Corbeil, 1867, in-4<sup>o</sup> de 138 pp. et 2 plans ; imprimé à 100 exempl. numérotés. Vendu 13 fr.

Beaucoup d'ouvrages encore étaient intéressants pour notre contrée, nous n'avons cité que les principaux pour ne pas trop charger cette bibliographie, déjà longue.

**Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France ; 6<sup>me</sup> bulletin de 1897. Bibliographie.**

Article élogieux pour notre Société, dû à M. H. Omont, de la Bibliothèque nationale, dans lequel il rend compte des travaux publiés par la Société de Corbeil-Étampes pendant la 2<sup>me</sup> et la 3<sup>me</sup> année de son existence, compris la monographie de l'église de Saint-Germain-lès-Corbeil, au sujet de laquelle l'auteur ne ménage pas son admiration.

**Débaptisations révolutionnaires des communes, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne. Paris, tous les libraires, in-8<sup>o</sup>, 12 pp.**

**RIVIÈRE (E). — Le Menhir de Boussy-Saint-Antoine et nouvelles recherches sur Brunoy.**

Extrait de la 25<sup>me</sup> session de l'Association française pour l'avancement des sciences ; tome II, pp. 524-531.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux.

Dans le 2<sup>e</sup> semestre de l'année 1897, pages 168 et 258, se trouvent deux articles sur *la descendance des Gaillard de Longjumeau*.

LAVIGERIE (B<sup>on</sup> Olivier de). — Châteaux et Châtelains. Le Château de Grosbois. Paris, A. la Fare, éditeur, 1892. In-16 carré de 46. pp.

LEROY (Gabriel). — Les Singularités de l'Obituaire de l'Abbaye du Jard, proche Melun, diocèse de Sens, au XIII<sup>e</sup> siècle. Melun, imp. Legrand, 1898.

Recherches curieuses dues au sympathique bibliothécaire de la ville de Melun.

MOLINIER (Auguste). — Les Obituaires français au moyen âge, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1890. In-8<sup>o</sup>.

Dans ce volume qui a exigé une somme considérable de travail, sont indiqués les obituaires de St-Nicolas et de St-Spire de Corbeil, du Perray près Corbeil, de Longpont-lès-Monthéry, de St-Eloi de Longjumeau, de l'Abbaye d'Yères, etc.

## JOURNAUX ET REVUES

*La Chronique des arts et de la Curiosité*; supplément à la *Gazette des Beaux-arts*.

N<sup>o</sup> 42. — 31 décembre 1898, pages 381-382. Bibliographie. — L'Église de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. Vollant. Paris, Picard; in-8<sup>o</sup>, 42 pages avec 16 planches hors texte et gravures dans le texte.

Notice très bien faite, dans laquelle l'auteur, qui se dissimule sous les initiales A. M., apprécie comme elle le mérite la belle monographie de l'église de Saint-Germain, publiée par notre Société et qui nous a valu tant de félicitations et de si nombreux encouragements. Il ne nous appartient pas de faire nous-même l'éloge de notre publication, c'est pourquoi nous renvoyons les curieux à la *Chronique des arts*, importante annexe de la *Gazette des beaux-arts*, en faisant remarquer que c'est déjà un honneur d'être apprécié et loué par cette importante revue.

*The Builder*. — Londres, 2 juillet 1898.

Journal anglais qui rend compte en quelques lignes de l'ouverture du musée de la Société à Saint-Jean-en-l'Isle.

*Le Petit Journal.* — 3 janvier 1899. Le musée de Corbeil.

L'auteur anonyme (M. Desormeaux) a consacré une colonne du journal au musée Saint-Jean et à son inauguration par la Société. Détails historiques sur celle-ci et sur le monument.

*La Croix de Paris,* 1<sup>er</sup> janvier 1899. — Le musée de Corbeil.

Reproduction de l'article du *Petit Journal.*

*Le Petit Journal,* 1<sup>er</sup> janvier 1899. — Les pierres druidiques en Seine-et-Oise.

Article un peu fantaisiste dans lequel l'auteur cite les principaux monuments mégalithiques de notre département et dit qu'il avait été question de transporter ces vénérables monuments à Paris pour l'exposition de 1900, mais que les municipalités intéressées s'y seraient opposées.

*Journal de Brunoy, organe des intérêts communaux de Montgeron, Yerres, Villecresnes, Mandres, Périgny, Boussy, Santeny, Quincy, Épinay et Brunoy.*

Journal hebdomadaire fondé en 1898 ; il s'occupe spécialement de la contrée qui rayonne autour de Brunoy, et donne de temps à autre des articles historiques sur le passé des communes qui la composent.

*Les Affiches de Corbeil-Essonnes, journal d'annonces, judiciaire, commercial, industriel et littéraire, paraissant une fois par mois, et plus souvent quand les annonces l'exigent.*

Feuille spécialement consacrée aux annonces judiciaires et commerciales ainsi que son titre l'indique, mais il est un peu ambitieux quand il se dit littéraire.

*L'Écho Arpajonnais, journal des vallées de l'Orge, de l'Essonne, de l'Yvette et de la Bièvre, paraissant le dimanche. Dixième année.*

A signaler dans le n<sup>o</sup> du 5 janvier 1899, une importante notice historique et archéologique sur Montlhéry, par notre collègue M. Paul Allorge.



ERRATUM

A propos d'un passage du procès-verbal du 3 mai 1898 (1<sup>er</sup> bulletin de 1898, p. XXII), dans lequel M. J. Barthélemy émettait le vœu que des fouilles fussent entreprises *dans le champ attenant à la gendarmerie d'Essones*..... lire: dans le champ qui se trouve en face de la gendarmerie, dont il se trouve séparé par la route de Paris à Lyon. M. Barthélemy ajoute qu'à plusieurs reprises des cercueils en plâtre ont été découverts dans ce terrain.

---

## TABLE DE LA 4<sup>e</sup> ANNÉE

---

Statuts et règlement de la Société. . . . .	Page v
Liste des membres. . . . .	xi
Conseil d'administration, bureau, comité de publication. . .	xviii
Compte-rendu des séances. . . . .	xx
Les sculptures du clocher de Brunoy, par M. Ch. Mottheau.	1
La fête de la Fédération à Montgeron (14 juillet 1790), par M. C. Gatinot. . . . .	13
Relation de la réception faite à Philippe V, roi d'Espagne, à son passage à Etampes (5 décembre 1700), par M. Paul Pinson. . . . .	18
Châtres-sous-Monthéry érigé en marquisat en octobre 1720 et devenant Arpajon. . . . .	24
La date de la mort de don Basile Fleureau, par M. Paul Pinson . . . . .	31
Le Journal d'un Bourgeois de Corbeil (1 <sup>re</sup> partie), par M. A. D. . . . .	33
Inauguration du Musée Saint-Jean et Assemblée générale du 13 juin 1898. . . . .	43
Le Préhistorique en Seine-et-Oise, par M. Er. Delessard .	55
La Reine Isburge et la commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle, par M. A. Dufour. . . . .	75
Le Journal d'un Bourgeois de Corbeil (suite et fin) . . .	86
Bibliographie . . . . .	106
Erratum . . . . .	118

### GRAVURES

#### Sculptures du clocher de Brunoy :

Hors texte . . . . .	2, 3 et 4
Dans le texte. . . . .	2, 4, 6, 7, 9, 10-11

Reproduction du Menu du 13 juin 1898 . . . . .	44
La Pierre-Levée: dolmen de Janville-sur-Juine . . . . .	63
Le Menhir d'ltteville. . . . .	66
Le Menhir de Pierrefitte . . . . .	67
La Roche qui tourne, à Lardy . . . . .	69
Polissoir du Bois de la bouillie . . . . .	70
Entailles et Stries . . . . .	71
Sépulture de l'âge du bronze . . . . .	73
La Reine Isburge . . . . .	80



## PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

---

ANNÉE 1895. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1896. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1897. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1898. — Livraisons 1 et 11.

---

1897. — MÉMOIRES ET DOCUMENTS.

- I. L'Église de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. VOLLANT,  
monographie accompagnée de 24 héliogravures de  
DUJARDIN.
-

—  
IMPRIMERIE G. BELLIN, A MONTDIDIER.  
—

BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

4<sup>e</sup> Année — 1898

---

2<sup>e</sup> LIVRAISON

---



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1898

## SOMMAIRE DU 2<sup>e</sup> BULLETIN DE 1898

---

Inauguration du Musée Saint-Jean et Assemblée générale du 13 juin 1898. . . . .	43
Le Préhistorique en Seine-et-Oise, par M. Er. DELESSARD .	55
La Reine Isburge et la commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle. par M. A. DUFOUR. . . . .	75
Le Journal d'un Bourgeois de Corbeil (suite et fin) . . .	86
Bibliographie . . . . .	106
Erratum . . . . .	118

### GRAVURES

Reproduction du Menu du 13 juin 1898 . . . . .	44
La Pierre-Levée: dolmen de Janville-sur-Juine . . . . .	63
Le Menhir d'Itteville. . . . .	66
Le Menhir de Pierrefitte . . . . .	67
La Roche qui tourne, à Lardy . . . . .	69
Polissoir du Bois de la bouillie . . . . .	70
Entailles et Stries. . . . .	71
Sépulture de l'âge du bronze. . . . .	73
La Reine Isburge . . . . .	80

---

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 2, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. LASNIER, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.

---

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.



## PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

---

ANNÉE 1895. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1896. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1897. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1898. — Livraison 1,

1897. — MÉMOIRES ET DOCUMENTS.

- I. L'Église de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. VOLLANT,  
monographie accompagnée de 24 héliogravures de  
DUJARDIN.
- 

On trouvera dans le *Bulletin* suivant, qui paraîtra prochainement,  
le compte-rendu de l'Assemblée générale de 1898 et de l'Inauguration  
du Musée Saint-Jean.

---

IMPRIMERIE G. BELLIN, A MONTDIDIER.

---